

RAPPORT DE GESTION DU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

TABLE DES MATIÈRES

NOTE AU LECTEUR	13
1.0 LE MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS	
1.1 Profil et structure	19
1.2 Événements importants	23
1.3 Stratégie et objectifs financiers	23
1.4 Évolution de la situation économique.....	26
2.0 REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS	
2.1 Analyse des résultats de l'exercice 2016	28
2.2 Analyse des résultats des secteurs d'activité	35
2.2.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises.....	35
2.2.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.....	39
2.2.3 Secteur d'activité Assurance de dommages	42
2.2.4 Rubrique Autres	46
2.3 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles	47
3.0 REVUE DU BILAN	
3.1 Gestion du bilan	50
3.2 Gestion du capital	53
3.3 Arrangements hors bilan	60
4.0 GESTION DES RISQUES	
4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs	61
4.2 Gestion des risques	64
4.3 Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques.....	99
5.0 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
5.1 Contrôles et procédures	99
5.2 Information relative aux parties liées	100
5.3 Méthodes comptables critiques et estimations	101
5.4 Modifications comptables futures	105
5.5 Statistiques des cinq dernières années	110

SECTION 1.0 Le Mouvement des caisses Desjardins

Cette section présente une brève description du profil du Mouvement des caisses Desjardins et des faits saillants financiers de 2016. On y trouve également les événements importants, les objectifs financiers priorisés, une description de l'environnement économique de 2016 ainsi que les perspectives économiques et financières pour 2017.

SECTION 2.0 Revue des résultats financiers

Cette section porte sur l'analyse des résultats du Mouvement des caisses Desjardins pour son exercice terminé le 31 décembre 2016. Elle présente le profil, la description de l'industrie, la stratégie et les priorités pour 2017 ainsi que l'analyse des résultats financiers de chacun des secteurs d'activité. Elle fournit de plus une analyse des résultats du quatrième trimestre et des tendances trimestrielles.

SECTION 3.0 Revue du bilan

Cette section commente le bilan du Mouvement des caisses Desjardins. Elle aborde principalement les activités de financement et de collecte d'épargne. De plus, il y est question de la gestion du capital et des arrangements hors bilan.

SECTION 4.0 Gestion des risques

Cette section met en lumière le cadre de gestion des risques et présente les différents risques liés aux activités du Mouvement des caisses Desjardins. Elle présente de plus les facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs de ce dernier.

SECTION 5.0 Renseignements complémentaires

Cette section présente les contrôles et procédures, l'information relative aux parties liées, les méthodes comptables critiques et les estimations, les modifications comptables futures ainsi que diverses statistiques annuelles.

NOTE AU LECTEUR

Le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins ou Mouvement) regroupe les caisses Desjardins réparties au Québec et en Ontario (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales (dont Capital Desjardins inc.), La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. L'appellation « Fédération » désigne également la Caisse centrale Desjardins (Caisse centrale), une entité coopérative ayant fusionné avec la Fédération par absorption le 1^{er} janvier 2017. La section « Événements importants » du rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur cet événement.

Le rapport de gestion, daté du 24 février 2017, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan du Mouvement Desjardins pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, par comparaison avec les exercices antérieurs. Le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujetti à ce règlement. Cependant, il a choisi d'appliquer les dispositions prévues dans ce dernier afin d'exprimer sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière. De l'information sur les contrôles et les procédures du Mouvement Desjardins est présentée à la section « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers combinés, y compris les notes complémentaires, au 31 décembre 2016.

Des renseignements supplémentaires sur le Mouvement Desjardins sont disponibles sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), à l'adresse www.sedar.com (sous le profil de Capital Desjardins inc.), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse www.desjardins.com/fr/a_propos/investisseurs. Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. Ces énoncés comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés ainsi que les perspectives concernant les économies canadienne, américaine, européenne et internationale. Ces énoncés incluent, entre autres, ceux qui figurent dans les sections 1.3 « Stratégie et objectifs financiers », 1.4 « Évolution de la situation économique », 2.0 « Revue des résultats financiers », 3.0 « Revue du bilan » et 5.0 « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion. Ils se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Il est donc possible qu'en raison de plusieurs facteurs, ces prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts, et que les résultats réels en diffèrent sensiblement. Le Mouvement Desjardins recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement.

Divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Ces facteurs incluent ceux qui sont décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation. Mentionnons également, au titre de ces facteurs, le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique, y compris les changements d'ordre législatif ou réglementaire au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde, comme les changements apportés aux politiques monétaires et fiscales, aux directives concernant la présentation de l'information et aux directives réglementaires en matière de liquidités, aux lignes directrices relatives aux fonds propres, ou les interprétations qui en sont faites. Notons aussi le risque environnemental, qui correspond au risque que le Mouvement Desjardins subisse des pertes financières, opérationnelles ou de réputation résultant d'impacts ou de problèmes d'ordre environnemental, que ceux-ci proviennent des activités relatives au crédit, à l'investissement ou aux opérations de ce dernier. Considérons, enfin, le risque lié aux régimes de retraite qui correspond au risque de pertes résultant des engagements pris par le Mouvement Desjardins au profit de ses employés en matière de régimes de retraite et découlant principalement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.

Citons également, à titre de facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités, à l'évolution de la conjoncture économique et financière au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde, notamment les taux d'intérêt à court et à long termes, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers et le resserrement des liquidités sur certains marchés, la vigueur de l'économie et le volume des affaires réalisées par le Mouvement Desjardins dans une région donnée. Signalons aussi les facteurs liés aux politiques monétaires, à la concurrence, aux modifications des normes, des lois et des règlements, à l'exactitude et à l'intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties, aux méthodes comptables utilisées par le Mouvement Desjardins, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché du Mouvement Desjardins, à la capacité de recruter et de retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de la haute direction, à l'infrastructure commerciale, à la concentration géographique, aux acquisitions et aux partenariats, aux médias sociaux et aux cotes de crédit.

Mentionnons aussi, à titre de facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'évolution de la technologie, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève du Mouvement Desjardins dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions défavorables sur les résultats du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion. Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, il ne peut garantir qu'elles se révéleront exactes. Le Mouvement Desjardins déconseille aux lecteurs de se fier indûment à ses énoncés prospectifs pour prendre des décisions. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter le bilan du Mouvement Desjardins aux dates indiquées ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques. Ces énoncés peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers combinés ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les méthodes comptables utilisées sont identiques à celles de 2015. Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables appliquées, se reporter aux états financiers combinés.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers combinés du Mouvement Desjardins. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

Pour évaluer sa performance, le Mouvement Desjardins utilise des mesures conformes aux IFRS et diverses mesures financières non conformes aux IFRS. Les mesures financières non conformes autres que les ratios réglementaires et pour lesquelles il n'existe pas de définitions normalisées ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les IFRS. Ces mesures non conformes aux IFRS peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse du rendement financier. Elles sont définies ci-après :

Actifs moyens – Prêts et acceptations moyens – Dépôts moyens – Capitaux propres moyens

Les soldes moyens de ces éléments sont utilisés comme mesures de croissance. Ils correspondent à la moyenne des montants présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Indice de productivité

L'indice de productivité est utilisé comme mesure d'efficacité. On établit ce ratio en divisant les frais autres que d'intérêts par le revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Le résultat est exprimé en pourcentage. Plus ce ratio est faible, meilleure est la productivité.

Le tableau suivant présente le calcul de l'indice de productivité tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	2016	2015	2014
Frais autres que d'intérêts	7 253 \$	7 003 \$	6 554 \$
Revenu total	15 250	15 286	15 235
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	(5 446)	(5 431)	(6 303)
Revenu total excluant les sinistres	9 804 \$	9 855 \$	8 932 \$
Indice de productivité tel que présenté dans le rapport de gestion	74,0 %	71,1 %	73,4 %

Marge nette d'intérêt

La marge nette d'intérêt est utilisée comme mesure de rentabilité. Elle correspond au revenu net d'intérêts, exprimé en pourcentage de l'actif moyen.

Le tableau 5 « Revenu net d'intérêts sur l'actif et le passif moyens » du rapport de gestion du Mouvement Desjardins fournit des renseignements plus détaillés sur la marge nette d'intérêt.

Prêts douteux bruts/prêts et acceptations bruts

L'indicateur prêts douteux bruts/prêts et acceptations bruts est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond aux prêts douteux bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts.

Le tableau 33 « Prêts douteux bruts par catégories d'emprunteurs » du rapport de gestion du Mouvement Desjardins fournit des renseignements plus détaillés sur cet indicateur.

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio combiné

Ces ratios sont utilisés comme mesure de rentabilité du secteur Assurance de dommages.

Le ratio des sinistres correspond aux frais de sinistres, déduction faite de la réassurance, exprimés en pourcentage des primes nettes acquises et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché. Ce dernier se définit comme étant l'incidence des fluctuations du taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et frais de règlement en fonction du changement du rendement fondé sur le marché des actifs qui appuient ces provisions.

Le ratio des frais correspond quant à lui aux frais d'exploitation exprimés en pourcentage des primes nettes acquises.

Le ratio combiné correspond à la somme des deux ratios mentionnés précédemment.

Le tableau suivant présente le calcul de ces ratios tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	2016	2015	2014
Primes nettes	3 207 \$	3 113 \$	2 277 \$
Primes exclues du ratio des sinistres ⁽¹⁾	(149)	(117)	(95)
Primes nettes considérées au dénominateur des ratios	3 058 \$	2 996 \$	2 182 \$
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	1 838 \$	1 922 \$	1 515 \$
Ajustement fondé sur le rendement du marché (ARM)	39	(27)	(41)
Autres éléments exclus du ratio des sinistres ⁽¹⁾	(36)	(34)	(41)
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance excluant l'ARM	1 841 \$	1 861 \$	1 433 \$
Ratio des sinistres tel que présenté dans le rapport de gestion	60,2 %	62,1 %	65,7 %
Frais autres que d'intérêts	1 132 \$	1 070 \$	855 \$
Autres dépenses exclues du ratio des frais ⁽²⁾	(284)	(261)	(242)
Frais d'exploitation	848 \$	809 \$	613 \$
Ratio des frais tel que présenté dans le rapport de gestion	27,7 %	27,0 %	28,1 %
Ratio combiné tel que présenté dans le rapport de gestion	87,9 %	89,1 %	93,8 %

⁽¹⁾ Provient principalement des activités d'assurance vie de Western Financial Group Inc.

⁽²⁾ Provient principalement des activités d'assurance vie et de distribution de produits d'assurance de Western Financial Group Inc.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres est utilisé comme mesure de rentabilité. Exprimé en pourcentage, il correspond aux excédents avant ristournes aux membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, sur les capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau suivant présente le rapprochement du rendement des capitaux propres avec les excédents avant ristournes aux membres tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	2016	2015	2014
Excédents avant ristournes aux membres	1 772 \$	1 959 \$	1 593 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	(76)	(172)	(57)
Part revenant au Groupe	1 696	1 787	1 536
Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle	21 236	19 667	17 632
Rendement des capitaux propres présenté dans le rapport de gestion	8,0 %	9,1 %	8,7 %

RevenusRevenus d'exploitation

La notion des revenus d'exploitation est utilisée dans l'analyse des résultats financiers. Cette notion permet de présenter des données financières mieux structurées et facilite la comparabilité des activités d'exploitation d'une période à l'autre en excluant les résultats propres aux placements. L'analyse des revenus du Mouvement Desjardins est donc expliquée en deux volets, soit les revenus d'exploitation et les revenus de placement, qui composent le revenu total. Cette mesure n'est pas directement comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés.

Les revenus d'exploitation comprennent le revenu net d'intérêts, les primes nettes et les autres revenus d'exploitation tels que les frais de service sur les dépôts et les paiements, les commissions sur prêts et cartes de crédit, les services de courtage et de fonds de placement, les honoraires de gestion et de services de garde, les revenus de change ainsi que les autres revenus. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers combinés.

Revenus de placement

Quant aux revenus de placement, ils comprennent les revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les revenus nets sur les titres disponibles à la vente ainsi que les revenus nets sur les autres placements. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers combinés. Les revenus de placement incluent, entre autres, les activités d'appariement des filiales d'assurance et les instruments financiers dérivés non désignés dans une relation de couverture.

Le tableau suivant illustre la concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers combinés.

(en millions de dollars)	2016	2015	2014
Présentation des revenus selon les états financiers combinés			
Revenu net d'intérêts	4 245 \$	4 253 \$	3 976 \$
Primes nettes	7 168	6 907	5 916
Autres revenus			
Frais de service sur les dépôts et les paiements	488	489	498
Commissions sur prêts et cartes de crédit	651	620	597
Services de courtage et de fonds de placement	1 106	1 037	970
Honoraires de gestion et de services de garde	376	365	348
Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	533	809	2 005
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	388	318	343
Revenus nets sur les autres placements	198	235	233
Revenus de change	70	88	84
Autres	27	165	265
Revenu total	15 250 \$	15 286 \$	15 235 \$
Présentation des revenus selon le rapport de gestion			
Revenu net d'intérêts	4 245 \$	4 253 \$	3 976 \$
Primes nettes	7 168	6 907	5 916
Autres revenus d'exploitation			
Frais de service sur les dépôts et les paiements	488	489	498
Commissions sur prêts et cartes de crédit	651	620	597
Services de courtage et de fonds de placement	1 106	1 037	970
Honoraires de gestion et de services de garde	376	365	348
Revenus de change	70	88	84
Autres	27	165	265
Revenus d'exploitation	14 131	13 924	12 654
Revenus de placement			
Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	533	809	2 005
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	388	318	343
Revenus nets sur les autres placements	198	235	233
	1 119	1 362	2 581
Revenu total	15 250 \$	15 286 \$	15 235 \$

Taux de dotation

Le taux de dotation est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond à la dotation à la provision pour pertes sur créances sur les prêts et acceptations bruts moyens.

Le tableau suivant présente le calcul du taux de dotation tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	2016	2015	2014
Dotation à la provision pour pertes sur créances	319 \$	377 \$	351 \$
Prêts bruts moyens	162 979	155 431	146 128
Acceptations bruts moyens	108	483	854
Prêts et acceptations bruts moyens	163 087 \$	155 914 \$	146 982 \$
Taux de dotation tel que présenté dans le rapport de gestion	0,20 %	0,24 %	0,24 %

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Contexte réglementaire

Les activités du Mouvement Desjardins sont notamment régies par la *Loi sur les coopératives de services financiers* et la *Loi sur le Mouvement Desjardins*. Un projet de loi modifiant la *Loi sur les coopératives de services financiers* et d'autres lois affectant le cadre législatif applicable aux activités du Mouvement Desjardins devrait être publié en 2017 et son entrée en vigueur devrait également être prévue pour la même année. L'AMF est le principal organisme gouvernemental qui supervise et surveille les institutions de dépôts (autres que les banques) exerçant leurs activités au Québec et régies par une loi de cette province, y compris les caisses et la Fédération. D'autres réglementations fédérales et provinciales, en plus de celles d'organismes de réglementation, peuvent également régir certaines activités des entités du Mouvement, comme la réglementation du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) qui a trait à l'assurance de dommages, à la garde de valeurs et aux services fiduciaires ainsi qu'aux services bancaires offerts par la Banque Zag.

De plus, le Mouvement Desjardins se conforme aux exigences réglementaires minimales de capitalisation émises par l'AMF, qui sont adaptées en fonction des dispositions de l'Accord de Bâle III. Comme mentionné à la page 13, bien que le Mouvement Desjardins ne soit pas un émetteur assujetti au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* de l'AMF, il a choisi d'appliquer les dispositions de ce dernier afin d'exprimer sa volonté de respecter les saines pratiques en matière de gouvernance financière. La gouvernance financière et la gouvernance d'entreprise du Mouvement Desjardins sont traitées aux pages 99 et 100 de ce rapport de gestion et à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2016 du Mouvement Desjardins.

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I), ce qui l'assujettit, entre autres, à des exigences de capitalisation supérieures ainsi qu'à des exigences de divulgation accrue conformément aux instructions de l'AMF. Ainsi, en sa qualité d'IFIS-I, le Mouvement se voit imposer, depuis le 1^{er} janvier 2016, une exigence supplémentaire de 1 % relativement à ses ratios de fonds propres minimaux. Notons également qu'en se basant sur les recommandations émises par le Groupe de travail Enhanced Disclosure Task Force (EDTF) du Conseil de stabilité financière et contenues dans le document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, le Mouvement Desjardins poursuit son évolution en ce qui a trait à la divulgation externe et travaille à intégrer ces recommandations à son cadre de communication de l'information relative à la gestion des risques. Le Mouvement Desjardins poursuit également son évolution quant à la divulgation afin de se conformer aux principes d'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques qui visent à renforcer la gouvernance de même que les capacités d'agrégation et de reddition des données sur les risques. De plus, le Mouvement a élaboré un plan de retour à la viabilité détaillant les mesures qu'il mettra en œuvre pour rétablir sa situation financière en cas de crise. Il est à noter que le BSIF a également statué que les six plus grandes institutions financières canadiennes remplissaient les critères de désignation à titre d'IFIS-I.

Mentionnons également que la Desjardins Bank, National Association, une filiale de la Fédération constituée en vertu des lois fédérales américaines, est supervisée par l'Office of the Comptroller of the Currency des États-Unis (OCC), et que les activités de la Fédération aux États-Unis sont assujetties en tant qu'activités d'une société de portefeuille bancaire à la surveillance et à la réglementation du Board of Governors of the Federal Reserve System. Desjardins Florida Branch, la succursale de la Fédération active dans l'État de la Floride et constituée en vertu des lois fédérales américaines, est également supervisée par l'OCC. Le Mouvement Desjardins est de plus soumis à la *Bank Holding Company Act* américaine et il détient le statut de Financial Holding Company (FHC) aux États-Unis. Pour maintenir ce statut, le Mouvement doit continuer à respecter des exigences de fonds propres et certains autres requis afin d'être considéré comme étant « bien capitalisé » et « bien géré » conformément à la réglementation de la Réserve fédérale américaine (FED).

Évolution du contexte réglementaire

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité en matière de fraude, de corruption, d'évasion fiscale, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités, et il vise à respecter de saines pratiques en la matière.

Le 5 décembre 2013, le ministre des Finances et de l'Économie du Québec a déposé à l'Assemblée nationale le Rapport sur l'application de la *Loi sur les coopératives de services financiers*. Ce rapport contient des propositions qui serviront de balises aux modifications du cadre législatif actuel visant à l'adapter à l'évolution des coopératives de services financiers et aux exigences des nouvelles normes internationales imposées aux institutions financières. Dans la foulée de ce rapport, un projet de loi omnibus, proposant une réforme de l'ensemble des lois applicables aux services financiers y compris notamment des modifications législatives à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et à la *Loi sur l'assurance-dépôts*, devrait être publié en 2017. Ce projet de loi prévoirait entre autres des mécanismes de redressement et de résolution en cas de défaillance aux nouvelles normes internationales imposées aux institutions financières, un renforcement des devoirs d'encadrement et d'intervention de la Fédération et du Fonds de sécurité ainsi que des mesures visant à faciliter la capitalisation et la gestion des risques du Mouvement Desjardins. De plus, le projet de loi prévoirait la création d'une nouvelle *Loi sur les assurances* modernisée introduisant, entre autres, un cadre applicable à la vente d'assurances par Internet et une nouvelle définition des pouvoirs d'intervention de l'AMF. L'entrée en vigueur de ce projet de loi est présentement prévue pour 2017. Le Mouvement Desjardins continue de suivre de près l'évolution de ce dossier.

La *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées* est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Les modifications aux règles de capitalisation visent à favoriser la pérennité des régimes de retraite privés en prévoyant un financement qui doit inclure une provision de stabilisation explicite établie en fonction de la politique de placement du régime. Le financement selon l'approche de solvabilité n'est plus requis. Le 6 avril 2016, le gouvernement du Québec a publié un projet de règlement découlant de cette loi, qui vient préciser les règles permettant de déterminer la provision de stabilisation. Cette provision sera fonction de deux variables, soit l'allocation de l'actif en titres à revenu variable ainsi que le ratio de la durée de l'actif sur la durée du passif de capitalisation. Un second projet de règlement découlant de cette loi a été publié le 20 juillet 2016. Il précise diverses mesures concernant le financement des régimes de retraite et les modalités particulières relatives aux prestations variables. Le Mouvement continue d'effectuer une vigie du cheminement de ces projets de règlements et de tout autre projet de règlement ayant une incidence sur ses activités qui pourraient être publiés relativement à cette loi.

La ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF applicables aux institutions financières canadiennes comporte des règles relatives aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, qui sont inclus dans les fonds propres réglementaires. Le Mouvement Desjardins, en vertu de la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance de capital de base de l'AMF, est assujetti à des règles similaires applicables aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité de son capital réglementaire. Le Mouvement Desjardins n'a toutefois émis aucun instrument visé par ces règles, car des discussions sont toujours en cours auprès de l'AMF sur leur application par le Mouvement Desjardins.

Le 19 juin 2014, afin de renforcer le régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, d'améliorer l'efficacité de son régime de sanctions financières ciblées et d'alléger le fardeau de conformité imposé au secteur privé, le Parlement du Canada a sanctionné la *Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014*, qui faisait partie du projet de loi de mise en œuvre budgétaire. Cette loi prévoit des modifications à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et à ses règlements connexes ainsi qu'à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Certaines modifications sont entrées en vigueur en juin 2016. Les autres modifications entreront en vigueur progressivement, notamment en juin 2017. Parallèlement à ces changements, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) a publié deux nouvelles lignes directrices; la première porte sur les méthodes d'identification d'un client, et la deuxième sur les personnes politiquement vulnérables et les dirigeants d'une organisation internationale. Elles sont applicables respectivement les 30 juin 2016 et 17 juin 2017. Tout en préparant la mise en œuvre de ces changements législatifs, le Mouvement Desjardins effectue une vigie constante afin d'évaluer leurs incidences sur ses activités.

Le 22 juin 2016, le gouvernement du Canada a promulgué une loi instaurant un régime de recapitalisation interne applicable aux banques canadiennes d'importance systémique nationale. Ce régime n'est pas applicable dans l'immédiat au Mouvement Desjardins, qui est réglementé par l'AMF, et le gouvernement du Québec n'a pas encore publiquement réagi ni annoncé ses intentions à ce sujet.

La FED a mis en place un certain nombre de règles et de normes qui ont des effets sur les institutions financières autres qu'américaines qui exercent des activités aux États-Unis. Ces mesures ont plusieurs répercussions sur le Mouvement Desjardins. Les règles découlant de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* adoptée en 2010 touchent notamment la mise en œuvre des articles traitant de la négociation de swaps, de la négociation pour compte propre et de la propriété des fonds de couverture (règle Volcker) ainsi que de ceux qui ont trait aux normes prudentielles plus strictes (*Enhanced Prudential Standards*) et à la production d'un plan de résolution. Le 10 décembre 2013, les autorités américaines ont publié les textes d'application de la règle Volcker qui a été adoptée pour limiter la spéculation faite par des institutions financières. Le Mouvement Desjardins a mis en place les encadrements assurant le respect des exigences de la règle Volcker ayant pris effet le 21 juillet 2015. Un délai supplémentaire allant jusqu'au 21 juillet 2017 a été accordé par la FED en ce qui concerne l'entrée en vigueur de certaines exigences relatives à la propriété des fonds de couverture. En ce qui a trait aux normes prudentielles plus strictes, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2016, elles imposent certaines exigences quant à l'adéquation des fonds propres, au maintien des liquidités, à la gestion des risques et à la simulation de crise. Le Mouvement Desjardins continue de faire une vigie constante de l'évolution de ces exigences afin de s'assurer de les respecter.

L'Organisation de coopération et de développement économiques a mis en place la *Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale*, qui est basée sur les mêmes obligations et principes généraux que la *Foreign Account Tax Compliance Act*, mais au niveau international. Le Canada a confirmé son adhésion à cette norme à compter du 1^{er} juillet 2017, avec un premier échange d'information entre le Canada et les autorités compétentes le 1^{er} mai 2018. Le Mouvement Desjardins a commencé des travaux afin de respecter cette nouvelle réglementation lors de son entrée en vigueur tout en ayant pour objectif de minimiser les incidences sur l'expérience membre et client.

Enfin, le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications des exigences concernant le capital et les liquidités en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur les contrôles bancaires. À cet effet, ce comité a publié, en janvier 2015, une nouvelle norme liée au troisième pilier, qui vise à accroître la comparabilité avec les autres institutions financières, la transparence et la communication en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires et d'exposition aux risques. En juin dernier, l'AMF a déposé aux fins de consultation, une mise à jour de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base, qui inclut les dispositions relatives au troisième pilier. Le Mouvement Desjardins réalise actuellement des travaux visant à s'assurer de la conformité à ces nouvelles exigences qui entreront en vigueur le 31 décembre 2018. La section « Gestion du capital » présente des renseignements supplémentaires sur les principales modifications actuellement à l'étude en ce qui a trait au capital.

1.0 LE MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

1.1 PROFIL ET STRUCTURE

CE QUE NOUS SOMMES

Avec un actif de 258,4 G\$, le Mouvement Desjardins est la coopérative financière la plus importante au Canada. Il regroupe, entre autres, 313 caisses réparties au Québec et en Ontario, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses filiales (dont Capital Desjardins inc.), La Fédération des caisses populaires de l'Ontario inc. ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. Plusieurs de ses filiales et composantes sont actives à l'échelle du Canada. Par l'intermédiaire de ses secteurs d'activité Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, le Mouvement propose à ses membres et à ses clients, particuliers et entreprises, une gamme complète de services financiers conçus pour répondre à leurs besoins. Au nombre des employeurs les plus importants au pays, le Mouvement Desjardins mise sur la compétence de près de 48 000 employés et sur l'engagement de plus de 4 500 dirigeants élus.

La Fédération assume les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien depuis le 1^{er} janvier 2017.

CE QUI NOUS CARACTÉRISE

Le Mouvement Desjardins se distingue des autres institutions financières canadiennes par sa nature coopérative. La mission et les valeurs fortes qui en découlent animent ses dirigeants, ses gestionnaires et ses employés; elles teintent ses orientations et permettent la mise en œuvre de sa vision d'une prospérité durable au sein des collectivités où il est présent. Depuis la fondation de la première caisse en 1900 à Lévis, le Mouvement Desjardins a toujours joué un rôle prédominant en matière d'éducation financière. Aujourd'hui, le modèle d'affaires coopératif est plus pertinent que jamais.

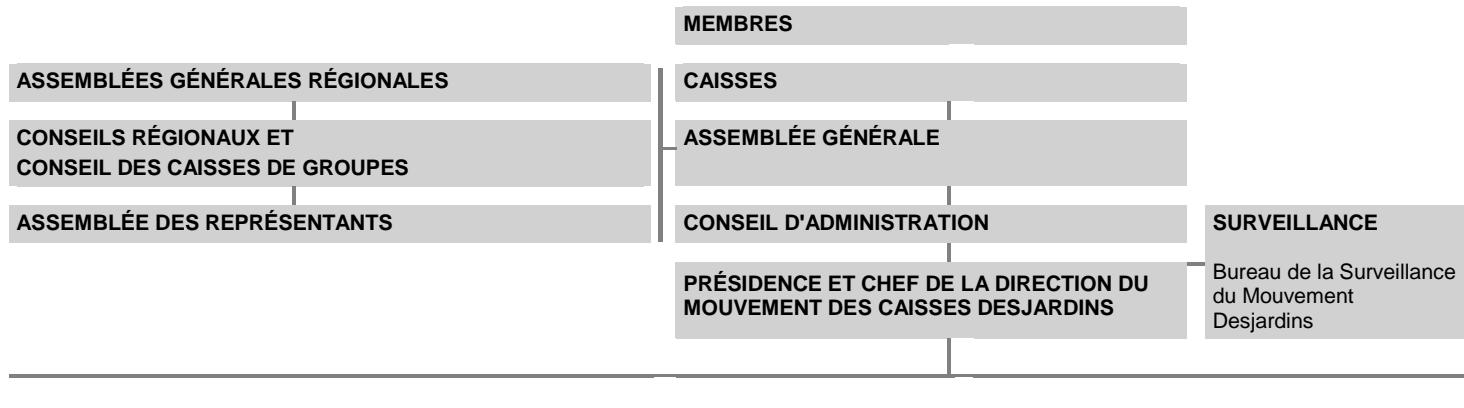
Le Mouvement Desjardins a toujours à cœur d'agir dans l'intérêt de ses membres et de ses clients. Cette volonté se traduit dans sa raison d'être, qui est de contribuer à enrichir la vie des personnes et des communautés, et se concrétise dans sa culture d'entreprise, axée sur la qualité de l'expérience de service offerte à ses membres et de ses clients.

Grâce à ses modes de distribution variés, à ses multiples réseaux d'intermédiaires et à un personnel ayant à cœur de fournir un service de première qualité, il entretient une relation de proximité avec ses membres et les collectivités dont ils font partie. À cet égard, toujours soucieux d'offrir à ses membres la meilleure réponse possible à leurs besoins de plus en plus diversifiés. Le Mouvement Desjardins porte une attention particulière aux divers modes de distribution de ses services. Par ailleurs, tout est mis en œuvre pour assurer la vitalité de la vie coopérative des caisses, notamment en matière d'exercice de la démocratie, de représentativité des dirigeants élus, d'éducation et de formation, d'intercoopération avec les autres coopératives et de soutien au développement du milieu.

Le Mouvement Desjardins se caractérise également par la participation active des dirigeants élus à la conduite des caisses et aux autres instances décisionnelles de l'organisation, qu'il s'agisse des assemblées générales régionales, des conseils régionaux, du conseil des caisses de groupes, de l'assemblée des représentants ou du conseil d'administration de la Fédération et de ses diverses commissions.

STRUCTURE DU MOUVEMENT DESJARDINS

La structure du Mouvement Desjardins est établie en fonction des besoins des membres et des clients de même que des marchés au sein desquels il évolue. Ainsi, le réseau des caisses du Québec et de l'Ontario peut s'appuyer sur trois grands secteurs d'activité (Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages) lui permettant d'accroître sa capacité à faire évoluer ses produits et services.



FAITS SAILLANTS DU MOUVEMENT

Croissance de 10,2 G\$ de l'actif total, qui totalisait 258,4 G\$ au 31 décembre 2016.

Augmentation de 4,4 G\$, ou de 4,3 %, de l'encours des prêts hypothécaires résidentiels, qui a atteint 106,7 G\$.

Augmentation de 1,0 G\$, ou de 3,7 %, de l'encours des prêts aux entreprises, qui a atteint 29,3 G\$.

Portefeuille de prêts de qualité affichant un ratio de prêts douteux bruts sur le total des prêts et acceptations bruts de 0,32 %.

Croissance de 16,8 G\$ des biens sous administration, qui totalisaient 420,2 G\$ à la fin de l'exercice 2016.

Retour aux membres et à la collectivité de 259 M\$, y compris les ristournes aux membres, les commandites et les dons.

Ratio de fonds propres de la catégorie 1A de 17,3 % au 31 décembre 2016.

Excédents avant ristournes aux membres de 1 772 M\$.

Revenus d'exploitation de 14 131 M\$, en hausse de 1,5 % par rapport à l'exercice 2015.

Élection de M. Guy Cormier au poste de président et chef de la direction du Mouvement et mise en place d'un nouveau comité de direction.

Nomination de M. Denis Berthiaume au poste de premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation du Mouvement Desjardins. Son mandat est de superviser l'ensemble des activités de ce dernier.

Fusion, au 1^{er} janvier 2017, de la Caisse centrale avec la Fédération contribuant à faire du Mouvement un groupe plus intégré et plus simple pour ses membres et clients, ses investisseurs ainsi que ses partenaires.

FAITS SAILLANTS DES SECTEURS

PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Leader du crédit hypothécaire résidentiel et acteur de premier plan du crédit à la consommation au Québec, y compris du financement au point de vente, avec des parts de marché respectives estimées à 36,1 % et à 23,1 %.

Leader au Québec en matière d'émission de cartes de crédit et de débit, les Services de cartes et Monétique comptent plus de 6,5 millions de cartes de crédit et de 5,9 millions de cartes de débit émises au Canada.

Croissance de 3,4 G\$ de l'épargne bilan au Québec pour une part de marché estimée à 42,4 %.

Excédents avant ristournes aux membres de 944 M\$.

Croissance du volume d'affaires lié aux produits de cartes de crédit, Accord D et financement autos et biens durables de 5,3 % au 31 décembre 2016.

Croissance de 4,5 % des encours des prêts aux entreprises et aux gouvernements, qui s'élevaient à 36,8 G\$ au 31 décembre 2016.

Augmentation de 4,4 G\$ du crédit hypothécaire résidentiel permettant un maintien des parts de marché au Québec.

Maintien du ratio de prêts douteux bruts sur les prêts et acceptations bruts à 0,33 %, reflétant la grande qualité du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins.

GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

1^{er} assureur de personnes au Québec (sur la base des primes souscrites en 2015), ex æquo avec un autre assureur, et atteinte du seuil de 4,0 G\$ de primes brutes d'assurance en 2016.

2^e rang au Canada en Assurance-crédit selon le Fraser Group - Group Life and Health.

Ventes nettes de 1,6 G\$ en Épargne-retraite collective et 1^{er} rang à l'échelle canadienne selon les ventes brutes de 2016 compilées par la Life Insurance and Market Research Association.

Excédents nets de l'exercice de 461 M\$.

Croissance importante en 2016 du nombre de transactions de courtage de plein exercice et en ligne, de 17,3 % et de 14,2 % respectivement.

Hausse de 16,7 % des ventes nettes de produits d'épargne qui atteignaient 8,5 G\$ au 31 décembre 2016, y compris des ventes nettes record de 1,7 G\$ pour les placements garantis liés aux marchés.

Encours des Fonds Desjardins totalisant 27,6 G\$, soit une croissance de 2,9 G\$, ou de 11,8 %, par rapport à 2015, et se classant, selon Investor Economics, dans le haut du peloton dans l'ensemble de l'industrie en termes de ratios de ventes nettes sur les encours.

ASSURANCE DE DOMMAGES

3^e assureur de dommages au Canada (sur la base des primes brutes souscrites en 2015).

Progression de 94 M\$, ou de 3,0 %, des primes nettes, qui se sont chiffrées à 3,2 G\$.

Excédents nets de l'exercice de 296 M\$.

Amélioration du ratio des sinistres, qui a été de 60,2 % en 2016, comparativement à 62,1 % en 2015.

Résultats positifs en matière de souscriptions de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. pour une 24^e année consécutive.

Vente de Western Financial, Compagnie d'assurances, une filiale du Mouvement Desjardins œuvrant dans le domaine des assurances pour animaux de compagnie complétée le 1^{er} janvier 2017.

TABLEAU 1 – RÉSULTATS FINANCIERS ET INDICATEURS

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2016	2015	2014
Résultats			
Revenu net d'intérêts	4 245 \$	4 253 \$	3 976 \$
Primes nettes	7 168	6 907	5 916
Autres revenus d'exploitation ⁽¹⁾	2 718	2 764	2 762
Revenus d'exploitation⁽¹⁾	14 131	13 924	12 654
Revenus de placement ⁽¹⁾	1 119	1 362	2 581
Revenu total	15 250	15 286	15 235
Dotation à la provision pour pertes sur créances	319	377	351
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	5 446	5 431	6 303
Frais autres que d'intérêts	7 253	7 003	6 554
Impôts sur les excédents	460	516	434
Excédents avant ristournes aux membres	1 772 \$	1 959 \$	1 593 \$
Apport aux excédents combinés par secteurs d'activité⁽²⁾			
Particuliers et Entreprises	944 \$	1 000 \$	888 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	461	503	411
Assurance de dommages	296	360	180
Autres	71	96	114
	1 772 \$	1 959 \$	1 593 \$
Retour aux membres et à la collectivité			
Ristournes aux membres	144 \$	154 \$	217 \$
Commandites et dons	82	81	82
Programme Avantages membre Desjardins	33	29	26
	259 \$	264 \$	325 \$
Indicateurs			
Rendement des capitaux propres ⁽¹⁾	8,0 %	9,1 %	8,7 %
Indice de productivité ⁽¹⁾	74,0	71,1	73,4
Taux de dotation ⁽¹⁾	0,20	0,24	0,24

⁽¹⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».⁽²⁾ Le détail par postes est présenté à la note complémentaire 32 « Information sectorielle » des états financiers combinés.**TABLEAU 2 – BILAN ET INDICATEURS**

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2016	2015	2014
Bilan			
Actif	258 367 \$	248 128 \$	229 387 \$
Prêts et acceptations nets	166 026	159 881	151 312
Dépôts	160 546	156 574	146 324
Capitaux propres	23 293	21 725	18 893
Indicateurs			
Biens sous administration	420 166 \$	403 350 \$	370 768 \$
Biens sous gestion ⁽¹⁾	51 550	46 053	40 495
Fonds propres de la catégorie 1A	17,3 %	16,0 %	15,7 %
Fonds propres de la catégorie 1	17,3	16,0	15,8
Total des fonds propres	17,9	17,2	17,9
Ratio de levier ⁽²⁾	8,1	7,8	s. o.
Prêts douteux bruts/prêts et acceptations bruts	0,32	0,34	0,34

⁽¹⁾ Les biens sous gestion peuvent également être administrés par le Mouvement Desjardins. Le cas échéant, ils sont inclus dans les biens sous administration.⁽²⁾ En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015.

1.2 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

Fusion de la Fédération et de la Caisse centrale

Lors d'assemblées générales extraordinaires tenues le 28 novembre 2016, les délégués des membres de la Fédération et de la Caisse centrale ont adopté à plus des deux tiers des voix exprimées un règlement de fusion de la Fédération avec la Caisse centrale, par absorption de celle-ci (Fusion).

À la suite de l'obtention des approbations réglementaires requises, notamment celle de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, la Fusion a pris effet le 1^{er} janvier 2017.

En conséquence de la Fusion, la Caisse centrale continue son existence dans la Fédération, et leurs patrimoines n'en forment plus qu'un seul, qui est celui de la Fédération. Depuis la date d'entrée en vigueur de la Fusion, la Fédération jouit de tous les droits et est responsable de toutes les obligations de la Caisse centrale, en plus de ses propres droits et obligations. La Fédération détient également la capacité et les pouvoirs dévolus à la Caisse centrale en vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers* et de la *Loi sur le Mouvement Desjardins*. Entre autres, les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien sont maintenant assumés par la Fédération. En outre, la Fédération est devenue l'émetteur en vertu des programmes d'émission de titres de la Caisse centrale et doit honorer tout titre émis par la Caisse centrale. La Fédération a également succédé à la Caisse centrale auprès des chambres de compensation et des associations de paiement.

À la suite de la Fusion, les quatre agences de notation, Moody's, Standard & Poor's (S&P), DBRS et Fitch, ont émis des communiqués confirmant que la Fusion n'a pas entraîné de modification aux notations de crédit attribuées à la Caisse centrale et à ses programmes d'émission, l'attribution de ces notations de crédit s'appuyant sur la solidité financière du Mouvement. Ainsi, la Fédération et ses programmes d'émission se sont vu assigner les mêmes notations de crédit que celles dont disposait la Caisse centrale avant la Fusion.

Changements à la haute direction du Mouvement Desjardins

Le 19 mars 2016, un collège électoral composé de dirigeants de caisses Desjardins provenant de toutes les régions du Québec ainsi que de l'Ontario a élu M. Guy Cormier au poste de président et chef de la direction du Mouvement Desjardins pour un premier mandat de quatre ans débutant le 9 avril 2016. Il succède à M^{me} Monique F. Leroux, qui occupait ce poste depuis le 29 mars 2008. Au cours du deuxième trimestre de 2016, le conseil d'administration a approuvé la mise en place d'un nouveau comité de direction. M. Denis Berthiaume a été nommé premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation du Mouvement. Son mandat est de superviser l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. De plus, M. Réal Bellemare a été nommé premier vice-président, Finances, Trésorerie et Administration du Mouvement et a succédé à M. Daniel Dupuis comme chef de la direction financière le 13 août 2016. Le nouveau comité de direction est complété par M. Éric Lachaine, premier vice-président, Réseau des caisses et Services aux membres et clients, M. André Chatelain, premier vice-président, Services aux particuliers, Paiements et Marketing Mouvement, M^{me} Marie-Claude Boisvert, première vice-présidente, Services aux entreprises, M. Denis Dubois, premier vice-président, Assurance de dommages, M^{me} Marie-Huguette Cormier, première vice-présidente, Ressources humaines et Communications, M^{me} Francine Champoux, première vice-présidente, Gestion des risques, et M. Chadi Habib, premier vice-président, Technologies de l'information. Le 21 octobre 2016, Gregory Chrispin a été nommé premier vice-président, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

Ventes de filiales

Le 17 mai 2016, le Mouvement Desjardins a annoncé la vente de sa filiale d'assurances pour animaux, Western Financial, Compagnie d'assurances, à Assurance Economical. La transaction a été conclue en date du 1^{er} janvier 2017.

Le 16 février 2017, le Mouvement Desjardins a annoncé la conclusion d'une entente pour la vente de deux de ses filiales, Western Financial Group Inc., une société de services financiers et Western Life Assurance Company, une société d'assurance de personnes, à Trimont Financial Ltd., une filiale de la Compagnie mutuelle d'assurance Wawanesa, pour une considération totale d'environ 775 M\$. Les résultats de ces filiales sont actuellement présentés dans le secteur d'Assurance de dommages. La clôture de la transaction est prévue au cours du troisième trimestre de 2017, sujette à l'obtention des approbations réglementaires requises et à la satisfaction des conditions de clôture d'usage.

La contribution de l'ensemble de ces filiales aux excédents net de l'exercice après ristournes aux membres s'élève à 34 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, dont 31 M\$ provenant des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company.

1.3 STRATÉGIE ET OBJECTIFS FINANCIERS

ORIENTATIONS ET PRIORITÉS STRATÉGIQUES

L'année 2016 marque la fin du précédent cadre stratégique et l'élection de M. Guy Cormier à la présidence du Mouvement Desjardins. Le nouveau président, appuyé par son comité de direction et son conseil d'administration, vient de finaliser le nouveau cadre stratégique, qui est à la base des priorités des secteurs d'affaires et des fonctions de soutien du Mouvement Desjardins. Trois orientations sont mises à l'avant-plan. « Se Centrer sur nos membres et nos clients » constitue la première d'entre elles et fera l'objet de la concentration des efforts en 2017. Elle vise à asseoir une base solide qui servira de fondation à l'évolution future du Mouvement Desjardins. La seconde, « Affirmer notre distinction coopérative », permettra au Mouvement de renforcer sa raison d'être, soit d'enrichir la vie des personnes et des communautés à travers ses membres et ses clients. La troisième orientation, « Exploiter les forces de notre grand groupe coopératif », sera axée sur la recherche de nouvelles opportunités de croissance et l'élargissement de l'empreinte coopérative du Mouvement au Canada. Ces trois orientations s'appuieront sur sa distinction qui met de l'avant un Mouvement Desjardins simple, performant, humain et moderne pour ses membres et ses clients. Les priorités stratégiques qui sont établies pour 2017 découlent de ces orientations et permettront au Mouvement Desjardins d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens.

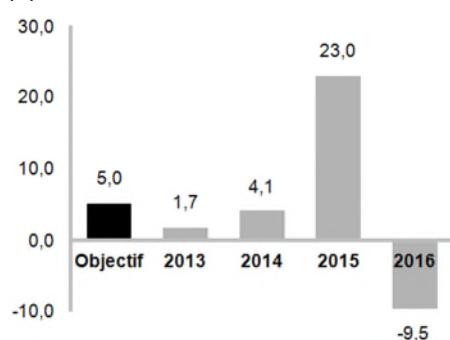
OBJECTIFS FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins établit des objectifs financiers à moyen terme qui servent à évaluer les progrès réalisés par rapport à ses ambitions stratégiques. La présente section fait état de cet avancement vis-à-vis les objectifs énoncés en 2016.

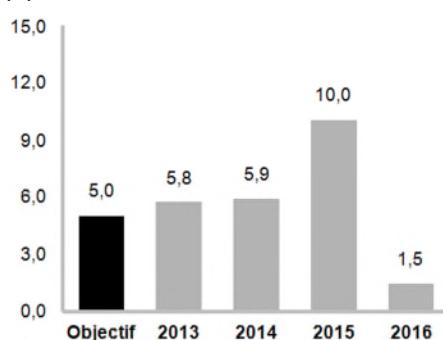
La performance de 2017 sera mesurée à l'aide des indicateurs clés existants. Cependant, pour appuyer le nouveau cadre stratégique, une révision des indicateurs financiers aura lieu au cours de 2017. Ainsi, à partir de 2018, cette révision permettra la mise en place d'une liste d'indicateurs clés alignés avec les nouvelles ambitions du Mouvement Desjardins.

Les graphiques qui suivent présentent les objectifs financiers de 2016 et les mets en relation vis-à-vis les résultats obtenus lors des exercices précédents. Notons que les indicateurs de 2016 subissent, de façon générale, le contrecoup de la performance exceptionnelle qui a marqué l'année 2015.

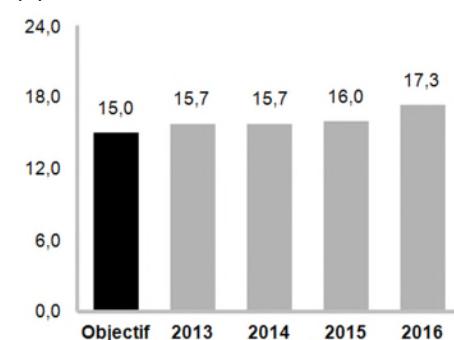
Croissance des excédents après impôts (%)



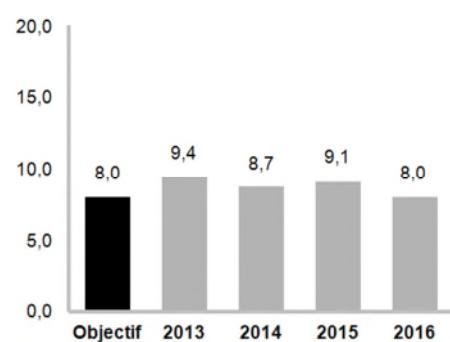
Croissance des revenus d'exploitation (%)



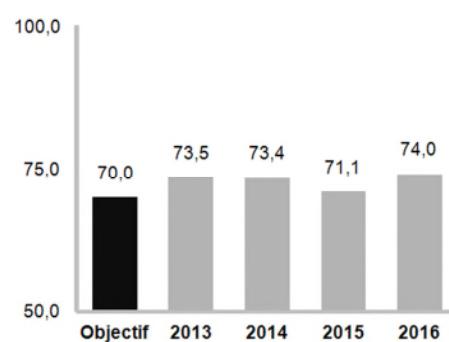
Ratios de fonds propres de la catégorie 1A (%)



Rendement des capitaux propres (%)



Indice de productivité (%)



Croissance des excédents après impôts

Le Mouvement Desjardins suit la croissance de ses excédents pour mesurer la création de valeur pour ses membres et ses clients. La croissance des excédents après impôts a été inférieure à l'objectif variant entre 5 % et 10 % et à la croissance de 23 % réalisée en 2015. Cette diminution des excédents est expliquée par des investissements supplémentaires dans des plateformes technologiques innovatrices, le versement d'indemnités de départ, une fluctuation défavorable de la juste valeur des instruments financiers dérivés associés aux activités de couverture pour l'ensemble du Mouvement et des ajustements aux hypothèses actuarielles relatives aux activités d'assurance de personnes. Rappelons également que les excédents de 2015 avaient été bonifiés par un gain sur acquisition des activités canadiennes de State Farm.

Une croissance des excédents après impôts de 4 % est visée en 2017.

Croissance des revenus d'exploitation

Le Mouvement Desjardins surveille la croissance de ses revenus d'exploitation pour évaluer la progression de ses activités. Les revenus d'exploitation ont augmenté de 1,5 % en 2016, soit un niveau sous la fourchette de 5 % à 10 % visée à moyen terme. Ce ralentissement s'explique par le repli du rendement moyen du total des actifs portant intérêt, provenant principalement des prêts, ayant fait diminuer les revenus d'intérêts. De plus, l'effet des primes non acquises transférées lors de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm avait généré des revenus importants en 2015. Rappelons également que les revenus d'exploitation de 2015 avaient été bonifiés par un gain sur acquisition des activités canadiennes de State Farm.

Pour 2017, Le Mouvement Desjardins se fixe l'objectif d'atteindre une croissance des revenus d'exploitation de 7 %.

Ratio de fonds propres de la catégorie 1A

Le ratio de fonds propres de la catégorie 1A est suivi pour assurer le maintien de la solidité financière du Mouvement Desjardins. Au 31 décembre 2016, ce ratio était de 17,3 %, se situant au-dessus de l'objectif de 15 % qu'il s'était fixé.

En 2017, la cible du Mouvement demeure à 15 %.

Rendement des capitaux propres

Le rendement sur les capitaux propres est une autre mesure de création de valeur pour les membres et clients. Le rendement des capitaux propres s'est situé à 8 % en 2016, soit un niveau conforme à son objectif.

La cible de rendement des capitaux propres sera maintenue à 8 % en 2017.

Indice de productivité

Le Mouvement Desjardins mesure son efficacité à l'aide de l'indice de productivité. Celui-ci était de 74,0 % au terme de l'exercice 2016. Ce résultat, qui ne respecte pas l'objectif de 70 %, s'explique principalement par des investissements supplémentaires dans des plateformes technologiques innovatrices, le versement d'indemnités de départ, une fluctuation défavorable de la juste valeur des instruments financiers dérivés associés aux activités de couverture pour l'ensemble du Mouvement et des ajustements aux hypothèses actuarielles relatives aux activités d'assurance de personnes. Rappelons également que les excédents de 2015 avaient été bonifiés par un gain sur acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le Mouvement continue d'investir de façon significative afin de renforcer sa performance et sa productivité.

Performance globale

La progression du Mouvement, réalisée au cours des dernières années, a été globalement positive. En effet, les excédents après impôts et les revenus d'exploitation ont connu une croissance, et les cibles concernant le rendement des capitaux propres et les fonds propres ont été respectés. Pour les prochaines années, la haute direction est confiante que les investissements supplémentaires, notamment dans des plateformes technologiques innovatrices, permettront au Mouvement d'améliorer sa productivité.

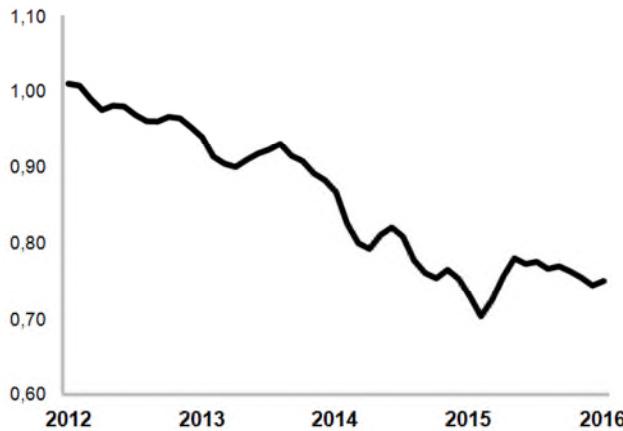
PERSPECTIVES FINANCIÈRES

Le Mouvement Desjardins amorcera l'année 2017 en s'appuyant sur de solides fondations, y compris un niveau de capitalisation supérieur à la moyenne de l'industrie bancaire canadienne et une rentabilité stable dans un contexte de bas taux d'intérêt qui perdure et de forte concurrence tant à ce qui a trait au crédit qu'à la collecte d'épargne, ce qui amène une pression soutenue sur le revenu net d'intérêts. La gestion rigoureuse des coûts et du capital dans un contexte de progression des affaires demeurera au cœur des priorités du Mouvement alors qu'il continuera d'investir significativement dans ses systèmes et processus de métier et de soutien afin de maintenir la position concurrentielle de son offre de service au bénéfice de ses membres et de ses clients tout en contribuant à l'atteinte de ses cibles de croissance, d'efficacité et de rentabilité.

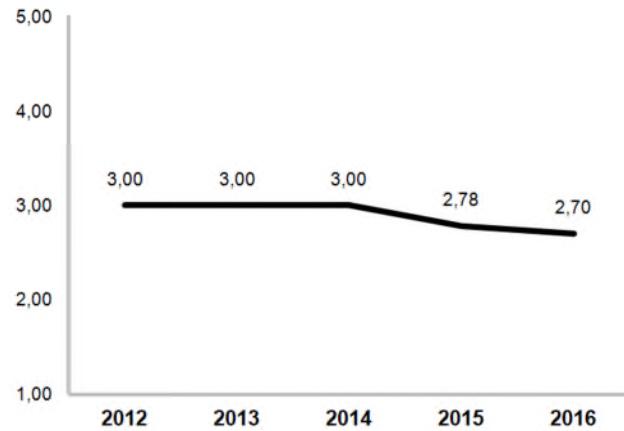
En vertu d'un traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, qui prévoit la cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres provenant des nouvelles affaires et des renouvellements survenus après la date d'acquisition, les activités canadiennes de State Farm continueront de bonifier graduellement les activités du Mouvement, ce qui solidifiera sa position dans l'ensemble du Canada.

1.4 ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE

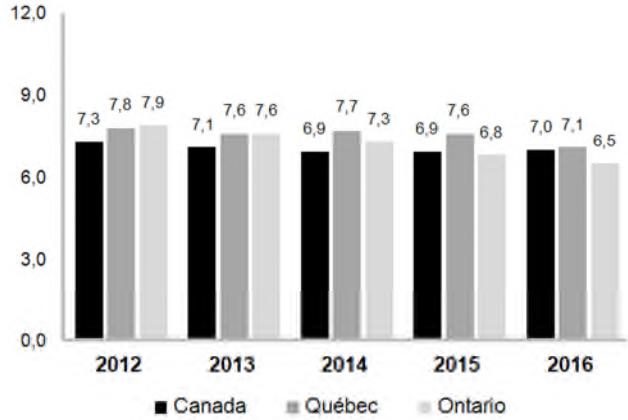
ÉVOLUTION DU DOLLAR CA PAR RAPPORT AU DOLLAR US
(en \$ CA / \$ US)



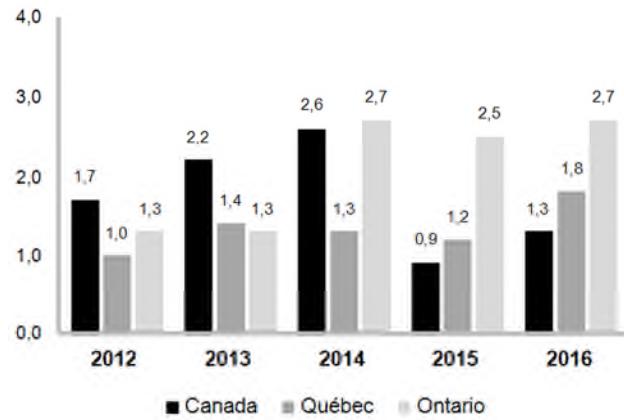
ÉVOLUTION DU TAUX PRÉFÉRENTIEL
(en %)



ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE
(en %)



ÉVOLUTION DU PIB
(en %)



ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DE 2016

La croissance de l'économie mondiale a été modeste en 2016. Elle est estimée à seulement 2,9 %, ce qui est inférieur au résultat de 3,3 % obtenu en 2015. Ce ralentissement s'est observé à la fois au sein de certaines économies avancées et dans les principaux pays émergents. Bien qu'il ait créé beaucoup d'inquiétudes, le vote des Britanniques en faveur d'un retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit) n'a pas eu beaucoup d'effet sur la croissance en 2016. Les indicateurs économiques britanniques ont d'ailleurs mieux performé que prévu au cours de l'été et de l'automne. En zone euro, la croissance demeure relativement faible avec une hausse du PIB réel estimée à 1,7 % en 2016 après un gain de 1,9 % l'année précédente. Parmi les pays émergents, la Chine a poursuivi son ralentissement au début de l'année et cette situation a passablement inquiété les marchés financiers à l'hiver 2016, mais par la suite, la croissance du PIB réel s'est stabilisée. La Russie et le Brésil ont entamé 2016 en récession, mais leur situation s'est améliorée en cours d'année, grâce, entre autres, à une remontée des cours des matières premières.

Malgré les nouvelles préoccupantes, l'année 2016 aura été favorable pour les marchés financiers. Après une poussée d'inquiétude en début d'année, les places boursières ont rapidement pris une forte tendance haussière. Cette progression a bénéficié des importantes mesures de soutien des banques centrales ainsi que d'une remontée des prix des matières premières. La victoire de l'option du Brexit au Royaume-Uni et l'élection de Donald Trump à la présidence américaine n'ont pas freiné l'élan boursier, au contraire. Au Canada, la Bourse de Toronto a particulièrement bien fait avec un gain de 17,5 % en 2016. Après avoir généralement évolué à la baisse durant les premiers trimestres de 2016, les taux obligataires ont amorcé une remontée au second semestre, qui s'est accélérée à la suite de l'élection présidentielle américaine. La FED a relevé ses taux directeurs de 25 points de base à la toute fin de 2016 alors que la Banque du Canada a opté pour le statu quo durant toute l'année.

Le premier semestre de l'année 2016 a été décevant pour l'économie américaine. La faiblesse des investissements et la baisse des inventaires de la part des entreprises ont nui à la croissance du PIB réel. La situation s'est améliorée à partir du troisième trimestre. La progression de la consommation s'est poursuivie et on a observé une tendance haussière des ventes de maisons. La remontée des prix du pétrole a appuyé l'investissement à partir de l'automne, mais le regain est demeuré modeste. Malgré son amélioration au second semestre, l'économie américaine n'aura progressé que de 1,6 % en 2016 comparativement à 2,6 % en 2015. Après quelques années de forte croissance, la création d'emplois a ralenti, mais la tendance du marché du travail est demeurée bonne. Les résultats des élections du 8 novembre dernier n'ont pas causé trop de volatilité sur les marchés. Dans ces circonstances, la FED a opté pour une hausse des taux directeurs en décembre.

Au Canada, après un début d'année encourageant, des événements perturbateurs sont venus entraver la croissance économique au printemps. Des feux de forêt en Alberta ont entraîné en mai une baisse importante de la production de pétrole par des méthodes non classiques. De plus, les exportations hors énergie ont été affectées par un affaiblissement temporaire de la demande américaine. Dans ces conditions, le PIB réel canadien a reculé au deuxième trimestre, perdant ainsi une partie du gain réalisé au premier trimestre. Le retour graduel à la normale dans la production de pétrole, combiné à la reprise de la tendance haussière des exportations hors énergie, a permis un rebond de l'économie canadienne au troisième trimestre. Le PIB réel canadien devrait croître d'environ 1,3 % pour l'ensemble de l'année 2016, soit une progression semblable à celle de 2015. De tels résultats peuvent paraître décevants de prime abord, mais ils ne sont en fait que légèrement inférieurs au potentiel de croissance de l'économie canadienne, qui est actuellement estimé aux alentours de 1,5 % par la Banque du Canada.

Au Québec, la croissance économique s'est accélérée en 2016. En effet, la progression du PIB réel est estimée à 1,7 %, comparativement à une progression de 1,2 % enregistrée en 2015. Les dépenses de consommation sont à l'origine de cette croissance. La confiance des ménages a atteint son plus haut niveau depuis 2008, sans doute grâce à la bonne tenue du marché du travail qui a fait des gains d'emplois et, donc, a favorisé une hausse des revenus personnels. Les mesures fiscales du gouvernement fédéral ont également aidé à ce plus grand enthousiasme des ménages dans leurs achats, notamment pour des biens durables comme les automobiles neuves et usagées. Le secteur résidentiel a montré des signes de robustesse, que ce soit au sein de la revente des propriétés existantes ou de la construction neuve. Les investissements des entreprises sont demeurés anémiques. Enfin, le secteur extérieur n'a pas connu le regain escompté puisque les exportations internationales ont subi les contrecoups du manque de vigueur de l'économie américaine.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR 2017

Si le programme du président Trump parvient à stimuler l'activité économique et l'inflation au cours des prochains trimestres, la FED devrait continuer d'augmenter graduellement ses taux directeurs. Les taux obligataires nord-américains devraient poursuivre leur remontée en 2017, tout en demeurant relativement bas d'un point de vue historique. La Banque du Canada est dans une position difficile. Une demande américaine plus forte pourrait être favorable à l'économie canadienne, mais la possibilité d'entraves aux échanges commerciaux canado-américains représente un risque majeur. Le dollar canadien devrait faiblir légèrement. Le scénario le plus probable est que le long statu quo de la politique monétaire canadienne se poursuive, au moins jusqu'en 2018. La remontée des profits et les baisses d'impôt attendues pour les ménages et les entreprises aux États-Unis devraient permettre aux places boursières nord-américaines d'enregistrer une autre progression en 2017, malgré la remontée des taux d'intérêt.

La croissance économique mondiale devrait être un peu plus forte en 2017. Certains des facteurs qui ont ralenti la croissance des pays émergents, notamment au Brésil et en Russie, se sont déjà partiellement estompés. On prévoit cependant que l'économie chinoise devrait ralentir de nouveau, mais de façon modeste. On s'attend à ce que l'incertitude liée au Brexit freine davantage l'économie britannique. Rappelons que les négociations avec l'Union européenne ne sont pas encore formellement entamées et qu'elles devraient s'étendre sur deux ans. Le commerce mondial pourrait évoluer selon les tendances protectionnistes de l'administration Trump. Toutefois, à court terme, une accélération temporaire de la demande intérieure américaine pourrait favoriser l'économie globale.

Aux États-Unis, l'évolution de la croissance économique dépendra beaucoup des projets du nouveau président. Les baisses d'impôt proposées ainsi que les nouveaux investissements en infrastructures devraient appuyer la croissance à court terme grâce à une hausse du revenu disponible et à une augmentation des dépenses fédérales. L'effet net de ces mesures demeure toutefois difficile à évaluer. Leur coût budgétaire, qui implique avec des hypothèses réalistes un gonflement de la dette et des déficits, pourrait inquiéter les contribuables et les investisseurs et en minimiser l'effet positif. De plus, si la nouvelle administration et le Congrès vont de l'avant avec les propositions sur les restrictions à l'immigration ainsi qu'avec un durcissement des relations commerciales internationales, la croissance économique devrait ralentir. Il semble toutefois trop tôt pour prévoir une éventuelle abrogation des accords commerciaux, y compris l'ALENA. Le relèvement des taux directeurs américains entamé en décembre 2015 et poursuivi en décembre 2016 devrait continuer de façon graduelle avec trois hausses de taux de 25 points de base prévues en 2017.

Au Canada, la croissance économique devrait s'accélérer en 2017 grâce à plusieurs facteurs favorables. La tendance haussière des exportations devrait se poursuivre conformément à la hausse anticipée de la demande étrangère, en particulier en provenance des États-Unis. De plus, la valeur du dollar devrait demeurer sous la barre des 80 ¢ US, ce qui continuerait de favoriser les exportations canadiennes. La stabilisation des prix du pétrole devrait également freiner la baisse des investissements dans le secteur de l'énergie. Le programme de relance du gouvernement fédéral pourrait aussi stimuler la croissance économique en 2017. En outre, les dépenses en infrastructures devraient s'accélérer significativement durant l'année. En Alberta, la reconstruction des habitations détruites par les feux de forêt dans la région de Fort McMurray devrait accroître les investissements résidentiels. L'économie canadienne pourrait cependant être affectée en 2017 par certaines mesures et incertitudes. D'une part, un ralentissement du marché de l'habitation est prévu en Colombie-Britannique, en Ontario ainsi que dans la plupart des autres provinces en raison notamment de l'incidence des nouvelles mesures fédérales de restriction du crédit hypothécaire. D'autre part, le protectionnisme américain pourrait s'accentuer avec l'élection de M. Trump à la présidence, ce qui pourrait affecter les exportations canadiennes vers les États-Unis. En tenant compte de tous ces éléments, une croissance du PIB réel canadien de 1,9 % est prévue pour 2017.

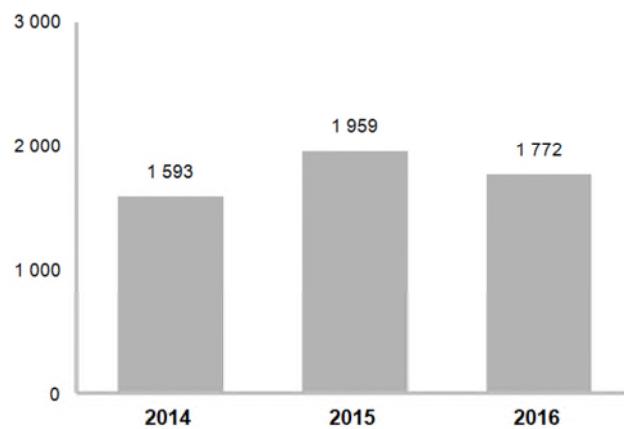
Au Québec, l'année 2017 s'annonce prometteuse. La faiblesse du dollar canadien, l'accélération prévue de la croissance de l'économie américaine et la progression soutenue de celle de l'Ontario devraient avantagez le commerce extérieur. Cependant, à l'instar du Canada, si l'élection du nouveau président américain se traduit, comme celui-ci l'a répété en campagne, par un plus grand protectionnisme américain, cela pourrait nuire aux exportations vers les États-Unis. Du côté des investissements des entreprises, ils devraient reprendre de la vigueur, alors que ceux des administrations publiques pourraient avoir une contribution plus positive à la suite de l'atteinte de l'équilibre budgétaire au niveau provincial. À cet égard, notons que la situation financière du gouvernement du Québec s'est passablement bonifiée. En effet, après avoir atteint l'équilibre lors de l'exercice 2015-2016, l'équilibre budgétaire devrait se poursuivre pour les exercices 2016-2017 à 2020-2021. De plus, l'amélioration du marché du travail, où l'on devrait observer une création d'emplois et un taux de chômage à la baisse, favoriserait les dépenses de consommation des ménages. Par conséquent, le PIB réel pourrait afficher une hausse de 1,7 % en 2017.

L'évolution des marchés où œuvrent les secteurs du Mouvement Desjardins est décrite dans les analyses correspondantes à la section 2.2 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».

2.0 REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS

2.1 ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2016

EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES (en M\$)



CONTRIBUTION DES SECTEURS AUX EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES EN 2016 (en %)

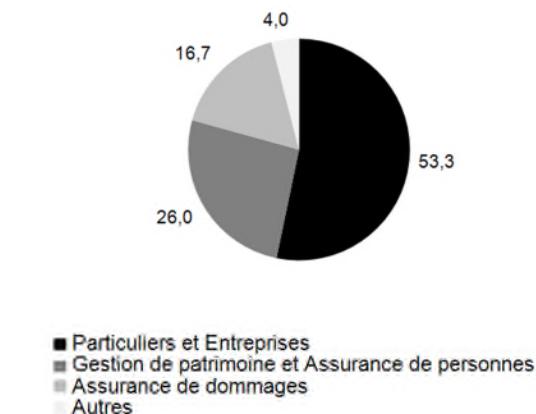


TABLEAU 3 – SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Pour les exercices terminés le 31 décembre

	2016	2015	2014
Résultats			
Revenu net d'intérêts	4 245 \$	4 253 \$	3 976 \$
Primes nettes	7 168	6 907	5 916
Autres revenus d'exploitation ⁽¹⁾	2 718	2 764	2 762
Revenus d'exploitation⁽¹⁾	14 131	13 924	12 654
Revenus de placement ⁽¹⁾	1 119	1 362	2 581
Revenu total	15 250	15 286	15 235
Dotation à la provision pour pertes sur créances	319	377	351
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	5 446	5 431	6 303
Frais autres que d'intérêts	7 253	7 003	6 554
Impôts sur les excédents	460	516	434
Excédents avant ristournes aux membres	1 772 \$	1 959 \$	1 593 \$
Apport aux excédents combinés par secteurs d'activité⁽²⁾			
Particuliers et Entreprises	944 \$	1 000 \$	888 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	461	503	411
Assurance de dommages	296	360	180
Autres	71	96	114
	1 772 \$	1 959 \$	1 593 \$

⁽¹⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

⁽²⁾ Le détail par postes est présenté à la note complémentaire 32 « Information sectorielle » des états financiers combinés.

EXCÉDENTS DE 2016

Pour l'exercice 2016, le Mouvement Desjardins a poursuivi la croissance de ses activités et enregistre une hausse de 1,5 % de ses revenus d'exploitation qui ont atteint 14 131 M\$. Les excédents avant ristournes aux membres ont été de 1 772 M\$, soit une diminution de 187 M\$, ou de 9,5 %, par rapport à ceux de l'exercice 2015. L'écart s'explique principalement par des investissements supplémentaires dans des plateformes technologiques innovatrices, le versement d'indemnités de départ, une fluctuation défavorable de la juste valeur des instruments financiers dérivés associés aux activités de couverture pour l'ensemble du Mouvement et des ajustements aux hypothèses actuarielles relatives aux activités d'assurance de personnes. Rappelons également que les excédents de 2015 avaient été bonifiés par un gain sur acquisition des activités canadiennes de State Farm.

Ce résultat reflète la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'est élevée à 944 M\$, ou à 53,3 % des excédents. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages ont procuré respectivement des apports de 461 M\$ et de 296 M\$, qui représentent 26,0 % et 16,7 % des excédents. La contribution des activités regroupées sous la rubrique Autres a été de 71 M\$, ou de 4,0 % des excédents.

Le rendement des capitaux propres s'est situé à 8,0 %, par rapport à 9,1 % pour l'exercice 2015. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des excédents expliquée précédemment et à la hausse des capitaux propres.

Par sa nature de groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins a pour mission de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités, un rôle qu'il a poursuivi au cours de 2016. À cet effet, le montant provisionné de ristournes s'est élevé à 144 M\$ pour l'exercice financier 2016, comparativement à 154 M\$ pour 2015. En ajoutant à ce montant la somme de 82 M\$ remise à divers organismes sous forme de dons et de commandites ainsi que celle de 33 M\$ versée par l'intermédiaire du programme Avantages membre Desjardins, le retour à la collectivité s'est élevé à 259 M\$ en 2016, comparativement à 264 M\$ en 2015.

REVENUS D'EXPLOITATION

Les revenus d'exploitation, qui comprennent le revenu net d'intérêts, les primes nettes ainsi que les autres revenus d'exploitation présentés dans le tableau 4, se sont établis à 14 131 M\$, en hausse de 207 M\$, ou de 1,5 %, par rapport à 2015.

TABLEAU 4 – REVENUS D'EXPLOITATION

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2016	2015	2014
Revenu net d'intérêts	4 245 \$	4 253 \$	3 976 \$
Primes nettes	7 168	6 907	5 916
Autres revenus d'exploitation (voir le tableau 7)	2 718	2 764	2 762
Total des revenus d'exploitation	14 131 \$	13 924 \$	12 654 \$

Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre les revenus d'intérêts gagnés sur des éléments d'actif, comme des prêts et des valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif tels que des dépôts, des emprunts et des obligations subordonnées. Il est touché par les variations des taux d'intérêt, les stratégies d'approvisionnement en fonds et d'appariement de ces derniers ainsi que la composition des instruments financiers portant ou non intérêt.

Afin d'analyser la variation du revenu net d'intérêts, nous présentons son évolution selon les grandes catégories d'actif et de passif dans le tableau 5, alors que le tableau 6 illustre le détail des effets sur ce revenu des variations des volumes et des taux d'intérêt des différents éléments d'actif et de passif.

La marge nette d'intérêt, exprimée en pourcentage de l'actif moyen, s'est établie à 2,29 % en 2016, comparativement à 2,39 % pour l'année 2015, ce qui constitue un fléchissement de 10 points de base. La forte concurrence dans le marché exerce toujours une pression sur les marges d'intérêt.

Le revenu net d'intérêts s'élevait à 4 245 M\$ à la fin de 2016, soit un montant comparable à celui de l'année précédente. La forte concurrence dans le marché exerce toujours une pression sur les marges d'intérêt. L'effet de celle-ci a cependant été atténué par les revenus liés aux activités de trésorerie du Mouvement et la progression des activités de financement, dont les prêts hypothécaires et aux entreprises ainsi que sur cartes de crédit.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts se sont chiffrés à 5 973 M\$ en 2016, soit une baisse de 74 M\$, ou de 1,2 %, par rapport à l'exercice précédent. Globalement, le repli du rendement moyen du total des actifs portant intérêt, provenant principalement des prêts, a fait diminuer les revenus d'intérêts de 372 M\$, tandis que la croissance du volume moyen du total des actifs portant intérêt, provenant principalement des prêts également, a permis l'ajout de 298 M\$ à ces revenus.

Frais d'intérêts

Les frais d'intérêts se sont chiffrés à 1 728 M\$ en 2016, en baisse de 66 M\$, ou de 3,7 %, par rapport à l'exercice précédent. La diminution du coût moyen de l'approvisionnement en fonds, provenant principalement des dépôts, a entraîné une baisse de ces frais de 110 M\$, alors que la croissance de la moyenne des dépôts a compensé la diminution des emprunts et des obligations subordonnées, et a amené une augmentation des frais d'intérêts de 44 M\$.

TABLEAU 5 – REVENU NET D'INTÉRÊTS SUR L'ACTIF ET LE PASSIF MOYENS

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2016			2015		
	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen
Actif						
Actifs portant intérêt						
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	19 977 \$	315 \$	1,58 %	19 059 \$	308 \$	1,62 %
Prêts	159 363	5 658	3,55	151 863	5 739	3,78
Total des actifs portant intérêt	179 340	5 973	3,33	170 922	6 047	3,54
Autres actifs	6 431	-	-	7 083	-	-
Total de l'actif	185 771 \$	5 973 \$	3,22 %	178 005 \$	6 047 \$	3,40 %
Passif et capitaux propres						
Passifs portant intérêt						
Dépôts	159 200 \$	1 643 \$	1,03 %	151 093 \$	1 665 \$	1,10 %
Emprunts et obligations subordonnées	1 581	85	5,38	2 434	129	5,30
Total des passifs portant intérêt	160 781	1 728	1,07	153 527	1 794	1,17
Autres passifs	9 496	-	-	9 788	-	-
Capitaux propres	15 494	-	-	14 690	-	-
Total du passif et des capitaux propres	185 771 \$	1 728 \$	0,93 %	178 005 \$	1 794 \$	1,01 %
Revenu net d'intérêts		4 245 \$			4 253 \$	
En pourcentage de l'actif moyen			2,29 %			2,39 %

TABLEAU 6 – INCIDENCES SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊTS DES MODIFICATIONS DES VOLUMES ET DES TAUX

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2016		Augmentation (diminution)		
	Variation du volume moyen	Variation du taux moyen	Intérêts	Volume moyen	Taux moyen
Actif					
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières					
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	918 \$	(0,04)%	7 \$	15 \$	(8)\$
Prêts	7 500	(0,23)	(81)	283	(364)
Variation du revenu d'intérêts			(74)	298	(372)
Passif					
Dépôts					
Dépôts	8 107	(0,07)	(22)	89	(111)
Emprunts et obligations subordonnées	(853)	0,08	(44)	(45)	1
Variation des frais d'intérêts			(66)	44	(110)
Variation du revenu net d'intérêts			(8)\$	254 \$	(262)\$

Primes nettes

Les primes nettes, qui sont constituées des primes d'assurance de personnes, de rentes et d'assurance de dommages, ont augmenté de 261 M\$, ou de 3,8 %, pour s'établir à 7 168 M\$ au 31 décembre 2016.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

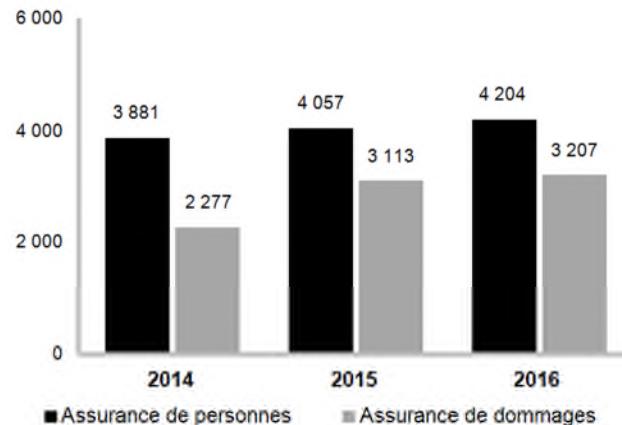
L'ensemble des activités d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes a dégagé des revenus de primes nettes d'assurance et de rentes de 4 204 M\$, en hausse de 147 M\$, ou de 3,6 %, par rapport à la même période en 2015. Les primes d'assurance ont augmenté de 108 M\$, cette croissance provenant de l'assurance collective, pour un montant de 58 M\$, et de l'assurance individuelle, pour un montant de 50 M\$. Les primes de rentes ont également connu une hausse de 39 M\$.

Secteur Assurance de dommages

L'ensemble des activités du secteur Assurance de dommages a dégagé des revenus de primes nettes de 3 207 M\$, en augmentation de 94 M\$, ou de 3,0 %. Cette hausse s'explique principalement par l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition. L'augmentation découle également, dans une moindre mesure, de l'accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions. La hausse des primes nettes a été compensée, en partie, par l'effet des primes non acquises transférées lors de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, qui avait généré des revenus importants en 2015.

PRIMES NETTES⁽¹⁾

(en M\$)



⁽¹⁾ La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

Autres revenus d'exploitation**TABLEAU 7 – AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2016	2015	2014
Frais de service sur les dépôts et les paiements	488 \$	489 \$	498 \$
Commissions sur prêts et cartes de crédit	651	620	597
Services de courtage et de fonds de placement	1 106	1 037	970
Honoraires de gestion et de services de garde	376	365	348
Revenus de change	70	88	84
Autres	27	165	265
Total des autres revenus d'exploitation	2 718 \$	2 764 \$	2 762 \$

Les autres revenus d'exploitation se sont établis à 2 718 M\$ pour 2016, soit une diminution de 46 M\$, ou de 1,7 %, par rapport à l'exercice précédent.

Les revenus issus des commissions sur prêts et cartes de crédit, qui sont constitués surtout des revenus provenant des diverses solutions de paiement offertes par les Services de cartes et Monétique, ont totalisé 651 M\$ en 2016, soit une hausse de 31 M\$, ou de 5,0 %, par rapport à l'année précédente découlant de la croissance des volumes d'affaires. Par ailleurs, les revenus de services de courtage et de fonds de placement se sont chiffrés à 1 106 M\$, soit une hausse de 69 M\$, ou de 6,7 %. Cette croissance s'explique principalement par l'augmentation du volume d'actifs sous gestion provenant de la vente de différents produits financiers. Les revenus figurant à la rubrique Autres ont diminué de 138 M\$ en raison d'une augmentation de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et du gain réalisé dans le cadre de cette acquisition enregistré au premier trimestre de 2015.

REVENUS DE PLACEMENT**TABLEAU 8 – REVENUS DE PLACEMENT**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2016	2015	2014
Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	533 \$	809 \$	2 005 \$
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	388	318	343
Revenus nets sur les autres placements	198	235	233
Total des revenus de placement	1 119 \$	1 362 \$	2 581 \$

Les revenus de placement se sont chiffrés à 1 119 M\$ pour 2016, soit une baisse de 243 M\$, ou de 17,8 %, par rapport à l'exercice précédent.

Les revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ont diminué de 276 M\$, ou de 34,1 %, en raison principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance et soutenant les passifs. Cette baisse a été compensée en partie par la variation des provisions techniques, qui a entraîné une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Ces variations sont majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations. Mentionnons également une fluctuation défavorable de la juste valeur des instruments financiers dérivés associés aux activités de couverture à l'échelle du Mouvement, qui a été compensée en partie par la fluctuation favorable de la juste valeur des instruments dérivés du secteur Assurance de dommages en 2016.

Les revenus nets sur les titres disponibles à la vente ont augmenté de 70 M\$, ou de 22,0 %, par rapport à l'exercice 2015. Cette augmentation s'explique principalement par les pertes de valeurs sur actions comptabilisées en 2015 et causées par une forte volatilité des marchés.

Les revenus nets sur les autres placements ont diminué de 37 M\$, ou de 15,7 %, par rapport à l'exercice 2015. Cette diminution s'explique par des gains sur dispositions de placements immobiliers moindres en 2016.

REVENU TOTAL

Le revenu total, qui est constitué du revenu net d'intérêts, des primes nettes, des autres revenus d'exploitation et des revenus de placement, s'est chiffré à 15 250 M\$, en baisse de 36 M\$, ou de 0,2 %, par rapport à 2015.

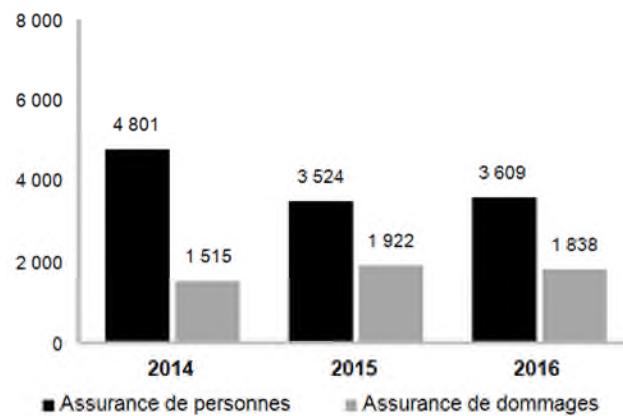
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 319 M\$ pour 2016, en baisse de 58 M\$, ou de 15,4 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution découle principalement d'une récupération de la provision collective due, entre autres, à des raffinements méthodologiques des modèles utilisés pour le calcul de cette provision. Le taux de dotation était de 0,20 % au 31 décembre 2016, comparativement à 0,24 % pour l'exercice 2015. Le Mouvement Desjardins a continué de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,32 % au 31 décembre 2016, en baisse par rapport à celui de 0,34 % au 31 décembre 2015.

SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE⁽¹⁾

(en M\$)



⁽¹⁾ La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont totalisé 5 446 M\$, en hausse de 15 M\$, ou de 0,3 %, par rapport à l'exercice 2015.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ont été de 3 609 M\$, en hausse de 85 M\$ comparativement à 2015. Cette variation s'explique par une augmentation de 82 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés de 149 M\$. Par contre, un renforcement des provisions techniques de 33 M\$ dû aux changements d'hypothèses a été effectué en 2016, alors qu'une libération de 51 M\$ avait été comptabilisée en 2015, à la suite de modifications au portefeuille de placements. L'augmentation de 47 M\$ des primes de rentes collectives ainsi que l'expérience technique des produits ont également contribué à la hausse des provisions techniques.

Secteur Assurance de dommages

Les charges de sinistres du secteur Assurance de dommages ont totalisé 1 838 M\$ pour l'exercice 2016, soit une baisse de 84 M\$, ou de 4,4 %, comparativement à 2015. Le ratio des sinistres des assureurs de dommages s'est établi à 60,2 % pour l'exercice 2016, alors qu'il était de 62,1 % en 2015. Cette baisse provient principalement de l'assurance automobile et découle de l'évolution favorable en 2016 des sinistres des années antérieures plus importante qu'en 2015. Elle a été compensée, en partie, par une sinistralité de l'année en cours plus importante qu'à l'exercice 2015.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

TABLEAU 9 – FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2016	2015	2014
Salaires et avantages sociaux			
Salaires	2 909 \$	2 830 \$	2 638 \$
Avantages sociaux	639	645	562
	3 548	3 475	3 200
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	667	613	598
Ententes de services et impartition	306	331	256
Communications	307	299	283
Autres	2 425	2 285	2 217
Total des frais autres que d'intérêts	7 253 \$	7 003 \$	6 554 \$
Indice de productivité du Mouvement Desjardins ⁽¹⁾	74,0 %	71,1 %	73,4 %

⁽¹⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

Les frais autres que d'intérêts ont totalisé 7 253 M\$, par rapport à 7 003 M\$ en 2015, soit une hausse de 250 M\$, ou de 3,6 %. Cette hausse s'explique par des investissements supplémentaires dans des plateformes technologiques innovatrices, le versement d'indemnités de départ et les coûts associés à la croissance des affaires, notamment les activités de cartes de crédit, de financement au point de vente et d'assurance. Malgré ces coûts, une gestion rigoureuse des dépenses a toutefois permis de limiter la hausse de ces frais.

SALAIRS ET AVANTAGES SOCIAUX

Les dépenses engagées pour les salaires et les avantages sociaux ont augmenté de 73 M\$, ou de 2,1 %, pour atteindre 3 548 M\$ en 2016. Cette croissance est principalement attribuable à l'indexation annuelle des salaires ainsi qu'aux frais liés aux indemnités de départ versées dans le contexte de la poursuite des efforts visant la réduction des coûts et l'amélioration de la performance. Les efforts de productivité ont cependant permis d'atténuer cette progression. Ce poste de dépenses a représenté 48,9 % de l'ensemble des frais autres que d'intérêts, soit un pourcentage légèrement inférieur à celui qui avait été enregistré en 2015. Pour 2016, les salaires se sont chiffrés à 2 909 M\$, comparativement à 2 830 M\$ en 2015, soit une augmentation de 2,8 %.

Le ratio des avantages sociaux sur le total de la rémunération de base a diminué, passant de 22,8 % en 2015 à 22,0 % en 2016, en raison principalement des coûts liés aux indemnités de départ de 2016 inclus dans les salaires.

AUTRES FRAIS

Pour 2016, les frais liés aux locaux, au matériel et au mobilier (incluant l'amortissement) se sont établis à 667 M\$, par rapport à 613 M\$ en 2015, soit une hausse de 54 M\$, ou de 8,8 %, découlant principalement d'achats de matériel informatique et de dispositions d'actifs. Les dépenses liées aux ententes de services et d'impartition ont atteint 306 M\$ en 2016, soit une diminution de 25 M\$, ou de 7,6 %, par rapport à 2015 s'expliquant par la baisse des dépenses liées à l'entente de transition avec State Farm US à la suite de la conversion de la majorité des polices d'assurance automobile dans les systèmes du Mouvement Desjardins.

Les autres catégories de frais ont totalisé 2 425 M\$, en hausse de 140 M\$, ou de 6,1 %, comparativement à 2015. Cette augmentation s'explique notamment par la hausse des frais de commissions, la popularité accrue du programme de récompenses BONIDOLLARS auprès des clients de Services de cartes et Monétique ainsi que la hausse des honoraires professionnels liés aux projets informatiques mentionnés précédemment. Elles ont également été marquées par l'augmentation de la taxe sur les primes d'assurance.

INDICE DE PRODUCTIVITÉ

L'indice de productivité, soit le rapport entre les frais autres que d'intérêts et le revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance, s'est élevé à 74,0 % pour 2016, comparativement à 71,1 % l'an dernier. Cette hausse s'explique principalement par des investissements supplémentaires dans des plateformes technologiques innovatrices, le versement d'indemnités de départ, une fluctuation défavorable de la juste valeur des instruments financiers dérivés associés aux activités de couverture pour l'ensemble du Mouvement et des ajustements aux hypothèses actuarielles relatives aux activités d'assurance de personnes. Rappelons également que les excédents de 2015 avaient été bonifiés par un gain sur acquisition des activités canadiennes de State Farm.

IMPÔTS SUR LE REVENU ET IMPÔTS INDIRECTS

Le Mouvement Desjardins est un groupe financier coopératif au sein duquel chacune des entités qui sont des coopératives de services financiers, soit les caisses, la Fédération des caisses Desjardins du Québec, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. et la Caisse centrale, fusionnée avec la Fédération depuis le 1^{er} janvier 2017, est considérée aux fins de la fiscalité comme une société privée et autonome, contrairement à la grande majorité des autres institutions financières canadiennes, qui sont de grandes sociétés publiques. Chaque caisse est assujettie au régime d'imposition propre aux sociétés privées. De plus, ces entités bénéficient, lorsque les règles fiscales le permettent, de certains taux d'imposition réduits prévus par le régime applicable aux caisses de crédit. Le législateur a adapté ce dernier de façon à leur permettre d'accumuler une réserve générale suffisante, qui constitue la base de capital assurant la protection des dépôts des membres. Lorsque la réserve générale d'une caisse a atteint le niveau prévu par le législateur, elle est alors assujettie aux taux d'imposition qui s'appliquent aux grandes sociétés. En raison de changements législatifs survenus en 2013, les taux réduits prévus dans le régime d'imposition fédéral et applicables aux caisses de crédit furent éliminés graduellement jusqu'en 2016.

Par ailleurs, les entités du Mouvement qui ne sont pas des coopératives de services financiers sont assujetties au régime d'imposition applicable aux grandes sociétés.

La charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux membres pour l'exercice 2016 présentée à l'état combiné du résultat a totalisé 460 M\$, en baisse de 56 M\$ par rapport à l'an dernier. Quant au taux d'imposition effectif, il s'est élevé à 20,6 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, en légère baisse par rapport à celui de 20,8 % pour l'exercice 2015. La note complémentaire 27 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés présente, entre autres, le rapprochement du taux d'imposition statutaire et du taux effectif exprimé en dollars.

Les impôts indirects comprennent l'impôt foncier et les taxes d'affaires, la taxe sur la masse salariale, les charges sociales ainsi que la taxe sur les produits et services et les taxes de vente. Les impôts indirects sont inclus dans les frais autres que d'intérêts.

Pour l'exercice 2016, les entités du Mouvement ont versé 1 326 M\$ en impôts indirects, comparativement à 1 254 M\$ en 2015.

COMPARAISON DES EXERCICES FINANCIERS 2015 ET 2014

L'analyse qui suit présente une comparaison entre les résultats des exercices terminés le 31 décembre 2015 et 2014.

Au terme de l'exercice 2015, le Mouvement Desjardins présentait des excédents avant ristournes aux membres de 1 959 M\$, comparativement à 1 593 M\$ pour l'exercice 2014. Le rendement des capitaux propres s'établissait à 9,1 %, par rapport à 8,7 % en 2014.

Résultats sectoriels

Ces résultats reflétaient la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'était élevée à 1 000 M\$, ou à 51,0 % des excédents de 2015. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages avaient procuré respectivement des apports de 503 M\$ et de 360 M\$ représentant 25,7 % et 18,4 % des excédents. Quant aux activités regroupées sous la rubrique Autres, leur contribution avait été de 96 M\$, ou de 4,9 % des excédents.

Pour l'exercice financier 2015, les excédents avant ristournes aux membres attribuables au secteur Particuliers et Entreprises étaient en hausse de 112 M\$, ou de 12,6 %, comparativement à ceux de la même période en 2014. Ce résultat s'expliquait principalement par la croissance des affaires découlant des activités de financement et de la vente de produits financiers.

Les excédents nets générés par le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes avaient augmenté de 92 M\$, ou de 22,4 %, par rapport à l'exercice 2014. Cette hausse était en grande partie attribuable aux gains d'expérience des activités d'assurance de personnes et aux gains sur des dispositions de placements supérieurs à ceux de 2014.

Les excédents nets provenant du secteur Assurance de dommages avaient augmenté de 180 M\$, ou de 100,0 %, comparativement au résultat obtenu à la fin de 2014. Cette hausse découlait principalement de l'apport des activités canadiennes acquises de State Farm.

Résultats combinés

Les revenus d'exploitation, qui comprenaient le revenu net d'intérêts, les primes nettes ainsi que les autres revenus d'exploitation, s'établissaient à 13 924 M\$ à la fin de 2015, en hausse de 1 270 M\$, ou de 10,0 %, par rapport à 2014. Le revenu net d'intérêts s'élevait à 4 253 M\$ à la fin de 2015, en hausse de 277 M\$, ou de 7,0 %, par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'expliquait principalement par la croissance de l'ensemble du portefeuille de prêts.

Les primes nettes, qui sont constituées des primes d'assurance de personnes, de rentes et d'assurance de dommages, avaient augmenté de 991 M\$, ou de 16,8 %, pour s'établir à 6 907 M\$ au 31 décembre 2015. Cette hausse s'expliquait principalement par les primes provenant de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, représentant 803 M\$, et la croissance des affaires liées aux activités d'assurance. Les primes nettes d'assurance de personnes et de rentes affichaient une hausse de 4,5 % par rapport à 2014 et atteignaient 4 057 M\$. Quant aux activités d'assurance de dommages, elles avaient dégagé des revenus de primes nettes de 3 113 M\$ en 2015, comparativement à 2 277 M\$ en 2014, soit une hausse de 36,7 %.

Les autres revenus d'exploitation s'étaient établis à 2 764 M\$ pour 2015, soit un résultat stable par rapport à l'exercice précédent. Les revenus issus des commissions sur prêts et cartes de crédit, qui sont constitués surtout des revenus provenant des diverses solutions de paiement offertes par les Services de cartes et Monétique, avaient totalisé 620 M\$ en 2015, soit une hausse de 23 M\$, ou de 3,9 %, par rapport à l'année précédente découlant de la croissance des volumes d'affaires. Par ailleurs, les revenus de services de courtage et de fonds de placement s'étaient chiffrés à 1 037 M\$, soit une hausse de 67 M\$, ou de 6,9 %. Cette croissance s'expliquait principalement par l'augmentation du volume d'actifs sous gestion provenant de la vente de différents produits atténuée en partie par la diminution des revenus liés à certains programmes. Les honoraires de gestion et de services de garde avaient totalisé quant à eux 365 M\$ en 2015, soit une hausse de 17 M\$, ou de 4,9 %, découlant de la progression de l'actif sous gestion. Les revenus figurant à la rubrique Autres avaient diminué de 100 M\$, ou de 37,7 %, en raison d'une augmentation de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm de 146 M\$, qui avait été compensée en partie par le gain de 52 M\$ réalisé au moment de cette transaction.

Les revenus de placement étaient de 1 362 M\$ et avaient diminué de 1 219 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Les revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat avaient diminué de 1 196 M\$ en raison principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs. Cette baisse avait été compensée par la variation des provisions techniques, qui avait entraîné une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Ces variations étaient majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations dus en grande partie aux fluctuations des taux d'intérêt à moyen et à long termes. Cette baisse s'expliquait également par les pertes de valeur qui avaient été comptabilisées au résultat et découlait de la forte volatilité des marchés financiers. Cette diminution avait cependant été compensée par une hausse des revenus en provenance des placements acquis de State Farm et la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés.

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'était élevée à 377 M\$ pour 2015, en hausse de 26 M\$, ou de 7,4 %, par rapport à 2014. Cette augmentation découlait principalement de la croissance des portefeuilles de prêts et de la hausse du taux de perte des Services de cartes et Monétique, qui avait été atténuée par l'effet d'une révision de paramètres dans le calcul des provisions ainsi que l'amélioration de la qualité des portefeuilles de prêts aux moyennes et grandes entreprises. Le Mouvement Desjardins avait continué de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,34 % au 31 décembre 2015, soit un ratio identique à celui qui avait été enregistré au terme de l'exercice 2014. Le taux de dotation était demeuré stable à 0,24 %.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance avaient diminué de 872 M\$, ou de 13,8 %, et s'établissaient à 5 431 M\$ au 31 décembre 2015. Pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, ces frais avaient été de 3 524 M\$, en baisse de 1 277 M\$ comparativement à l'exercice 2014. Cette variation s'expliquait principalement par une diminution de 1 451 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprenait l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements de 1 267 M\$. La diminution de 89 M\$ des primes de rentes collectives ainsi que des gains d'expérience en assurance individuelle, groupe et entreprises et en épargne-retraite collective avait aussi contribué à la diminution de ce poste. D'autre part, un changement d'hypothèses favorable réalisé en 2015 à la suite de modifications au portefeuille de placements avait aussi contribué à la diminution des provisions techniques pour un montant de 51 M\$, atténuée par une variation en 2014 des provisions techniques de 24 M\$, qui avait aussi influencé favorablement les résultats. Au total, l'intégration des activités canadiennes acquises de State Farm avait entraîné une augmentation de ces charges d'un montant de 69 M\$. Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance avaient aussi été affectées par une hausse des prestations découlant de la croissance des volumes d'affaires. Quant aux charges du secteur Assurance de dommages, elles avaient totalisé 1 922 M\$ en 2015, par rapport à 1 515 M\$ en 2014, ce qui représentait une hausse de 407 M\$, ou de 26,9 %. Cette augmentation s'expliquait principalement par une hausse du volume d'affaires découlant de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et de la croissance organique. Elle avait été atténuée par une amélioration du ratio des sinistres des assureurs de dommages, qui s'était établi à 62,1 % pour l'exercice 2015, alors qu'il était de 65,7 % en 2014. Cette amélioration s'expliquait principalement par l'évolution favorable des sinistres en assurance automobile repris à la suite de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, qui avait été compensée en partie par une sinistralité moins favorable qu'en 2014 en assurance automobile dans les autres segments de marché.

Les frais autres que d'intérêts avaient totalisé 7 003 M\$ par rapport à 6 554 M\$ en 2014, en hausse de 449 M\$, ou de 6,9 %. Cette augmentation s'expliquait, entre autres, par les frais provenant des activités acquises de State Farm représentant 216 M\$, la progression des affaires, notamment des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente, ainsi que l'augmentation de la taxe sur les primes d'assurance. Ces frais avaient également été marqués par la hausse de la charge de retraite et l'indexation annuelle des salaires.

2.2 ANALYSE DES RÉSULTATS DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et clients ainsi que des marchés dans lesquels il évolue et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont donc regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs.

Les transactions entre ces secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers.

2.2.1 SECTEUR D'ACTIVITÉ PARTICULIERS ET ENTREPRISES

PROFIL

Les services aux particuliers et les services aux entreprises présentent des caractéristiques économiques similaires et ils offrent une gamme de produits et services comparables en utilisant le même réseau de distribution. Ils sont soumis au même environnement réglementaire, et leur performance est évaluée conjointement. Ces services sont ainsi regroupés et appelés « secteur Particuliers et Entreprises ».

Ce secteur est au centre des activités du Mouvement. À la faveur d'une offre intégrée et complète pour répondre aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives, le Mouvement Desjardins occupe une place incontournable sur l'échiquier des services financiers au Québec et en Ontario.

Cette offre répond notamment aux besoins en matière d'opérations courantes et de convenance, d'épargne, de services de cartes et de monétique, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement, de transfert d'entreprises et de conseils.

De plus, les membres et clients peuvent compter sur l'accompagnement de la plus importante force-conseil au Québec, constituée de professionnels dévoués et présents à toutes les étapes de leur cycle de vie ou de leur parcours entrepreneurial.

Pour répondre aux attentes en constante évolution de ses membres et clients, le Mouvement Desjardins offre ses services à travers le réseau des caisses et de leurs centres Desjardins Entreprises, et aussi par l'intermédiaire de réseaux complémentaires et d'équipes spécialisées, par téléphone et Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Des renseignements supplémentaires concernant les principaux risques du secteur d'activité Particuliers et Entreprises sont présentés à la page 65 de la section « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

ACTIVITÉS

Les **opérations courantes et de convenance** comprennent les activités liées aux opérations courantes et de convenance qui regroupent les services de transactions au comptoir des caisses, les demandes d'information et différents services spécialisés, dont l'achat de devises étrangères, les mandats, les traites et les coffrets de sûreté.

L'épargne et placement regroupent les activités liées aux opérations d'épargne, qui englobent l'épargne fluctuante, y compris les comptes courants et les comptes à rendement croissant, dont le compte Profit Jeunesse et l'épargne à terme, sans oublier le compte d'épargne à intérêt élevé offert exclusivement dans AccèsD Internet et mobile.

L'offre intégrée aux entreprises se décline par des solutions sur mesure pour accompagner les entreprises de toutes tailles dans leurs projets de croissance, tant sur les marchés québécois et canadien qu'internationaux.

Les activités de **financement** comprennent :

- le **crédit hypothécaire résidentiel**, pour l'achat de terrains et de résidences neuves ou existantes, et pour la rénovation;
- le **crédit à la consommation**, y compris, entre autres, les prêts accordés pour l'achat d'automobiles et de biens durables, les marges de crédit personnelles ainsi que les prêts étudiants;
- le **crédit aux entreprises**, qui permet l'offre de financement dans les secteurs commercial et industriel, agricole et agroalimentaire, public et institutionnel ainsi qu'à l'égard de l'immobilier commercial et multirésidentiel.

Les activités des **Services de cartes et Monétique** regroupent les services de paiement par carte pour les particuliers et les entreprises, les services de paiement aux marchands, les solutions de financement (Accord D) et les activités de financement d'automobiles et de biens durables au point de vente.

Les activités liées aux **Services d'accès** rendent accessibles des produits et services à toute heure et n'importe où dans le monde par téléphone et Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

Les activités d'accès aux **marchés des capitaux** répondent aux besoins de financement des grandes entreprises, des institutions et des coopératives canadiennes, et leur proposent des services-conseils en matière de fusions et d'acquisitions ainsi que d'activités d'intermédiation et d'exécution sur les marchés d'actions et de titres à revenu fixe. Ces activités sont réalisées par l'intermédiaire d'équipes de vente et de négociation expérimentées et s'appuyant sur un groupe de recherche dont l'excellence est reconnue dans le marché.

Les activités en matière de **capital de développement** sont réalisées au moyen d'investissements directs ou par l'intermédiaire de fonds dans les petites et moyennes entreprises (PME) et coopératives de toutes les régions du Québec. À cet égard, Desjardins Capital de risque inc., gestionnaire de Capital régional et coopératif Desjardins, appuie la croissance d'entreprises, notamment lors de transferts. Avec l'appui d'une équipe de spécialistes active partout au Québec, ce secteur contribue à garder le meilleur de l'entrepreneuriat d'ici et le valorise en proposant aux entrepreneurs un accompagnement à chacune des étapes de vie de leur entreprise.

Les **services spécialisés** comprennent notamment les services internationaux, de gestion de trésorerie, de garde de valeurs et fiduciaires ainsi que les solutions de paie et de ressources humaines.

RÉALISATIONS DE L'EXERCICE

- Services mobiles Desjardins : accessibilité au site www.desjardins.com au moyen de l'application; bonifications (ouverture de compte, demande de crédit, dépôt de chèques par capture photo, empreinte digitale); et intégration du service de paiement « Apple Pay » pour les détenteurs d'un appareil Apple (iPhone, iPad et Apple Watch) et d'une carte de débit ou Visa Desjardins admissible.
- Services de financement : lancement de deux nouvelles cartes de crédit Desjardins MasterCard; et nouvelle offre de financement automobile et biens durables qui récompense à la fois les membres et les marchands concessionnaires.
- Première caisse mobile et ouverture de plusieurs nouveaux espaces : Desjardins 360^d à l'Université du Québec à Trois-Rivières, Desjardins – Quartier DIX30, Studio Place Alexis Nihon et Salon et Kiosques Desjardins à l'aéroport de Montréal.
- Passeport Affaires, une solution pour accompagner les entreprises dans leur développement à l'international. Ce service s'appuie sur un réseau de partenaires fort de 30 ans d'expertise et réparti sur les cinq continents.
- Guide *Entreprendre et conquérir le marché français* avec de nouveaux outils pour les membres et clients souhaitant à faire des affaires en France.
- Mon projet d'épargne : destiné aux membres de 13 à 30 ans, ce produit d'épargne multicanal permet aux proches de l'épargnant d'y participer. De plus, il offre une bonification lors de l'atteinte d'un objectif d'épargne.
- Création d'une équipe réservée à l'accompagnement des entrepreneurs dans la mise en place de leur forum de gouvernance (comité consultatif et conseil d'administration), notamment en mettant à la disposition de leurs entreprises, un grand réseau d'administrateurs reconnus pour leur expérience d'affaires. Aujourd'hui, à partir d'une banque de 200 administrateurs potentiels, près de 70 sont actifs au sein d'entreprises partenaires.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

L'industrie financière canadienne n'a pas connu de bouleversements importants en 2016. On compte quelque 80 institutions bancaires canadiennes et étrangères. On y dénombre également près de 620 coopératives d'épargne et de crédit, dont environ 50 % font partie du Mouvement Desjardins.

Dans le cas du financement aux particuliers et aux entreprises, on estimait l'encours de ces prêts dans l'industrie canadienne des services bancaires à 2 735 G\$ au 31 décembre 2016, en hausse de 5,3 % annuellement, en regard d'une croissance de 6,2 % observée à la fin de 2015. Quant à l'épargne personnelle bilan, elle s'élevait à environ 1 357 G\$ à la même date, une progression annuelle de 5,9 %, comparativement à une augmentation de 5,7 % enregistrée un an auparavant.

Au Québec, l'encours du financement aux particuliers et aux entreprises était estimé à 491 G\$ au 31 décembre 2016, en hausse de 4,4 % annuellement, comparativement à une croissance de 5,1 % enregistrée à la fin de 2015. Dans le cas du financement aux particuliers, dont l'encours était estimé à 357 G\$ à la même date, notons que les prêts hypothécaires résidentiels, qui en constituaient 79,0 %, étaient estimés, quant à eux, à 282 G\$ au 31 décembre 2016, soit une progression de 3,8 %, par rapport à un rythme de 4,7 % observé au 31 décembre 2015. Malgré l'activité domiciliaire soutenue en 2016, notamment avec la majoration de 2,7 % des mises en chantier et la recrudescence de 5,5 % de la revente de maisons existantes, la demande de crédit à l'habitation s'est essoufflée quelque peu. Quant aux prêts à la consommation, qui composent l'autre partie de ce type de financement, leur encours était estimé à 75 G\$ au 31 décembre 2016, soit une cadence annuelle de 4,2 %, en regard d'une augmentation de 2,1 % observée un an auparavant. L'accélération des dépenses des ménages québécois explique ce renforcement de leur demande de prêts personnels, comme en témoigne la hausse estimée de 4,3 % des ventes au détail au terme du quatrième trimestre de 2016, par rapport à un gain de seulement 0,5 % enregistré à la fin de 2015.

Dans le cas du financement aux entreprises au Québec, dont l'encours était estimé à 134 G\$ au 31 décembre 2016, soulignons que les prêts commerciaux et industriels, qui en représentaient 87,2 %, étaient estimés, quant à eux, à 117 G\$, en hausse de 5,7 % annuellement, comparativement à une progression de 7,7 % observée au 31 décembre 2015. La stagnation des investissements non résidentiels au Québec est à l'origine en bonne partie de cette décélération des besoins d'emprunts des entreprises. Pour sa part, le crédit agricole, qui compose également le financement des entreprises, avait un encours estimé à 17 G\$ à la même date, soit une augmentation annuelle de 7,5 %, par rapport à un rythme de 8,8 % enregistré à la fin de 2015.

Au chapitre de la collecte d'épargne personnelle bilan au Québec, l'encours était estimé à 228 G\$ au 31 décembre 2016, en hausse de 4,8 % annuellement, comparativement à une croissance de 2,8 % observée au 31 décembre 2015. En dépit de l'accroissement de l'activité boursière, dont celui de l'indice S&P/TSX de Toronto, qui a affiché une augmentation de 17,5 % au terme du quatrième trimestre de 2016, bon nombre d'épargnantes dont l'aversion au risque est plus importante se sont tournées vers les produits d'épargne bilan après les pertes qu'ils ont subies en 2015 (chute de 11,1 % du même indice), et ce, malgré le niveau historiquement bas des taux d'intérêt. Quant aux produits d'épargne hors bilan, comme les fonds de placement et le courtage en valeurs mobilières, leur encours était estimé à 499 G\$ au 31 décembre 2016. Ces derniers ont profité de l'embellie de la bourse au Canada comme en témoigne leur progression annuelle de 11,2 %, en regard d'une majoration de 7,1 % enregistrée à la fin de 2015.

L'évolution du secteur Particuliers et Entreprises du Mouvement Desjardins est assurément influencée par le climat économique et financier canadien. Or, la croissance de l'économie au Canada est demeurée relativement faible en 2016. En effet, le PIB réel a affiché une progression annuelle de 1,3 % par rapport à un rythme de 0,9 % enregistré en 2015. Plusieurs difficultés ont affecté l'économie canadienne, comme les feux de forêt en Alberta et un passage à vide des exportations, qui se sont ajoutés à la faiblesse des investissements des entreprises dans certaines régions, notamment celles qui sont productrices de pétrole. Toutefois, la vigueur des dépenses des consommateurs et celle des investissements résidentiels ont permis à l'économie canadienne de se maintenir à flot. Ce climat plus difficile et les incertitudes concernant l'économie mondiale ont amené la Banque du Canada à maintenir ses taux directeurs inchangés tout au long de 2016. Par conséquent, le contexte de faibles taux d'intérêt devrait continuer d'exercer de la pression sur les marges bénéficiaires de l'industrie.

Les acteurs majeurs de l'industrie misent sur des modèles d'affaires ciblés, que ce soit par la qualité et l'uniformité dans les services aux particuliers ou comme partenaires des PME au Québec. Leurs stratégies sont basées principalement sur l'expérience client, l'accessibilité des services et la proactivité des conseils. La lutte pour les parts de marché est donc toujours très vive. Tous adoptent des stratégies qui visent à intensifier leur relation d'affaires avec leurs clients et à mieux les reconnaître. L'innovation est devenue un incontournable dans cette lutte pour les parts de marché et la satisfaction du client. Plusieurs initiatives ont d'ailleurs été déployées en ce sens en 2016, telles que la création de laboratoires ou de sites de développement numérique.

Parallèlement, plusieurs géants de la technologie tels que Google, Apple, Facebook et Amazon font directement concurrence aux institutions financières traditionnelles ou concluent des partenariats importants avec elles.

En dépit de cet environnement qui évolue très rapidement et qui est de plus en plus concurrentiel, le Mouvement Desjardins est incontestablement un leader au Québec dans les services financiers offerts aux particuliers et aux entreprises. En effet, il affichait une part de marché estimée à 36,1 % au 31 décembre 2016 dans le crédit hypothécaire résidentiel et à 23,1 % dans le crédit à la consommation. Premiers émetteurs de cartes au Québec, et cinquièmes au Canada, les Services de cartes et Monétique comptent plus de 6,5 millions de cartes de crédit et de 5,9 millions de cartes de débit émises au Canada. Au chapitre de l'épargne personnelle bilan, le Mouvement Desjardins est également dans le peloton de tête au Québec, avec une part de marché estimée à 42,4 % au 31 décembre 2016. Finalement, dans le financement des entreprises au Québec, notamment le crédit commercial et industriel et le crédit agricole, le Mouvement Desjardins est également un leader, avec des parts de marché estimées respectivement à 22,3 % et à 39,1 % au 31 décembre 2016.

STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2017

Le secteur Particuliers et Entreprises entend consolider sa position de leader en ce qui concerne le financement, l'épargne et les services transactionnels. L'exploitation de la force de l'ensemble du Mouvement Desjardins au service des membres et clients, tout comme leur satisfaction, seront au cœur des priorités de ce dernier pour la prochaine année. Pour ce faire, il compte faciliter les interactions des membres et clients avec tous ses canaux en simplifiant notamment ses processus.

L'atteinte d'objectifs ambitieux s'appuie sur l'engagement de tous les gestionnaires, employés et dirigeants ainsi que sur le caractère novateur d'une offre globale et intégrée de qualité et très accessible. De plus, le secteur entend affirmer davantage sa distinction coopérative en apportant sa contribution à la prospérité durable des entreprises et des collectivités. Sa stratégie repose sur l'établissement de relations durables, de proximité et de confiance avec ses membres, ses clients et ses partenaires ainsi que sur une philosophie axée sur la croissance pérenne. Il la met en œuvre en s'appuyant sur son ancrage et son engagement de longue date dans les régions et les différents milieux socioéconomiques.

Ce secteur poursuit également la mise en œuvre de son plan de croissance rentable visant à lui permettre de demeurer un acteur majeur de l'industrie au Québec tout en augmentant sa productivité. Il entend continuer de croître en maximisant ses synergies avec les autres entités et secteurs du Mouvement.

Plus particulièrement, les priorités de ce secteur pour 2017 sont les suivantes :

- Simplifier et numériser les opérations.
- Faciliter les interactions avec l'ensemble des composantes du Mouvement au moyen de tous les canaux (mobile, site Web, centres d'appels, caisses, centres Desjardins Entreprises, etc.).
- Assurer un taux de satisfaction élevé des membres et clients.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR PARTICULIERS ET ENTREPRISES

TABLEAU 10 – PARTICULIERS ET ENTREPRISES – RÉSULTATS SECTORIELS

Pour les exercices terminés le 31 décembre

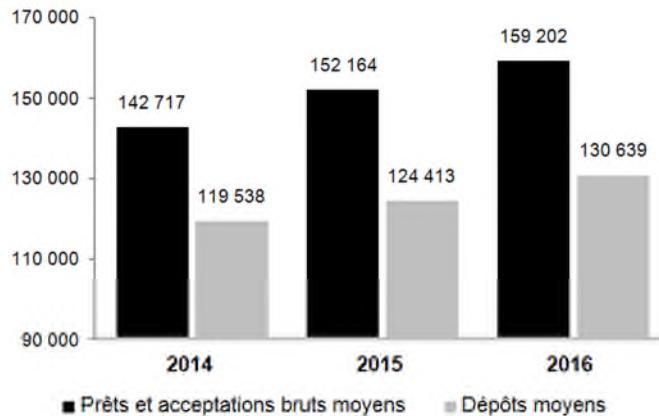
(en millions de dollars et en pourcentage)	2016	2015 ⁽¹⁾	2014 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	3 957 \$	4 025 \$	3 764 \$
Autres revenus d'exploitation	2 001	1 952	1 895
Revenus d'exploitation	5 958	5 977	5 659
Revenus de placement	67	31	57
Revenu total	6 025	6 008	5 716
Dotation à la provision pour pertes sur créances	333	392	351
Frais autres que d'intérêts	4 336	4 265	4 197
Impôts sur les excédents	412	351	280
Excédents avant ristournes aux membres	944	1 000	888
Ristournes aux membres nettes des impôts recouvrés	105	113	160
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	839 \$	887 \$	728 \$
dont :			
Part revenant au Groupe	837 \$	886 \$	727 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	2	1	1
Indicateurs			
Prêts et acceptations bruts moyens ⁽²⁾	159 202 \$	152 164 \$	142 717 \$
Dépôts moyens ⁽²⁾	130 639	124 413	119 538
Taux de dotation ⁽²⁾	0,21 %	0,26 %	0,25 %
Prêts douteux bruts/prêts et acceptations bruts ⁽²⁾	0,33	0,34	0,35

⁽¹⁾ Les données de 2015 et de 2014 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

PRÊTS ET ACCEPTATIONS BRUTS ET DÉPÔTS MOYENS

(en M\$)



Comparaison des exercices 2016 et 2015

Pour l'année 2016, les excédents avant ristournes aux membres attribuables au secteur Particuliers et Entreprises ont été de 944 M\$, soit des excédents inférieurs de 56 M\$ par rapport à la même période en 2015 en raison principalement de la diminution du revenu net d'intérêts.

Les revenus d'exploitation se sont chiffrés à 5 958 M\$, en baisse de 19 M\$, ou de 0,3 %. Ils ont été marqués par une baisse du revenu net d'intérêts de 68 M\$, ou de 1,7 %, découlant de la forte concurrence dans le marché, qui exerce toujours une pression sur les marges d'intérêt, et ce malgré une croissance de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations de 7,0 G\$, ou de 4,6 %, depuis un an.

Quant aux autres revenus d'exploitation, ils ont augmenté de 49 M\$, ou de 2,5 %, comparativement à la même période en 2015, pour s'élever à 2 001 M\$. Cette hausse s'explique principalement par les revenus liés à la croissance des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente et la progression des ventes par le réseau des caisses de divers produits du Mouvement Desjardins conçus par les filiales, tels les fonds de placement. Cependant, la diminution des revenus liés aux marchés des capitaux et à d'autres programmes a contrebalancé en partie cette hausse.

Les revenus de placement ont atteint 67 M\$, soit une hausse de 36 M\$ comparativement à ceux qui avaient été enregistrés au 31 décembre 2015. Cette augmentation découle de la croissance des revenus de négociation liés aux marchés des capitaux.

Le revenu total de ce secteur s'est élevé à 6 025 M\$, soit un résultat stable par rapport à 2015.

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 333 M\$ pour 2016, en baisse de 59 M\$, ou de 15,1 %, par rapport à celle de 2015. Cette diminution découle principalement d'une récupération de la provision collective due, entre autres, à des raffinements méthodologiques des modèles utilisés pour le calcul de cette dernière.

Les frais autres que d'intérêts se sont élevés à 4 336 M\$, soit une augmentation de 71 M\$, ou de 1,7 %, comparativement à 2015. Cette croissance est principalement attribuable à la progression des affaires, notamment celles des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente, et à des investissements qui visent, entre autres, le rehaussement de l'offre de service aux membres et aux clients. Ces augmentations ont toutefois été compensées par les efforts de productivité.

2.2.2 SECTEUR D'ACTIVITÉ GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

PROFIL

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes propose aux membres et clients du Mouvement Desjardins une gamme de produits et services adaptés aux besoins évolutifs en matière de gestion de patrimoine et de sécurité financière des particuliers, des groupes, des entreprises et des coopératives.

Le secteur de la gestion de patrimoine regroupe les activités de conception et de distribution de fonds communs de placement et de placements garantis, les activités d'épargne-retraite collective ainsi que le courtage en valeurs mobilières de plein exercice et en direct (en ligne). Il comprend également les services de gestion privée et les services fiduciaires.

Les activités d'assurance de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie génèrent des revenus de primes d'assurance et de rentes de plus de 4,0 G\$. Ces revenus découlent de l'offre de produits d'assurance vie et santé ainsi que d'épargne-retraite tant sur une base individuelle que collective.

Les produits et services du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes sont offerts aux membres du Mouvement Desjardins et à d'autres clientèles partout au Canada grâce à un réseau de distribution vaste et diversifié. Celui-ci comprend, entre autres :

- des conseillers et des planificateurs financiers du réseau des caisses Desjardins et du secteur Gestion privée;
- des conseillers en sécurité financière, des représentants et des courtiers en assurance de personnes et en avantages sociaux;
- des courtiers en valeurs mobilières.

Certaines gammes de produits sont également distribuées en direct, par des centres de contact avec la clientèle, par Internet ou au moyen d'applications pour appareils mobiles.

Des renseignements supplémentaires concernant les principaux risques du secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes sont présentés à la page 65 de la section « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

ACTIVITÉS

Les activités d'**assurance pour les particuliers** offrent des produits d'assurance protégeant la qualité de vie, la santé, la famille et les proches de cette clientèle tout en lui permettant de faire face aux imprévus de la vie.

Les activités liées aux **régimes d'assurance collective** répondent aux besoins des entreprises, des coopératives, des groupes et des organisations de toute taille au moyen de solutions adaptées par des experts en matière de mise en place et d'administration de régimes.

Les activités liées aux **solutions de placement** proposent une gamme complète de produits tels que des fonds communs de placement et des fonds garantis, des placements garantis liés aux marchés ainsi que des rentes. Ces différentes solutions de placement permettent notamment aux membres et clients de trouver le placement le mieux adapté à leurs besoins en vue de préparer leur retraite, de planifier un voyage ou de financer les études de leurs enfants.

Les activités d'**épargne-retraite collective** offrent des solutions d'épargne-retraite qui sont adaptées aux besoins des employés de la clientèle des entreprises, y compris les membres entreprises du réseau des caisses.

Les activités de **courtage et de gestion privée** offrent aux membres et clients des services de courtage de plein exercice, de courtage en ligne, de gestion privée ainsi que de gestion des sociétés de placement des grandes familles entrepreneuriales ayant des besoins complexes.

RÉALISATIONS DE L'EXERCICE

- Amélioration de l'expérience des membres et clients grâce à la diversification de l'offre :
 - Diversification de l'offre de produits spécialisés d'épargne et de placement avec la création de :
 - quatre nouveaux placements garantis liés aux marchés, dont la nouvelle série de PI@ements garantis exclusivement accessible en ligne.
 - neuf nouveaux Fonds Desjardins, dont deux dans la gamme IBrix et trois qui rehaussent l'offre en matière d'investissement responsable.
 - Élargissement de l'offre de produits dans les réseaux de distribution, notamment l'offre d'assurance vie qui est maintenant disponible dans le réseau canadien acquis de State Farm.
 - Amélioration des services en ligne avec la dernière technologie pour être toujours plus invitant, accessibles et interactifs. Voici des exemples :
 - site Web À votre santé 360° et application mobile Réclamation 360° en assurance collective.
 - nouvelles fonctionnalités pour les Fonds Desjardins sur AccèsD.
 - offre unique d'expérience virtuelle complète par une institution financière au Canada pour les placements garantis.
 - application mobile du site sécurisé des Valeurs mobilières Desjardins: conseils et adaptation du site public pour les tablettes et téléphones intelligents.
 - application mobile Disnat (courtage en ligne).
 - site Web de la Gestion privée Desjardins et nouvelle section exclusive.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

L'industrie de la gestion de patrimoine et de l'assurance de personnes vise à offrir des produits et services permettant de faire fructifier le patrimoine financier des ménages canadiens et d'assurer leur sécurité financière. Les avoirs financiers des ménages canadiens représentaient, à la fin de 2015, un encours total de 3 756 G\$. Cet actif a connu une croissance annuelle composée de 5,8 % au cours des cinq dernières années et de 4,2 % au cours de la dernière année.

La division de la gestion de patrimoine fait partie de tous les grands groupes bancaires et des sociétés d'assurance de personnes et de fonds d'investissement. Elle assure la conception et la distribution de produits et services financiers diversifiés répondant aux besoins d'investissement et de planification financière, fiscale et successorale de la clientèle aisée et fortunée, dont les besoins sont particuliers et les attentes, élevées. Les grands acteurs de l'industrie rivalisent d'ingéniosité afin de conquérir cette clientèle et de la fidéliser.

Dans ce contexte de besoins exigeants, le conseiller financier occupe toujours une place prépondérante quant à la pertinence de l'information, à la vente et au suivi relationnel. Néanmoins, l'industrie répond de façon proactive aux désirs d'autonomie de certains clients en diversifiant les modes d'accès à ses services au moyen d'interfaces virtuelles et mobiles. C'est un défi important pour les prochaines années et c'est pourquoi de plus en plus d'assureurs développent des offres numériques tant au Canada qu'à l'international.

Selon les données de 2015, plus de 150 assureurs de personnes, dont 41 de propriété étrangère, mènent des activités au Canada. Cinq d'entre eux détenaient 78,9 % du marché canadien ce qui illustre bien le degré élevé de consolidation de cette industrie. Cette dernière a dû composer avec un contexte de faibles taux d'intérêt à long terme et une forte volatilité sur les marchés boursiers. Elle a tout de même progressé à un rythme de 3,9 % depuis cinq ans et a enregistré en 2015 un revenu de primes de plus de 103 G\$ grâce aux rentes liées au marché, aux fonds distincts, à l'assurance maladie et à l'assurance vie.

Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie demeure un leader au Québec et se classe au cinquième rang au Canada en matière de primes souscrites. Selon les données de 2015, 22 millions de Canadiens protègent la sécurité financière de leur famille en souscrivant une assurance vie individuelle ou collective, ce qui représente un volume d'affaires totalisant 4,3 billions de dollars. L'industrie canadienne de l'assurance de personnes a par ailleurs versé des prestations se chiffrant à 84,2 G\$.

STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2017

Tout comme les autres secteurs du Mouvement Desjardins, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes vise l'excellence de sa relation avec les membres et clients ainsi que de ses activités. Ce secteur occupe une place privilégiée au cœur de la vie des personnes, des groupes et des entreprises grâce à son offre distinctive d'assurance vie, d'assurance santé et de solutions de placement. Pour maintenir son leadership, ses priorités de 2017 du secteur visent à réduire des irritants soulevés par des membres et clients, à optimiser ses gammes de produits, à automatiser davantage ses processus et à accélérer son virage numérique. Ces gains d'efficacité lui permettront de servir toujours mieux les membres et clients, ce qui constitue sa raison d'être.

Une autre priorité du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes est de contribuer activement à l'affirmation de la distinction coopérative du Mouvement Desjardins. Concrètement, il poursuivra ainsi ses initiatives en matière d'éducation financière sur l'épargne et la retraite ainsi que ses activités pour promouvoir la gestion de la santé. Des actions complémentaires visent pour leur part à maintenir son leadership en matière d'investissement responsable au Canada, favorisant ainsi le développement d'une économie durable et responsable.

Tirer avantage des forces du grand groupe coopératif que constitue le Mouvement Desjardins est la troisième priorité du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Des actions visent donc à maximiser les synergies au sein du Mouvement, par exemple en exploitant le plein potentiel de développement des affaires, particulièrement en Ontario, et en élargissant l'accessibilité de l'offre de produits dans tous les réseaux de distribution du Mouvement Desjardins.

Pour mener à bien les actions combinées de ces trois priorités, ce secteur peut compter sur une équipe d'employés et de partenaires de distribution qui sont déterminés à répondre toujours mieux aux besoins des membres et clients en leur offrant une qualité de service exemplaire et distinctive.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

TABLEAU 11 – GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES – RÉSULTATS SECTORIELS

Pour les exercices terminés le 31 décembre

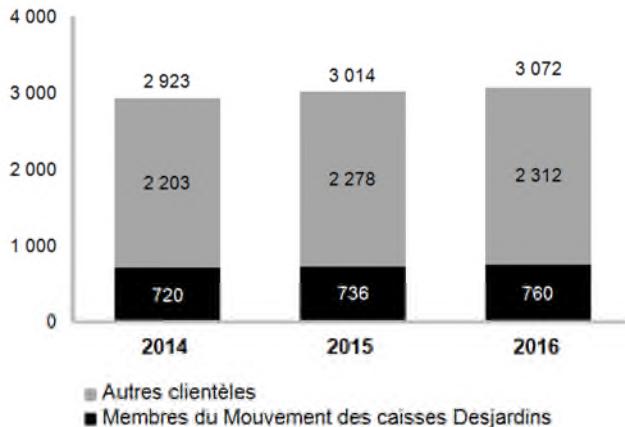
(en millions de dollars)	2016	2015	2014
Revenu net d'intérêts	- \$	- \$	2 \$
Primes nettes	4 204	4 057	3 881
Autres revenus d'exploitation	1 386	1 263	1 158
Revenus d'exploitation	5 590	5 320	5 041
Revenus de placement	795	942	2 193
Revenu total	6 385	6 262	7 234
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	3 609	3 524	4 801
Frais autres que d'intérêts	2 208	2 104	1 925
Impôts sur les excédents	107	131	97
Excédents nets de l'exercice	461 \$	503 \$	411 \$
dont :			
Part revenant au Groupe	440 \$	392 \$	370 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	21	111	41
Indicateurs			
Ventes nettes d'épargne	8 465 \$	7 256 \$	5 858 \$
Ventes d'assurance	471	451	458
Primes d'assurance collective	3 072	3 014	2 923
Primes d'assurance individuelle	796	746	578
Primes de rentes	336	297	380
Encaissements liés aux fonds distincts	2 811	1 705	1 887

TABLEAU 12 – FRAIS ATTRIBUABLES AUX TITULAIRES DE POLICE

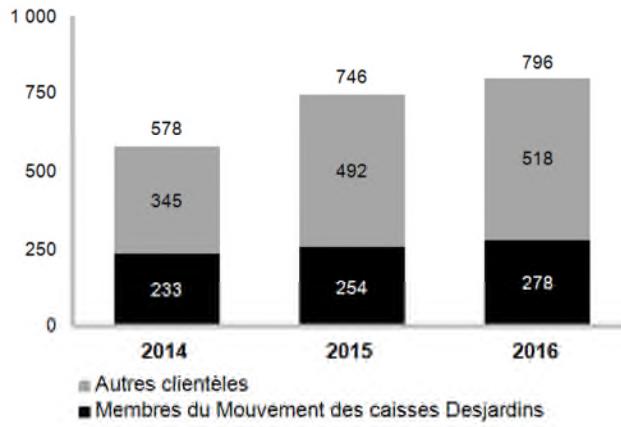
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2016	2015	2014
Prestations d'assurance et de rentes	2 904 \$	2 889 \$	2 754 \$
Variation des provisions techniques	559	477	1 928
Participations des titulaires de police, ristournes et autres	146	158	119
Total	3 609 \$	3 524 \$	4 801 \$

**PRIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE
PAR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION**
(en M\$)



**PRIMES D'ASSURANCE INDIVIDUELLE
PAR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION**
(en M\$)



Comparaison des exercices 2016 et 2015

Au terme de l'exercice financier 2016, les excédents nets générés par le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes étaient de 461 M\$, soit une diminution de 42 M\$, ou de 8,3 %, par rapport à l'année 2015. Cette diminution s'explique principalement par des ajustements aux hypothèses actuarielles réalisées dans le cours normal des affaires et des gains sur dispositions de placements plus élevé en 2015. Une bonne performance des placements en 2016 et une gestion efficiente des dépenses dans un contexte de croissance des activités, partiellement compensées par une expérience technique moins favorable explique cette variation.

Les revenus d'exploitation se sont établis à 5 590 M\$, en hausse de 270 M\$, ou de 5,1 %, par rapport à 2015. Les primes d'assurance ont augmenté de 108 M\$, cette croissance provenant de l'assurance collective, pour un montant de 58 M\$, et de l'assurance individuelle, pour un montant de 50 M\$. Les primes de rentes ont également connu une hausse de 39 M\$.

Les autres revenus d'exploitation ont progressé de 123 M\$, ou de 9,7 %, pour s'établir à 1 386 M\$ au terme de l'année 2016 en raison principalement de la croissance des revenus liés aux actifs sous gestion.

Quant aux revenus de placement, ils ont diminué de 147 M\$ en raison principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs. Cette baisse a été compensée en grande partie par la variation des provisions techniques, qui a entraîné une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Ces variations sont majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations. De plus, des gains sur dispositions de placements immobiliers moindres en 2016 par rapport à 2015 ont contribué à la baisse des revenus de placement.

Le revenu total du secteur s'est élevé à 6 385 M\$, soit une augmentation de 123 M\$, ou de 2,0 %, comparativement à l'exercice 2015.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont été de 3 609 M\$, en hausse de 85 M\$ comparativement à 2015. Cette variation s'explique par une augmentation de 82 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés de 149 M\$. Par contre, un renforcement des provisions techniques de 33 M\$ dû aux changements d'hypothèses a été effectué en 2016, alors qu'une libération de 51 M\$ avait été comptabilisée en 2015 à la suite de modifications au portefeuille de placements. L'augmentation de 47 M\$ des primes de rentes collectives ainsi que l'expérience technique des produits ont également contribué à la hausse des provisions techniques.

Les frais autres que d'intérêts ont atteint 2 208 M\$ pour l'année 2016, soit une progression de 104 M\$, ou de 4,9 %, par rapport à l'année 2015. Cette hausse résulte principalement d'une augmentation de la rémunération aux caisses, des coûts liés à divers projets et d'une augmentation des charges liées aux actifs sous gestion, le tout atténué par une gestion efficiente des dépenses dans un contexte de croissance des activités.

2.2.3 SECTEUR D'ACTIVITÉ ASSURANCE DE DOMMAGES

PROFIL

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend notamment les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc. propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers ainsi que des produits d'assurance aux entreprises.

Ces produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins et dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres Desjardins Entreprises, par un réseau d'agents exclusifs, dont près de 500 agences de l'extérieur du Québec distribuant de l'assurance de dommages ainsi que plusieurs autres produits financiers, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de trois millions de clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché des particuliers et des entreprises sous les bannières Desjardins Assurances et State Farm, et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats et le personnel d'employeurs, sous la bannière La Personnelle. Desjardins Groupe d'assurances générales inc. est également actif dans le marché des marques privées, notamment auprès d'institutions financières canadiennes bien établies.

Western Life Assurance Company exploite un important réseau de distribution de produits d'assurance servant environ 800 000 clients dans l'Ouest canadien. Ses produits d'assurance de dommages sont distribués aux particuliers et aux entreprises par l'entremise d'un réseau de courtiers couvrant plus de 160 points de vente, et au grand public par des centres de contact avec la clientèle et par Internet, sous la marque Western Direct Insurance. Western Financial Group Inc. offre aussi d'autres produits financiers.

Notons que le 16 février 2017, le Mouvement Desjardins a annoncé la conclusion d'une entente pour la vente de deux de ces filiales, soit Western Financial Group Inc., une société de services financiers et Western Life Assurance Company, une société d'assurance de personnes, à Trimont Financial Ltd., une filiale de la Compagnie mutuelle d'assurance Wawanesa, pour une considération totale d'environ 775 M\$. Les résultats de ces filiales sont actuellement présentés dans les résultats du secteur. La clôture de la transaction est prévue au cours du troisième trimestre, sujette à l'obtention des approbations réglementaires requises et à la satisfaction des conditions de clôture d'usage.

Des renseignements supplémentaires concernant les principaux risques du secteur d'activité Assurance de dommages sont présentés à la page 65 de la section « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

ACTIVITÉS

Les activités d'**assurance automobile**, y compris l'assurance pour motos et véhicules récréatifs, offrent des protections d'assurance sur mesure et déterminées en fonction des caractéristiques des véhicules et des besoins exprimés par les assurés. Cette assurance inclut aussi les couvertures nécessaires pour obtenir des compensations financières liées aux dommages corporels dans les provinces où elles ne sont pas fournies par un régime public.

Les activités d'**assurance de biens** proposent aux propriétaires et aux locataires des protections d'assurance pour les résidences principales et secondaires grâce auxquelles ils peuvent protéger leurs biens matériels. De plus, des protections tous risques et des garanties optionnelles leur permettent d'obtenir une couverture complète correspondant à leurs besoins.

Les activités d'**assurance pour les entreprises** répondent aux besoins d'assurance de véhicules commerciaux, d'assurance commerciale de biens et d'assurance responsabilité civile des entreprises. Les secteurs servis sont, entre autres, les suivants : entreprises de service, détaillants et grossistes, garages, travailleurs autonomes, entrepreneurs généraux ou spécialisés, restaurateurs, bureaux, professionnels des soins de santé et immeubles commerciaux, en copropriété et résidentiels locatifs.

RÉALISATIONS DE L'EXERCICE

- Poursuite de la simplification et du rehaussement de l'expérience membre et client :
 - Maintien d'un haut niveau de qualité du service des réclamations dans les centres de contact avec la clientèle au cours des périodes de forte affluence liées à des événements catastrophiques tels que des inondations ou de la grêle. Mobilisation exceptionnelle de l'équipe d'indemnisation, qui a réagi rapidement pour offrir du soutien et une prise en charge efficace à plus de 3 000 assurés touchés par les feux de forêt de Fort McMurray.
 - Réception de plusieurs prix récompensant les efforts des équipes de première ligne, dont plusieurs prix J.D. Power sur la satisfaction de la clientèle : première place au Québec pour La Personnelle en assurance automobile, deuxième place en Ontario pour State Farm en assurance automobile, troisième place pour Desjardins Assurances générales inc. au Québec en assurance de biens.
 - Introduction de la soumission d'assurance automobile rapide et du nouveau site Web Desjardins Assurances et Desjardins Insurance pour mieux répondre aux attentes des membres et clients.
- Conversion, dans le cadre de l'intégration des activités canadiennes de State Farm, de la totalité des polices d'assurance automobile et début de la conversion des polices d'assurance habitation.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

Au Canada, l'industrie de l'assurance de dommages offre des couvertures d'assurance pour les véhicules, les biens personnels et commerciaux et la responsabilité civile. En 2015, le total des primes directes souscrites sur le marché canadien s'élevait à 47,3 G\$, dont 62,8 % pour l'assurance des particuliers et 37,2 % pour l'assurance des entreprises. À l'échelle canadienne, les courtiers détiennent 63,5 % des parts de marché, par rapport à 26,3 % pour les assureurs directs et à 10,2 % pour les agents exclusifs. Au Québec, les assureurs directs sur le marché des particuliers continuent de gagner des parts de marché importantes et occupent maintenant 63,5 % du marché, comparativement à 34,7 % pour les courtiers et à 1,9 % pour les agents exclusifs.

L'industrie de l'assurance de dommages canadienne constitue un marché mature qui a connu une croissance annuelle moyenne de 3,4 % au cours des cinq dernières années. Sa croissance est influencée par le niveau des primes, qui varie notamment en fonction de l'évolution de la valeur des biens assurés ainsi que d'autres facteurs liés aux différentes branches d'activité. La performance financière de cette industrie est tributaire de la rentabilité des activités d'assurance, qui repose sur le niveau des primes d'assurance perçues moins les charges de sinistres et les frais autres que d'intérêts ainsi que sur le rendement du portefeuille de placements.

Dans ce contexte, la souscription et la tarification du risque, l'accessibilité des consommateurs et la satisfaction de la clientèle demeurent des leviers importants non seulement pour attirer de nouveaux clients, mais également pour assurer la fidélisation de la clientèle existante. L'évolution des préférences des consommateurs et la place croissante des canaux virtuels, en complément aux canaux traditionnels, influencent les habitudes des clients alors qu'une majorité d'entre eux tendent à utiliser une variété de canaux pour interagir avec leur assureur.

Le marché ontarien représente près de 46 % des primes directes souscrites de l'industrie canadienne et 57 % des primes totales souscrites par Desjardins Groupe d'assurances générales inc., et l'assurance automobile y est fortement réglementée. En août 2013, le gouvernement ontarien a dévoilé un nouveau plan de réforme visant à continuer d'endiguer la fraude et à réduire les coûts d'indemnisation. Ce plan visait à inciter les assureurs à réduire leur tarification et comportait un objectif de réduction des primes d'assurance automobile de 15 %. À la fin de 2016, les tarifs d'assurance automobile moyens en Ontario avaient diminué de 8,5 %. Les changements apportés au produit d'assurance automobile en juin 2016 ont aidé à améliorer la profitabilité, mais des changements supplémentaires seront requis pour assurer la pérennité du produit, et le gouvernement en place fait preuve d'ouverture à cet égard. De plus, une détérioration récente de la profitabilité pour toute l'industrie en Ontario forcera une nouvelle série de hausses des taux des primes à court terme.

La concentration du marché canadien de l'assurance de dommages continue de s'intensifier. En 2015, les dix assureurs de dommages les plus importants occupaient 67,0 % du marché, soit une hausse de 4 % depuis 2011, tandis que les cinq plus grands représentaient 47,0 % du marché, comparativement à 42,0 % en 2011. La tendance à la consolidation de ce marché se poursuit avec des transactions effectuées par d'importants assureurs et distributeurs qui exercent une pression supplémentaire sur les concurrents de moindre taille.

Alors que l'industrie canadienne évolue à un rythme sans précédent, la concurrence entre les différents acteurs de l'industrie s'opère sur plusieurs fronts de manière simultanée. L'intensification des efforts de marketing se poursuit, et une majorité d'assureurs investissent massivement dans la publicité pour accroître leur visibilité et leur part de marché. La création de nouvelles capacités en matière d'infrastructures technologiques et de gestion des données fait aussi l'objet d'investissements importants. De plus, plusieurs assureurs travaillent à faciliter et à simplifier leurs interactions avec les consommateurs selon une logique multicanale pour permettre à ces derniers de communiquer avec eux de la manière qu'ils préfèrent (en personne, par téléphone ou par Internet), et ils commencent à se positionner face aux nouvelles tendances que sont, par exemple les «Assurtech» ou l'économie du partage. Enfin, l'industrie tend également à revoir ses processus d'assurance pour compenser la baisse de la rentabilité, qui reflète une sinistralité accrue.

Pour faire progresser la valeur offerte aux membres et clients, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. mise sur l'excellence opérationnelle et ses compétences clés en ce qui a trait à l'accès au marché, à la segmentation des risques et à la gestion des réclamations. À la suite de l'acquisition des activités canadiennes d'assurance de dommages de State Farm, le Mouvement Desjardins occupait le troisième rang au 31 décembre 2015 dans ce marché au Canada.

STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2017

Les stratégies et priorités pour 2017 du secteur Assurance de dommages s'inscrivent dans le cadre des priorités stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens. À l'image du Mouvement, en 2017, le secteur Assurance de dommages concentrera ses efforts sur l'amélioration de ses services ainsi que de l'expérience membre et client pour accroître son efficacité et sa distinction.

Ainsi, en 2017, le secteur poursuivra les efforts amorcés pour être reconnu comme un chef de file canadien de l'expérience membre et client. L'amélioration de celle-ci passera en particulier par l'accélération de la simplification déjà entamée avec, par exemple, les outils de soumissions rapides en ligne et la poursuite de la correction d'irritants. Cette amélioration ne pourra se faire qu'en mettant les membres et clients au cœur des réflexions de l'organisation, et en dotant les employés de première ligne des éléments nécessaires pour offrir un service proche et engagé.

Par ailleurs, afin d'améliorer son efficacité et de maintenir son avantage de coûts par rapport à l'industrie, le secteur entend poursuivre la simplification et la numérisation de ses activités ainsi que la modernisation de ses systèmes métiers.

Le secteur continuera également d'exploiter les forces du grand groupe coopératif dont il fait partie. Au Québec, il entend continuer de croître en maximisant les synergies avec les autres entités et secteurs du Mouvement et en accélérant le virage vers la caissassurance. À l'extérieur du Québec, il consacrera des efforts au réseau d'agents exclusifs en poursuivant l'intégration des activités canadiennes de State Farm, en lien avec les autres entités du Mouvement, afin de développer le plein potentiel de ce dernier.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR ASSURANCE DE DOMMAGES

TABLEAU 13 – ASSURANCE DE DOMMAGES – RÉSULTATS SECTORIELS

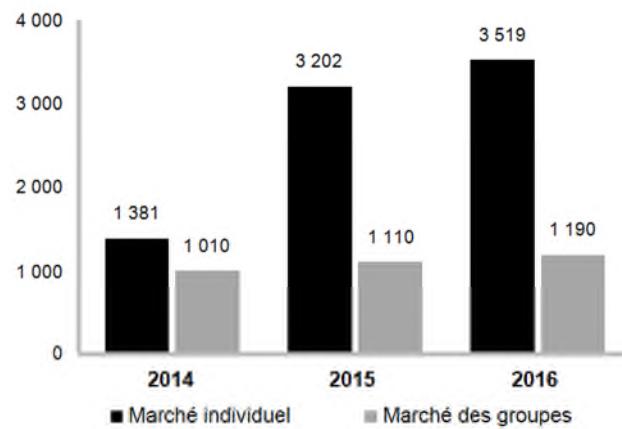
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2016	2015	2014
Revenu net d'intérêts	1 \$	1 \$	- \$
Primes nettes	3 207	3 113	2 277
Autres revenus (pertes) d'exploitation	(55)	104	190
Revenus d'exploitation	3 153	3 218	2 467
Revenus de placement	206	228	152
Revenu total	3 359	3 446	2 619
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	1 838	1 922	1 515
Frais autres que d'intérêts	1 132	1 070	855
Impôts sur les excédents	93	94	69
Excédents nets de l'exercice	296 \$	360 \$	180 \$
Part revenant au Groupe	245 \$	303 \$	168 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	51	57	12
Indicateurs			
Primes brutes souscrites ⁽¹⁾	4 709 \$	4 312 \$	2 391 \$
Ratio des sinistres ⁽²⁾	60,2 %	62,1 %	65,7 %
Ratio des frais ⁽²⁾	27,7	27,0	28,1
Ratio combiné ⁽²⁾	87,9	89,1	93,8

⁽¹⁾ Incluent les primes d'assurance vie de Western Financial Group Inc.⁽²⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

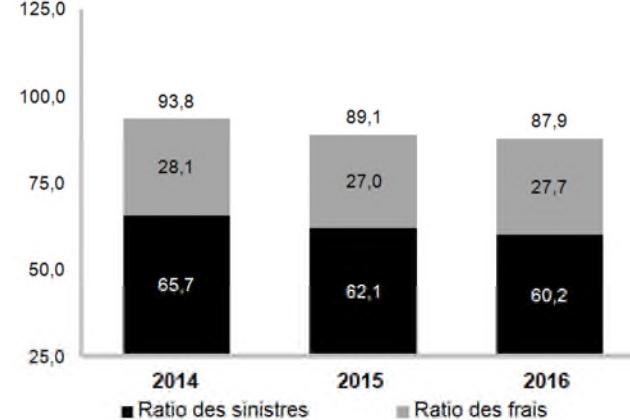
PRIMES BRUTES SOUSCRITES

(en M\$)



RATIO COMBINÉ

(en % des primes nettes acquises)



Comparaison des exercices 2016 et 2015

Pour l'exercice 2016, les excédents nets provenant du secteur Assurance de dommages ont atteint 296 M\$, en baisse de 64 M\$, ou de 17,8 %, comparativement à 2015. Cette diminution s'explique principalement par le gain sur acquisition des activités canadiennes de State Farm constaté au premier trimestre de 2015.

Les revenus d'exploitation, qui comprennent les primes nettes ainsi que les autres revenus d'exploitation ont totalisé 3 153 M\$, en baisse de 65 M\$, ou de 2,0 %.

Les primes nettes ont augmenté de 94 M\$, ou de 3,0 %. Cette hausse des primes s'explique principalement par l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition. Cette augmentation découle également, dans une moindre mesure, de l'accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions. La hausse des primes nettes a été compensée, en partie, par l'effet des primes non acquises transférées lors de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, qui avait généré des revenus importants en 2015.

Les autres revenus d'exploitation ont diminué de 159 M\$, ou de 152,9 %. Cette baisse s'explique par l'augmentation plus importante qu'en 2015 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et découlant de l'évolution favorable des sinistres repris. Les autres revenus d'exploitation de l'exercice 2015 avaient également été marqués par le gain de 55 M\$ comptabilisé à la date de cette acquisition.

Quant aux revenus de placement, ils ont diminué de 22 M\$, ou de 9,6 %, par rapport à 2015. Cette baisse s'explique principalement par la diminution de la juste valeur des obligations, alors qu'une hausse avait été observée en 2015. Rappelons que cette diminution de la valeur des obligations a été compensée par une baisse similaire de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement. Des gains sur dispositions de titres moins élevés qu'en 2015 ont contribué également à cette diminution. La baisse des revenus de placement a été compensée, en partie, par la fluctuation favorable de la juste valeur des instruments dérivés au cours de l'exercice 2016 et par les pertes de valeurs sur actions causées par une forte volatilité des marchés financiers qui avaient été comptabilisées dans la période correspondante de 2015.

Le revenu total du secteur s'est élevé à 3 359 M\$ pour l'exercice 2016, soit une baisse de 87 M\$, ou de 2,5 %, par rapport à 2015.

Les charges de sinistres du secteur ont totalisé 1 838 M\$ pour l'exercice 2016, soit une baisse de 84 M\$, ou de 4,4 %, comparativement à 2015. Le ratio des sinistres des assureurs de dommages s'est établi à 60,2 % pour l'exercice 2016, alors qu'il était de 62,1 % en 2015. Cette baisse provient principalement de l'assurance automobile et découle de l'évolution favorable en 2016 des sinistres des années antérieures plus importante qu'en 2015. Elle a été compensée, en partie, par une sinistralité de l'année en cours plus importante qu'à l'exercice 2015.

Les frais autres que d'intérêts s'élevaient à 1 132 M\$ au terme de l'exercice 2016, en hausse de 62 M\$, ou de 5,8 %, par rapport à l'exercice 2015. Cette dernière hausse est principalement attribuable à la croissance organique des affaires.

2.2.4 RUBRIQUE AUTRES

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie de la Fédération et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement ainsi que les activités de Capital Desjardins inc. et du Fonds de sécurité Desjardins et celles qui sont liées aux billets à terme adossés à des actifs (BTAA) détenus par le Mouvement Desjardins. Elle inclut aussi Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Le Mouvement Desjardins considère que l'analyse comparative par postes des activités regroupées sous cette rubrique n'est pas pertinente compte tenu de l'intégration des différents ajustements de consolidation ainsi que des éliminations des soldes intersectoriels. Par conséquent, il présente une analyse fondée sur l'apport de ces activités aux excédents avant ristournes aux membres.

TABLEAU 14 – RUBRIQUE AUTRES

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2016	2015	2014
Activités de trésorerie	146 \$	148 \$	132 \$
Activités du Fonds de sécurité Desjardins	81	71	75
Activités liées aux billets à terme adossés à des actifs	10	32	50
Activités liées aux dérivés associés aux activités de couverture	(44)	31	24
Autres ⁽¹⁾	(122)	(186)	(167)
Excédents nets de l'exercice	71 \$	96 \$	114 \$
dont :			
Part revenant au Groupe	69 \$	93 \$	111 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	2	3	3

⁽¹⁾ Incluent les activités des fonctions de soutien, les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés ainsi que les éliminations des soldes intersectoriels.

APPORT AUX EXCÉDENTS

Les excédents nets de l'exercice découlant des activités regroupées sous la rubrique Autres ont totalisé 71 M\$ en 2016, comparativement à 96 M\$ en 2015.

Les activités de trésorerie ont contribué pour 146 M\$ aux excédents de l'exercice, soit une contribution stable comparativement à 2015. Les revenus générés par les activités de gestion de l'appariement de l'actif et du passif et de négociation ont augmenté. L'effet de cette augmentation a cependant été compensé par une hausse des frais sur les ententes d'impartition liés aux projets et par un effet défavorable des fluctuations des écarts entre les courbes de taux d'intérêt européenne et canadienne sur la portion non admissible à la comptabilité de couverture des instruments financiers dérivés utilisés pour couvrir les dépôts en devises étrangères.

Les activités du Fonds de sécurité Desjardins ont permis de dégager des excédents de 81 M\$, par rapport à 71 M\$ en 2015. Cette augmentation s'explique par des gains sur dispositions de titres disponibles à la vente supérieurs en 2016 comparativement à 2015.

Les excédents découlant des activités liées aux BTAA se sont chiffrés à 10 M\$. Cela constitue une diminution de 22 M\$ par rapport à l'exercice 2015, diminution qui est attribuable à une variation positive de la juste valeur du portefeuille des BTAA, nette des positions de couverture, inférieure en 2016 en comparaison de 2015. Notons que l'exposition du Mouvement à ces activités est en baisse.

Les activités liées aux dérivés associés aux activités de couverture ont enregistré un déficit de 44 M\$, comparativement à des excédents de 31 M\$ pour l'exercice de 2015, soit une diminution de 75 M\$. Cela s'explique par une fluctuation défavorable de la juste valeur des swaps liée à la hausse des taux d'intérêt en 2016, alors que l'exercice 2015 avait été marqué par des baisses. La diminution de la portion non admissible à la comptabilité de couverture et la diminution de l'amortissement lié aux cessations de couvertures ont également contribué à cette baisse.

Les autres activités ont été principalement marquées au cours de l'exercice 2016 par des coûts liés à des indemnités de départ et des frais liés à des investissements supplémentaires dans des plateformes technologiques innovatrices.

2.3 ANALYSE DES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE ET TENDANCES TRIMESTRIELLES

TABLEAU 15 – RÉSULTATS DES HUIT DERNIERS TRIMESTRES

(non audités, en millions de dollars et en pourcentage)	2016				2015			
	T4	T3	T2	T1 ⁽¹⁾	T4 ⁽¹⁾	T3 ⁽¹⁾	T2 ⁽¹⁾	T1 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	1 079 \$	1 064 \$	1 053 \$	1 049 \$	1 107 \$	1 094 \$	1 057 \$	995 \$
Primes nettes	1 834	1 873	1 740	1 721	1 641	1 692	1 698	1 876
Autres revenus d'exploitation								
Frais de service sur les dépôts et les paiements	123	128	119	118	124	125	122	118
Commissions sur prêts et cartes de crédit	170	158	155	168	161	149	156	154
Services de courtage et de fonds de placement	282	278	286	260	263	255	267	252
Honoraires de gestion et de services de garde	102	94	92	88	91	90	95	89
Revenus de change	12	20	22	16	21	20	21	26
Autres	(42)	(42)	46	65	56	7	12	90
Revenus d'exploitation	3 560	3 573	3 513	3 485	3 464	3 432	3 428	3 600
Revenus (pertes) de placement								
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(1 242)	385	878	512	230	17	(612)	1 174
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	111	99	99	79	72	34	107	105
Revenus nets sur les autres placements	49	49	50	50	48	51	92	44
	(1 082)	533	1 027	641	350	102	(413)	1 323
Revenu total	2 478	4 106	4 540	4 126	3 814	3 534	3 015	4 923
Dotation à la provision pour pertes sur créances	55	98	75	91	83	102	103	89
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	(104)	1 727	2 065	1 758	1 350	1 246	332	2 503
Frais autres que d'intérêts	1 883	1 718	1 865	1 787	1 806	1 668	1 781	1 748
Impôts sur les excédents	135	109	108	108	113	114	170	119
Excédents avant ristournes aux membres	509	454	427	382	462	404	629	464
Ristournes aux membres nettes des impôts recouvrés	42	25	16	22	33	26	24	30
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	467 \$	429 \$	411 \$	360 \$	429 \$	378 \$	605 \$	434 \$
dont :								
Part revenant au Groupe	443 \$	419 \$	390 \$	339 \$	373 \$	361 \$	531 \$	409 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	24	10	21	21	56	17	74	25
Apport aux excédents combinés par secteurs d'activité								
Particuliers et Entreprises	237 \$	270 \$	226 \$	211 \$	297 \$	268 \$	239 \$	196 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	114	126	124	97	127	83	195	98
Assurance de dommages	182	26	49	39	113	(23)	194	76
Autres	(24)	32	28	35	(75)	76	1	94
	509 \$	454 \$	427 \$	382 \$	462 \$	404 \$	629 \$	464 \$
Total de l'actif	258 367 \$	260 157 \$	260 711 \$	255 137 \$	248 128 \$	250 972 \$	250 893 \$	254 089 \$
Indicateurs								
Rendement des capitaux propres	8,8 %	8,3 %	7,8 %	7,1 %	7,9 %	7,6 %	11,4 %	9,5 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	17,3	16,3	15,9	15,8	16,0	15,8	16,0	15,7
Ratio du total des fonds propres	17,9	16,9	16,6	16,9	17,2	17,4	17,7	17,5

⁽¹⁾ Les données des périodes précédentes ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

RÉSULTATS COMBINÉS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Pour le quatrième trimestre terminé le 31 décembre 2016, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 509 M\$, soit une augmentation de 47 M\$, ou de 10,2 %, comparativement à ceux du trimestre correspondant de 2015. Cette hausse s'explique principalement par l'évolution favorable au quatrième trimestre de 2016 des sinistres des années antérieures en assurance automobile plus importante qu'en 2015 ainsi qu'une récupération de la provision collective due entre autres à des raffinements méthodologiques des modèles utilisés pour son calcul. La diminution du revenu net d'intérêts a atténué cette hausse.

Ce résultat reflète la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'est élevée à 237 M\$. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages ont procuré respectivement des apports de 114 M\$ et de 182 M\$. Quant aux activités regroupées sous la rubrique Autres, elles ont présenté un déficit de 24 M\$.

Le rendement des capitaux propres s'est situé à 8,8 %, par rapport à 7,9 % au trimestre correspondant de 2015. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des excédents expliquée précédemment.

Revenus d'exploitation

Les revenus d'exploitation se sont établis à 3 560 M\$, en hausse de 96 M\$, ou de 2,8 %, par rapport au quatrième trimestre de 2015.

Le revenu net d'intérêts s'est chiffré à 1 079 M\$, comparativement à 1 107 M\$ pour la même période l'an dernier, soit une baisse de 28 M\$, ou de 2,5 %, découlant de la forte concurrence dans le marché qui exerce toujours une pression sur les marges d'intérêt, et ce malgré une croissance de l'encours de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations bruts de 6,1 G\$, ou de 3,8 %, depuis un an.

Les primes nettes ont augmenté de 193 M\$, ou de 11,8 %, par rapport au quatrième trimestre de 2015, pour s'établir à 1 834 M\$ au 31 décembre 2016.

L'ensemble des activités d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes a dégagé des revenus de primes nettes d'assurance et de rentes de 1 078 M\$ pour le quatrième trimestre de 2016, en hausse de 59 M\$, ou de 5,8 %, par rapport à la même période en 2015. Les primes d'assurance ont augmenté de 50 M\$, cette croissance provenant de l'assurance collective, pour un montant de 35 M\$, et de l'assurance individuelle, pour un montant de 15 M\$. Les primes de rentes ont quant à elles augmenté de 9 M\$.

Quant aux activités du secteur Assurance de dommages, elles ont dégagé des revenus de primes nettes de 816 M\$ pour le quatrième trimestre de 2016, comparativement à 688 M\$ à la fin de la même période en 2015, soit une augmentation de 128 M\$, ou de 18,6 %. Cette augmentation s'explique principalement par l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Ce dernier prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition. L'augmentation s'explique également par l'accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions.

Les autres revenus d'exploitation se sont établis à 647 M\$, en baisse de 69 M\$, ou de 9,6 %, par rapport au trimestre correspondant de 2015. Cette baisse s'explique principalement par l'augmentation plus importante qu'au quatrième trimestre de 2015 de la contrepartie éventuelle à payer découlant de l'évolution favorable des sinistres repris dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm au premier trimestre de 2015. Cette diminution a été atténuée par la progression des revenus liés aux actifs sous gestion et la hausse des revenus liés à la croissance des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente.

Revenus de placement

Par rapport au quatrième trimestre de 2015, les revenus de placement ont diminué de 1 432 M\$ en raison principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance et soutenant les passifs. Cette baisse a été compensée en partie par la variation des provisions techniques, qui a entraîné une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Ces variations sont majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations. Une fluctuation défavorable de la juste valeur des instruments financiers dérivés associés aux activités de couverture à l'échelle du Mouvement a également contribué à la baisse des revenus de placement au quatrième trimestre de 2016 alors que des gains sur dispositions de placements supérieurs au quatrième trimestre de 2016 ont atténué celle-ci.

Revenu total

Le revenu total a atteint 2 478 M\$, en baisse de 1 336 M\$, ou de 35,0 %, par rapport à celui qui avait été enregistré pour l'exercice 2015. Cette variation découle principalement de la diminution des revenus de placement, expliquée précédemment.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 55 M\$, en baisse de 28 M\$, ou de 33,7 %, par rapport au quatrième trimestre de 2015. Cette diminution découle principalement d'une récupération de la provision collective due entre autres à des raffinements méthodologiques des modèles utilisés pour le calcul de cette dernière. Le Mouvement Desjardins a continué de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,32 % au 31 décembre 2016, en baisse par rapport à celui de 0,34 % au 31 décembre 2015.

Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont diminué de 1 454 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2015.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ont baissé de 1 238 M\$ comparativement au quatrième trimestre de 2015. Cette variation s'explique principalement par une diminution de 1 275 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements apparues. Cette baisse a été compensée, dans une moindre mesure, par des ajustements aux hypothèses actuarielles réalisées dans le cours normal des affaires.

Les charges de sinistres du secteur Assurance de dommages ont totalisé 175 M\$ pour le quatrième trimestre, soit une baisse de 219 M\$ comparativement au quatrième trimestre de 2015. Le ratio des sinistres des assureurs de dommages s'est établi à 37,8 % pour le quatrième trimestre de 2016, alors qu'il était de 59,5 % au trimestre correspondant de 2015. Cette baisse provient principalement de l'assurance automobile et découle de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures durant le quatrième trimestre de 2016 plus importante que celle du trimestre correspondant de 2015.

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts ont atteint 1 883 M\$, en hausse de 77 M\$, ou de 4,3 %, comparativement au quatrième trimestre de 2015. Cette croissance est principalement attribuable à l'indexation annuelle des salaires ainsi qu'à la progression des affaires provenant notamment des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente ainsi que de celles en assurance. Les frais autres que d'intérêts ont également été marqués par des investissements supplémentaires dans des plateformes technologiques innovatrices.

Quant à l'indice de productivité, il s'est établi à 72,9 % pour le quatrième trimestre de 2016, comparativement à 73,3 % au trimestre correspondant l'an dernier, soit une légère amélioration.

TENDANCES TRIMESTRIELLES

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux membres varient en fonction de certaines tendances, notamment des fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. Les résultats des huit derniers trimestres du Mouvement Desjardins ont donc subi les effets de l'évolution des économies mondiale, américaine, canadienne et québécoise. Avec une croissance anticipée du PIB réel canadien de 1,3 % en 2016, par rapport à un rythme de 1,2 % enregistré en 2015, et de 1,7 % par rapport à 1,2 % au Québec, les résultats des huit derniers trimestres du Mouvement Desjardins ont profité d'un PIB en croissance. L'évolution de la sinistralité peut également causer des variations importantes entre les trimestres. Enfin, les huit dernières périodes ont été marquées par l'environnement des bas taux d'intérêt, qui s'est poursuivi en 2015 et en 2016.

Excédents combinés

La tendance des excédents avant ristournes aux membres a été principalement affectée par la fluctuation de la sinistralité. Il y a eu une sinistralité plus importante lors du deuxième et du troisième trimestre de 2016 en assurance de dommages, principalement en assurance automobile et en raison des dommages causés par les feux de forêt de Fort McMurray. Le quatrième trimestre de 2016, quant à lui, a été marqué par une évolution favorable des sinistres des années antérieures en assurance automobile. En 2015, les excédents avant ristournes aux membres du premier trimestre avaient été marqués par le gain réalisé au premier trimestre à la date d'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Les résultats exceptionnels du deuxième trimestre de 2015 s'expliquaient principalement par une sinistralité favorable en assurance de dommages et une réévaluation des hypothèses actuarielles concernant les activités d'assurance de personnes, alors que ceux du troisième trimestre de 2015 avaient été marqués par des pertes de valeur sur les placements en raison de la forte volatilité des marchés financiers.

Excédents sectoriels

Les excédents avant ristournes aux membres du secteur Particuliers et Entreprises ont légèrement diminué au cours des huit derniers trimestres. Le revenu net d'intérêts a continué d'être affecté par la forte concurrence dans le marché, qui crée une compression des marges, et ce malgré une croissance de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations. La croissance des affaires, provenant notamment des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente, a également contribué à la hausse des frais, mais a été compensée par les efforts de productivité déployés dans le réseau des caisses.

Les excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ont été marqués par la croissance des affaires. Cependant des fluctuations entre les trimestres, entre autres, les variations d'expérience liées aux activités d'assurance de personnes, les changements d'hypothèses actuarielles et les rendements des placements, font varier les excédents. Les excédents plus élevés du deuxième trimestre de 2015 étaient attribuables, en grande partie, aux activités d'assurance de personnes, qui ont bénéficié d'un changement d'hypothèses favorable.

Les excédents nets du secteur Assurance de dommages ont fluctué au cours des huit derniers trimestres. Au deuxième et au troisième trimestre de 2016 les résultats ont été affectés par une sinistralité plus importante principalement en assurance automobile et en raison des dommages causés par les feux de forêt de Fort McMurray. Au quatrième trimestre de 2016, les excédents ont été marqués par une évolution très favorable des sinistres des années antérieures en assurance automobile. En 2015, les excédents avant ristournes aux membres du premier trimestre avaient été marqués par le gain réalisé au premier trimestre à la date d'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Les résultats du deuxième trimestre de 2015 avaient bénéficié d'une sinistralité favorable en assurance de biens alors qu'au troisième trimestre de 2015, la forte volatilité des marchés financiers s'était traduite par la comptabilisation de pertes de valeur ayant réduit les revenus de placement.

Résultats combinés

La tendance des revenus d'exploitation était à la hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2016 à ceux de 2015, à l'exception du premier trimestre de 2015. La croissance des activités a permis au Mouvement Desjardins de faire progresser ces revenus, notamment les revenus de primes. Une croissance des activités de crédit et de financement au point de vente ainsi que des revenus liés aux actifs sous gestion a également été observée. La diminution des primes nettes après le premier trimestre de 2015 s'explique par les primes non acquises transférées à la date d'acquisition. Le traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, qui prévoit la cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres provenant des nouvelles affaires et des renouvellements survenus après la date d'acquisition est venu créer une augmentation des primes à partir du premier trimestre de 2016.

La fluctuation des revenus de placement provient principalement de la volatilité des marchés entraînant la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs. En raison d'une stratégie d'appariement, ces fluctuations sont compensées par la variation des provisions techniques, dont l'effet se reflète dans les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.

La dotation à la provision pour pertes sur créances était en baisse lorsque l'on compare l'exercice 2016 à l'exercice 2015. Cette baisse s'explique principalement par une récupération de la provision collective due, entre autres, à des raffinements méthodologiques des modèles utilisés pour le calcul de cette dernière et constatée principalement au quatrième trimestre de 2016. Le Mouvement Desjardins a continué de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. En effet, le ratio des prêts douteux bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, est en légère baisse au cours des huit derniers trimestres.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont subi des fluctuations trimestrielles. Ces charges sont principalement affectées par la variation de la juste valeur des placements associés aux activités d'assurance de personnes, dont l'incidence a été particulièrement importante au deuxième trimestre de 2015 et au quatrième trimestre de 2016, et par la variation des ratios des sinistres en assurance de dommages. Des changements d'hypothèses actuarielles favorables à la suite de modifications apportées aux portefeuilles de placements ont également marqué le deuxième trimestre de 2015. Au deuxième et au troisième trimestre de 2016, les résultats ont été affectés par une sinistralité plus importante, principalement en assurance automobile et en raison des dommages causés par les feux de forêt de Fort McMurray. Le quatrième trimestre de 2016 a été marqué par l'évolution favorable des sinistres des années antérieures en assurance automobile et le renforcement des provisions techniques dû à des changements d'hypothèses.

La tendance des frais autres que d'intérêts était à la hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2016 à ceux de 2015. Cette hausse s'explique par la progression des affaires provenant notamment des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente ainsi que de celles en assurance. La gestion rigoureuse des frais qui se poursuit dans un contexte de progression des affaires a permis de limiter cette hausse. Tant en 2015 qu'en 2016, les frais autres que d'intérêts ont également été marqués par la réalisation de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement, qui ont exercé une pression à la hausse au cours des huit derniers trimestres.

3.0 REVUE DU BILAN

3.1 GESTION DU BILAN

TABLEAU 16 – BILAN COMBINÉ

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2016		2015		2014	
Actif						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 876 \$	0,7 %	1 716 \$	0,7 %	1 781 \$	0,8 %
Valeurs mobilières	53 285	20,6	51 987	21,0	44 735	19,5
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	7 690	3,0	7 881	3,2	9 959	4,3
Prêts et acceptations nets	166 026	64,3	159 881	64,4	151 312	65,9
Actif net des fonds distincts	11 965	4,6	9 781	3,9	8 695	3,8
Instruments financiers dérivés	3 572	1,4	4 818	1,9	3 133	1,4
Autres actifs	13 953	5,4	12 064	4,9	9 772	4,3
Total de l'actif	258 367 \$	100,0 %	248 128 \$	100,0 %	229 387 \$	100,0 %
Passif et capitaux propres						
Dépôts	160 546 \$	62,2 %	156 574 \$	63,0 %	146 324 \$	63,9 %
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	8 196	3,2	5 464	2,2	6 304	2,7
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	10 323	4,0	10 383	4,2	13 072	5,7
Instruments financiers dérivés	2 057	0,8	1 689	0,7	1 675	0,7
Passifs des contrats d'assurance	27 493	10,6	26 734	10,8	19 435	8,5
Passif net des fonds distincts	11 957	4,6	9 776	3,9	8 706	3,8
Autres passifs	13 124	5,1	13 899	5,6	12 414	5,4
Obligations subordonnées	1 378	0,5	1 884	0,8	2 564	1,1
Capitaux propres	23 293	9,0	21 725	8,8	18 893	8,2
Total du passif et des capitaux propres	258 367 \$	100,0 %	248 128 \$	100,0 %	229 387 \$	100,0 %

ACTIF TOTAL

Au 31 décembre 2016, l'actif total du Mouvement Desjardins se chiffrait à 258,4 G\$, en hausse de 10,2 G\$, ou de 4,1 %, depuis le 31 décembre 2015, comparativement à une croissance de 18,7 G\$, ou de 8,2 %, enregistrée à la fin de l'année précédente. La progression du portefeuille de prêts et acceptations nets ainsi que celle de l'actif net des fonds distincts sont en grande partie à l'origine de cette croissance soutenue du Mouvement Desjardins.

TRÉSORERIE, DÉPÔTS AUPRÈS D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET VALEURS MOBILIÈRES

Au 31 décembre 2016, l'encours de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières du Mouvement Desjardins s'établissait à 1,9 G\$, en hausse de 160 M\$, ou de 9,3 %, depuis le 31 décembre 2015, comparativement à une baisse de 65 M\$, ou de 3,6 %, observée un an auparavant. Les valeurs mobilières, y compris celles qui sont empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, s'élevaient à 61,0 G\$, comparativement à un volume de 59,9 G\$ enregistré à la fin de 2015, soit une progression de 1,1 G\$, ou de 1,8 %. Les activités de marché et de dépôts du Mouvement Desjardins expliquent cette augmentation.

PRÊTS ET ENGAGEMENTS DE CLIENTS EN CONTREPARTIE D'ACCEPTATIONS

Au 31 décembre 2016, l'encours du portefeuille de prêts, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, net de la provision pour pertes sur prêts, se chiffrait à 166,0 G\$, en hausse de 6,1 G\$, ou de 3,8 %, depuis le 31 décembre 2015, comparativement à un accroissement de 8,6 G\$, ou de 5,7 %, enregistré un an plus tôt. Les prêts hypothécaires résidentiels, qui comptaient 64,1 % de ce portefeuille, expliquent en grande partie cette croissance.

TABLEAU 17 – PRÊTS ET ACCEPTATIONS

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2016	2015	2014
Hypothécaires résidentiels	106 695 \$ 64,1 %	102 323 \$ 63,8 %	97 512 \$ 64,3 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	22 150 13,3	21 204 13,2	20 495 13,5
Aux entreprises et aux gouvernements	37 637 22,6	36 809 23,0	33 761 22,2
	166 482 100,0 %	160 336 100,0 %	151 768 100,0 %
Provision pour pertes sur prêts	(456)	(455)	(456)
Total des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs	166 026 \$	159 881 \$	151 312 \$
Prêts garantis ou assurés ⁽¹⁾	45 373 \$	44 817 \$	44 238 \$
Prêts garantis ou assurés ⁽¹⁾ en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts	27,3 %	28,0 %	29,1 %
Prêts hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts	77,4	77,0	77,8

⁽¹⁾ Prêts qui incluent une garantie ou une assurance, complète ou partielle, auprès d'un assureur public ou privé ou d'un gouvernement.

Prêts hypothécaires résidentiels

Au 31 décembre 2016, l'encours des prêts hypothécaires résidentiels s'établissait à 106,7 G\$, en hausse de 4,4 G\$, ou de 4,3 %, depuis le 31 décembre 2015, comparativement à une croissance de 4,8 G\$, ou de 4,9 %, observée à la fin de l'année précédente. Le Mouvement Desjardins affiche une progression soutenue dans ce domaine, en raison surtout de la bonne tenue de l'activité domiciliaire au Québec et en Ontario, et ce tant dans le secteur de la revente de maisons existantes que dans celui de la construction neuve.

Le Mouvement Desjardins a toujours été un partenaire très actif auprès de ses membres et clients dans leur processus d'accession à la propriété, comme en témoigne le poids de ses prêts hypothécaires résidentiels dans son portefeuille de crédit au 31 décembre 2016, soit 64,1 %. Grâce à sa grande capacité d'innovation, il a su mettre en marché des produits de grande qualité et des plus diversifiés qui lui ont permis d'atteindre le statut de leader dans cette industrie, notamment au Québec, où sa part de marché était estimée à 36,1 % à la même date. Cette notoriété acquise au fil des années, combinée à son vaste réseau de distribution, a fait de lui un acteur de premier plan dans ce domaine.

Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers

Au 31 décembre 2016, l'encours des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers s'élevait à 22,1 G\$, en hausse de 946 M\$, ou de 4,5 %, par rapport à une augmentation de 709 M\$, ou de 3,5 %, enregistrée au 31 décembre 2015. La recrudescence des dépenses des ménages au Québec et en Ontario pendant cette période, notamment en biens durables, tels que leurs achats d'automobiles neuves ou usagées, s'est traduite par un renforcement de leur demande de prêts à la consommation, alors que le Mouvement Desjardins demeurait très actif dans cette industrie.

Les prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers qui sont garantis ou assurés, notamment les prêts étudiants et les prêts liés au Programme Immigrants investisseurs, se chiffraient à 3 726 M\$ au 31 décembre 2016, comparativement à un volume de 3 743 M\$ enregistré au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2016, la part de marché du Mouvement Desjardins dans les prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers était estimée à 23,1 %.

Prêts aux entreprises

Au 31 décembre 2016, l'encours des prêts aux entreprises du Mouvement Desjardins, qui est composé en très grande partie de crédit commercial et industriel, s'établissait à 29,3 G\$, en hausse de 1,0 G\$, ou de 3,7 %, depuis la fin de 2015, comparativement à une croissance de 3,1 G\$, ou de 12,4 %, enregistrée au 31 décembre de l'année précédente. Ce ralentissement est principalement attribuable au recul du financement à court terme dans le secteur des services d'enseignement et à la baisse de l'encours de son crédit dans le domaine des mines, des carrières, du pétrole et du gaz. Notons qu'au fil du temps, le Mouvement Desjardins a établi d'excellentes relations d'affaires avec les entreprises, en particulier au Québec. Il a su répondre efficacement à leurs besoins grandissants, notamment en les accompagnant dans leurs nombreux projets d'investissements.

Au 31 décembre 2016, la part de marché du Mouvement Desjardins dans le financement aux entreprises, à l'exclusion des prêts agricoles, qui correspond en fait à sa présence dans l'industrie des prêts commerciaux et industriels au Québec, était estimée à 22,3 %. Le Mouvement Desjardins occupe donc une place enviable parmi les leaders dans ce domaine.

En ce qui concerne l'encours des prêts agricoles, le Mouvement Desjardins est demeuré l'institution financière la plus présente sur le territoire québécois avec une part de marché estimée à 39,1 % au 31 décembre 2016. L'encours des prêts agricoles, qui sont inclus dans le portefeuille de prêts aux entreprises, totalisait 6,8 G\$ à la même date, en hausse de 328 M\$, ou de 5,1 %, depuis la fin de 2015, en regard d'une augmentation de 311 M\$, ou de 5,0 %, observée à l'issue de l'année précédente.

Prêts aux gouvernements

L'encours des prêts aux gouvernements, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, principalement ceux qui sont octroyés à des administrations municipales, s'élevait à 1,5 G\$ au 31 décembre 2016, soit une baisse annuelle de 544 M\$, ou de 25,7 %, comparativement à une diminution de 376 M\$, ou de 15,1 %, enregistrée au 31 décembre 2015. Étant donné le volume important de ces prêts sous forme de marges de crédit, des variations considérables peuvent être observées au gré des besoins de financement des gouvernements.

QUALITÉ DU CRÉDIT

Au 31 décembre 2016, le Mouvement Desjardins continuait de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. En effet, l'encours de ses prêts douteux bruts s'établissait à 532 M\$, en baisse de 9 M\$, ou de 1,7 %, depuis la fin de 2015, et ce en considérant une hausse du portefeuille des prêts et acceptations bruts. En 2015, l'encours des prêts douteux bruts avait crû de 30 M\$, ou de 5,9 %. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,32 % au terme de l'exercice 2016, en légère baisse par rapport au ratio de 0,34 % enregistré au 31 décembre 2015. Le Mouvement Desjardins continue de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité.

Les prêts garantis ou assurés par des gouvernements et d'autres organismes publics et parapublics comptaient 27,3 % de son portefeuille de prêts total au 31 décembre 2016.

D'autres renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit du Mouvement Desjardins sont présentés à la section 4.2 « Gestion des risques », aux pages 76 à 78 de ce rapport de gestion.

DÉPÔTS

TABLEAU 18 – DÉPÔTS

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2016			2015		2014	
	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total	Total	Total	Total
Particuliers	42 513 \$	3 772 \$	49 993 \$	96 278 \$	60,0 %	91 243 \$	58,2 %
Entreprises et gouvernements	21 866	322	40 611	62 799	39,1	63 833	40,8
Institutions de dépôts et autres	1 343	-	126	1 469	0,9	1 498	1,0
Total des dépôts	65 722 \$	4 094 \$	90 730 \$	160 546 \$	100,0 %	156 574 \$	100,0 %

Au 31 décembre 2016, l'encours des dépôts du Mouvement Desjardins s'élevait à 160,5 G\$, en hausse de 4,0 G\$, ou de 2,5 %, depuis la fin de l'année précédente, comparativement à une progression de 10,3 G\$, ou de 7,0 %, enregistrée au 31 décembre 2015. La principale source de financement du Mouvement Desjardins pour assurer son expansion provient des dépôts des particuliers, qui représentaient 60,0 % de l'encours du portefeuille de dépôts au 31 décembre 2016.

Épargne des particuliers

Parmi l'éventail de toutes les sources de fonds disponibles pour financer sa croissance, le Mouvement Desjardins a toujours privilégié l'épargne des particuliers. Au 31 décembre 2016, celle-ci s'élevait à 96,3 G\$, en hausse de 5,0 G\$, ou de 5,5 %, comparativement à une progression de 2,8 G\$, ou de 3,1 %, enregistrée au 31 décembre 2015. Le Mouvement Desjardins a donc affiché d'excellents résultats dans ce domaine hautement concurrentiel et très convoité par la plupart des institutions financières. Grâce à son dynamisme, il est demeuré un leader dans cette industrie au Québec, avec une part de marché estimée à 42,4 %. Ce résultat a été obtenu dans un contexte de niveau historiquement bas des taux d'intérêt et d'embellie des marchés boursiers qui a accru l'engouement des particuliers pour les produits d'épargne hors bilan, comme les fonds de placement et les autres valeurs mobilières. En fait, bon nombre d'épargnants ont continué à diriger leurs économies vers des instruments de placement plus sécuritaires, comme l'épargne bilan.

Au 31 décembre 2016, l'épargne payable à terme, qui représentait 51,9 % du portefeuille d'épargne personnelle du Mouvement Desjardins, se chiffrait à 50,0 G\$, en hausse de 569 M\$, ou de 1,2 %, depuis la fin de 2015, comparativement à une diminution de 1,0 G\$, ou de 1,9 %, enregistrée au 31 décembre 2015. Comme en témoigne son importance relative, cette catégorie d'épargne est toujours très prisée par les membres et clients particuliers du Mouvement Desjardins. Quant à l'épargne payable à vue et à préavis, elle constituait 48,1 % des dépôts des particuliers, avec un encours qui s'établissait à 46,3 G\$ au 31 décembre 2016, soit une progression de 4,5 G\$, ou de 10,7 %, depuis le 31 décembre 2015, comparativement à une majoration de 3,7 G\$, ou de 9,8 %, enregistrée à la fin de l'année précédente.

Épargne des entreprises, des gouvernements, des institutions de dépôts et autres

Au 31 décembre 2016, l'encours de l'épargne en provenance des entreprises et des gouvernements du Mouvement Desjardins, qui représentait 39,1 % de son passif-dépôts, s'élevait à 62,8 G\$, en baisse de 1,0 G\$, ou de 1,6 %, depuis la fin de 2015, en regard d'une majoration de 7,3 G\$, ou de 12,9 %, enregistrée à l'issue de l'année précédente. Cette diminution s'explique notamment par les échéances de titres émis sur les marchés américain, canadien et européen.

La catégorie « Institutions de dépôts et autres », constituait 0,9 % du passif-dépôts du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2016, avec un encours totalisant 1,5 G\$ à la même date, en baisse de 29 M\$, ou de 1,9 %, depuis la fin de 2015, comparativement à une hausse de 153 M\$, ou de 11,4 %, observée un an auparavant.

Des renseignements supplémentaires concernant les sources de financement sont présentés aux pages 89 et 90 tandis que la politique de gestion du risque de liquidité du Mouvement Desjardins est traitée aux pages 84 et 85.

CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres totalisaient 23,3 G\$, en hausse de 1,6 G\$, ou de 7,2 % depuis la fin de 2015, comparativement à une augmentation de 2,8 G\$, ou de 15,0 %, observée à la fin de l'année précédente. Les excédents nets après ristournes aux membres totalisant 1 667 M\$, et les émissions de 598 M\$ de parts de capital de la Fédération, nettes des frais d'émission, ont été des sources de cette croissance. Le rachat de parts permanentes ainsi que la rémunération de 135 M\$ sur les parts de capital de la Fédération ont diminué les capitaux propres.

La note complémentaire 21 « Capital social » des états financiers combinés annuels présente des renseignements supplémentaires sur le capital social du Mouvement Desjardins.

3.2 GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière du Mouvement Desjardins. Elle a comme objectif d'assurer que le niveau et la structure de fonds propres du Mouvement Desjardins et de ses composantes respectent son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. Elle doit également faire en sorte que la structure de fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et des clients, des cibles de rentabilité, des objectifs de croissance, des attentes des agences de notation et des exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition des fonds propres et les mécanismes de circulation de ces derniers à l'interne de même que soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins.

Le Mouvement Desjardins préconise une gestion prudente de son capital. Celle-ci vise à maintenir des ratios de fonds propres réglementaires supérieurs à ceux de l'industrie bancaire canadienne et aux exigences réglementaires. Cette gestion prudente du capital du Mouvement Desjardins se reflète dans la qualité des cotes de crédit que lui accordent les différentes agences de notation.

La crise financière mondiale a amené l'industrie à mettre davantage l'accent sur une saine capitalisation de ses activités. En fait, les agences de notation et le marché favorisent plus que jamais les institutions les mieux capitalisées. Ces éléments militent en faveur d'une augmentation générale du niveau et de la qualité du capital émis par les institutions financières. Cela se reflète également dans les exigences rehaussées de Bâle III mises en place le 1^{er} janvier 2013. C'est dans ce contexte que le Mouvement Desjardins a fixé sa cible de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 à 15 %.

Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins

De façon générale, le Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins prévoit les politiques et processus nécessaires pour établir les cibles de capitalisation de ce dernier, et les affecter à ses composantes, établir les stratégies permettant d'assurer l'atteinte de ces cibles, mobiliser rapidement les capitaux, assurer une mesure adéquate de la performance des composantes et optimiser les mécanismes de circulation et d'utilisation des fonds propres à l'interne.

Par ailleurs, le programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) permet au Mouvement Desjardins de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels il fait face et de mettre en place des stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Pour sa part, le programme de simulations de crise permet d'établir et de mesurer l'effet de différents scénarios intégrés, c'est-à-dire de simuler divers scénarios économiques à l'égard de l'ensemble des composantes du Mouvement et d'en évaluer les répercussions financières et réglementaires. Ce processus permet de déterminer si la cible minimale, établie selon le plan de capitalisation, est adéquate au regard des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé. Des renseignements supplémentaires sur le PIEAfp et le programme de simulations de crise sont présentés à la section 4.2 « Gestion des risques ».

Cadre réglementaire et politiques internes

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté la haute direction, par le biais du comité de gestion Finances et Risques, pour veiller à ce que le Mouvement soit doté d'une base de fonds propres suffisante et rassurante. La première vice-présidence Finances, Trésorerie et Administration prépare annuellement, avec l'appui des composantes du Mouvement, un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte des objectifs et des cibles en matière de fonds propres.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières les mieux capitalisées.

Les ratios de fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers* émise par l'AMF (ligne directrice). Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

Le cadre réglementaire de Bâle III rehausse les exigences en matière de fonds propres. Bien que ce dernier prévoit une période transitoire allant de 2013 à 2019 afin d'atténuer l'incidence des nouvelles règles sur la capitalisation, l'AMF a exigé que le Mouvement Desjardins respecte dès le premier trimestre de 2013 les seuils établis pour 2019 relativement au ratio de fonds propres de la catégorie 1A. Pour les ratios de fonds propres de la catégorie 1 et du total des fonds propres, l'AMF a exigé que le Mouvement respecte les seuils déterminés pour 2019 dès le premier trimestre de 2014. L'AMF peut aussi, à sa discrétion, fixer des ratios cibles plus élevés lorsque les circonstances le justifient.

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I). En sa qualité d'IFIS-I, le Mouvement se voit imposer, depuis le 1^{er} janvier 2016, une exigence supplémentaire de 1 % relativement à ses ratios de fonds propres minimaux.

Dans ce cadre, un montant minimal de fonds propres doit être maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins.

Ces fonds propres prennent en considération les investissements effectués au sein des autres composantes du Mouvement Desjardins. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les banques et les valeurs mobilières. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation applicable.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et présentée en déduction des fonds propres. Cette dernière est assujettie à la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres* pour les assureurs de personnes émise par l'AMF.

De même, certaines filiales incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins, dont les sociétés d'assurance, sont assujetties à des exigences réglementaires provenant de l'AMF ou d'autres autorités réglementaires. La plupart de ces filiales doivent respecter des exigences minimales de capitaux qui pourraient limiter la capacité du Mouvement Desjardins à affecter une partie de ces capitaux ou de ces fonds à d'autres fins.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des ratios cibles réglementaires établis par l'AMF en vertu de l'accord de Bâle III.

TABLEAU 19 - SOMMAIRE DES RATIOS RÉGLEMENTÉS PAR L'AMF EN VERTU DE L'ACCORD DE BÂLE III⁽¹⁾⁽²⁾

	Ratio minimal	Réserve de conservation des fonds propres	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres	Supplément s'appliquant aux IFIS-I ⁽³⁾	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres et le supplément s'appliquant aux IFIS-I	Ratio de fonds propres et de levier au 31 décembre 2016
Fonds propres de la catégorie 1A	> 4,5 %	2,5 %	> 7,0 %	1,0 %	> 8,0 %	17,3 %
Fonds propres de la catégorie 1	> 6,0	2,5	> 8,5	1,0	> 9,5	17,3
Total des fonds propres	> 8,0	2,5	> 10,5	1,0	> 11,5	17,9
Ratio de levier	> 3,0	s.o.	> 3,0	s.o.	> 3,0	8,1

⁽¹⁾ Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques, et ce conformément à la ligne directrice.

⁽²⁾ Le ratio de levier est calculé conformément à la directive sur les exigences publiques au titre du ratio de levier de Bâle III émise par l'AMF et se définit comme étant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, divisée par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions sur opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les autres expositions hors bilan.

⁽³⁾ En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016.

Évolution future de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur les contrôles bancaires (CBCB).

À cet effet, le CBCB a publié, en décembre 2014, deux documents consultatifs intitulés *Capital floors: the design of a framework based on standardised approaches* et « Révision de l'approche standard pour le risque de crédit »; ce dernier a été revu une deuxième fois en décembre 2015. Le plancher des fonds propres vise à atténuer le risque lié aux modèles internes de calcul du risque de crédit et à améliorer la comparabilité du risque parmi les institutions financières. Le nouveau plancher remplacerait celui utilisé actuellement, qui est toujours fondé sur l'Accord de Bâle I. La nouvelle approche standardisée pour le risque de crédit vise à réduire la dépendance aux agences de notation et à améliorer la sensibilité à certains risques.

En juillet 2015, le CBCB a publié un document consultatif qui porte sur la révision du cadre de la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) tel que défini dans les normes de fonds propres actuelles de Bâle III pour le traitement du risque de crédit de contrepartie. Le cadre révisé propose de rendre les normes de fonds propres plus compatibles avec la méthodologie d'évaluation à la juste valeur de la charge AEC instaurée dans plusieurs référentiels comptables et les révisions proposées du cadre de risque de marché selon l'étude intitulée *Fundamental Review of the Trading Book*.

Le 14 janvier 2016, le CBCB a publié la version révisée des exigences minimales de fonds propres à l'égard du risque de marché. L'objectif du dispositif révisé est de faire en sorte que, pour le traitement du risque de marché, l'approche standard et l'approche fondée sur les notations internes aboutissent à des résultats crédibles en matière de dotation en fonds propres et favorisent une mise en œuvre concordante des normes dans l'ensemble des juridictions. Le CBCB exigera des institutions financières qu'elles présentent l'information en vertu des nouvelles normes d'ici la fin de 2019. L'AMF n'a pas encore établi de calendrier à cet effet.

Le 4 mars 2016, le CBCB a déposé un document consultatif, qui propose une nouvelle approche de calcul du capital réglementaire pour le risque opérationnel, nommé *Standardised Measurement Approach for operational risk*. Cette nouvelle approche remplacerait l'approche standard actuellement décrite dans la ligne directrice alors que l'approche des mesures avancées serait retirée.

Le CBCB a publié le 24 mars 2016 un document concernant la révision des approches de notation interne. L'objectif est de mieux encadrer l'utilisation de ces approches en éliminant l'option d'utiliser celles-ci pour certains portefeuilles, en mettant en place des seuils sur certains paramètres de risques et en balisant davantage la modélisation des paramètres de certains portefeuilles éligibles à la notation interne dans la perspective d'en diminuer la volatilité.

Le 6 avril 2016, le CBCB a publié un document consultatif sur les révisions du cadre régissant le ratio de levier de Bâle III et réaffirme l'exigence réglementaire minimale de 3 %. Toutefois, il examine la possibilité d'imposer de plus grandes exigences aux banques d'importance systémique mondiale. Ce rehaussement des exigences ne s'applique pas au Mouvement Desjardins, qui n'est pas désigné comme une banque d'importance systémique mondiale. Aucune banque canadienne n'a reçu cette désignation jusqu'à présent.

Le 21 avril 2016, le CBCB a également publié un document nommé *Interest rate risk in the banking book*. Ce document se veut une mise à jour du document publié en 2004, *Principles for the management and supervision of interest rate risk*, portant sur la gestion des risques, le traitement des fonds propres et la supervision du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire. Il vise à faire en sorte que les institutions financières disposent de fonds propres suffisants pour couvrir des pertes potentielles dans le portefeuille bancaire qui découlent de fluctuations des taux d'intérêt et ainsi limiter l'arbitrage sur les fonds propres entre le portefeuille de négociation et le portefeuille bancaire. La mise en application est requise à partir de 2018.

Le 11 juillet 2016, le CBCB a révisé les règles finales du cadre de la titrisation publiées en décembre 2014 dans le document intitulé *Revisions to the securitisation framework*, qui seront mises en œuvre à partir de janvier 2018. Cette mise à jour vise, entre autres, un traitement qui respecte les exigences de simplicité, transparence et comparabilité.

Le CBCB a publié en octobre 2016, un document de travail sur les options de traitement réglementaire à long terme des provisions comptables, compte tenu des changements aux normes sur les provisions comptables selon l'IFRS 9, qui seront mis en place le 1^{er} janvier 2018 et qui rendent obligatoire l'utilisation d'un modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues plutôt que sur les pertes subies. Un document consultatif proposant de maintenir le traitement réglementaire actuel des provisions comptables durant une période de transition a également été publié par le CBCB. Par conséquent, ce dernier pourrait instaurer une mesure de transition pour tenir compte de l'incidence de ce changement sur les fonds propres réglementaires.

La section « Évolution du contexte réglementaire » présente des renseignements supplémentaires en lien avec la réglementation touchant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins.

Respect des exigences

Au 31 décembre 2016, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient respectivement de 17,3 %, de 17,3 % et de 17,9 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 8,1 %. Le Mouvement Desjardins a une très bonne capitalisation, son ratio de fonds propres de la catégorie 1A se situant au-dessus de sa cible de 15 %.

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectaient celles-ci au 31 décembre 2016.

Fonds propres réglementaires

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes des fonds propres du Mouvement, les fonds propres réglementaires, les ratios de fonds propres ainsi que l'évolution des fonds propres au cours de l'exercice.

TABLEAU 20 – PRINCIPALES COMPOSANTES DES FONDS PROPRES

	Total des fonds propres		
	Fonds propres de la catégorie 1		Fonds propres de la catégorie 2
	Catégorie 1A ⁽¹⁾	Catégorie 1B ⁽¹⁾	
Éléments admissibles	<ul style="list-style-type: none"> Réserves et excédents non répartis Cumul des autres éléments du résultat global admissibles Parts de capital de la Fédération Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif Participations ne donnant pas le contrôle⁽²⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> Participations ne donnant pas le contrôle⁽²⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> Provisions collectives admissibles Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif Parts de qualification admissibles Participations ne donnant pas le contrôle⁽²⁾
Ajustements réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> Goodwill Logiciels Autres actifs incorporels Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes Déficit de provisions 		
Déductions	<ul style="list-style-type: none"> Principalement des participations significatives dans des entités financières⁽³⁾ 		<ul style="list-style-type: none"> Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire Instrument financier subordonné

⁽¹⁾ Les ratios de la catégorie 1A et de la catégorie 1B sont l'équivalent pour une coopérative financière régie par l'AMF des ratios CET1 et AT1 des institutions financières.

⁽²⁾ Le solde des participations ne donnant pas le contrôle attribuable aux différentes catégories de fonds propres est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

⁽³⁾ Correspondent à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujetti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

TABLEAU 21 – FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2016	2015
Fonds propres de la catégorie 1A		
Parts de capital de la Fédération ⁽¹⁾	4 142 \$	3 544 \$
Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif	1 078	1 471
Réserves	15 052	12 864
Excédents non répartis	1 502	1 766
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	392	347
Participations ne donnant pas le contrôle	-	15
Déductions	(3 446)	(2 653)
Total des fonds propres de la catégorie 1A	18 720	17 354
Participations ne donnant pas le contrôle	12	17
Total des fonds propres de la catégorie 1B	12	17
Total des fonds propres de la catégorie 1	18 732	17 371
Fonds propres de la catégorie 2		
Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif	1 206	1 892
Provisions collectives admissibles	252	282
Autres instruments admissibles	25	25
Participations ne donnant pas le contrôle	-	2
Déductions	(872)	(872)
Total des fonds propres de la catégorie 2	611	1 329
Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2)	19 343 \$	18 700 \$
Ratios et exposition du ratio de levier		
Fonds propres de la catégorie 1A	17,3 %	16,0 %
Fonds propres de la catégorie 1	17,3	16,0
Total des fonds propres	17,9	17,2
Levier	8,1	7,8
Exposition du ratio de levier	230 472 \$	222 825 \$

⁽¹⁾ Incluant les parts de capital détenues dans un fonds distinct.

Conformément aux exigences de Bâle III, les instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres sont exclus de celles-ci depuis le 1^{er} janvier 2013 tel que prescrit. En vertu des mesures transitoires énoncées dans la ligne directrice, ceux qui répondent à certaines conditions sont éliminés progressivement des fonds propres à raison de 10 % par année pendant une période de neuf ans qui a débuté le 1^{er} janvier 2013. Ces instruments comprennent des parts permanentes et de ristournes émises avant le 12 septembre 2010 et totalisant 2,1 G\$.

De plus, les obligations subordonnées émises par Capital Desjardins inc. sont aussi assujetties à cet amortissement de 10 %. Pour être pleinement admissibles à titre de fonds propres de la catégorie 2, ces obligations doivent répondre aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Des discussions portant sur l'application de ces exigences aux entités coopératives sont toujours en cours à l'échelle internationale. Le Mouvement ne prévoit procéder à aucune émission de ce type d'instrument financier tant que ces exigences n'auront pas été précisées davantage.

Au cours de l'exercice 2016, la Fédération a procédé à l'émission de parts de capital pour un produit brut de 498 M\$. De plus, la Fédération a émis des parts de capital d'une valeur de 100 M\$ pour le paiement d'intérêts lorsque le détenteur a fait le choix de recevoir la rémunération en parts de capital. Le 21 décembre 2016, la Fédération a déposé un nouveau prospectus simplifié et obtenu un visa afin de lui permettre d'émettre, au courant des douze mois suivant la date du visa, des parts de capital de catégorie F jusqu'à concurrence d'une valeur de 250 M\$. Cette nouvelle émission a débuté le 24 janvier 2017.

Le 1^{er} juin 2016, Capital Desjardins inc. a procédé au remboursement par anticipation de la totalité des obligations de premier rang de la série F d'un montant de 500 M\$.

Le 4 novembre 2016, la Caisse Centrale, fusionnée avec la Fédération depuis le 1^{er} janvier 2017, a procédé à des rachats de parts aux fins d'annulation pour un montant de 60 M\$.

Au cours de l'exercice 2016, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A est en hausse de 131 points de base par rapport à l'an dernier. La croissance des excédents et des réserves de même que l'émission de parts de capital ont contribué à l'augmentation de ce ratio. À l'inverse, l'augmentation des actifs pondérés en fonction des risques et des participations significatives dans des entités financières a entraîné une baisse du ratio.

TABLEAU 22 – ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2016	2015
Fonds propres de la catégorie 1A		
Solde au début de l'exercice	17 354 \$	15 263 \$
Croissance des réserves et des excédents non répartis ⁽¹⁾	1 924	1 718
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	45	(123)
Parts de capital de la Fédération ⁽²⁾	598	1 058
Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif	(393)	(210)
Participations ne donnant pas le contrôle	(15)	1
Déductions	(793)	(353)
Solde à la fin de l'exercice	18 720	17 354
Fonds propres de la catégorie 1B		
Solde au début de l'exercice	17	24
Participations ne donnant pas le contrôle	(5)	(7)
Solde à la fin de l'exercice	12	17
Total des fonds propres de la catégorie 1	18 732	17 371
Fonds propres de la catégorie 2		
Solde au début de l'exercice	1 329	2 092
Participations ne donnant pas le contrôle	(2)	-
Obligations de premier rang assujetties au retrait progressif	(686)	(582)
Provisions collectives admissibles	(30)	(9)
Déductions	-	(172)
Solde à la fin de l'exercice	611	1 329
Total des fonds propres	19 343 \$	18 700 \$

⁽¹⁾ Montant incluant la variation du passif au titre des régimes de retraite à prestations définies.

⁽²⁾ Montant net des frais d'émission.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR)

Le Mouvement Desjardins calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Depuis mars 2009, le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers. Quant aux autres expositions aux risques de crédit et de marché, elles sont évaluées selon l'approche standard, alors que le risque opérationnel est calculé à partir de l'approche indicateur de base. De plus, le Mouvement est assujetti à un seuil défini en vertu de Bâle I. Ce seuil est déterminé par la différence entre l'exigence minimale de fonds propres réglementaires selon les règles de la dernière version de la ligne directrice de l'AMF fondée sur Bâle I multiplié par un facteur de redressement établi par l'AMF et l'exigence minimale de fonds propres réglementaires calculée en vertu de Bâle III.

Comme l'indique le tableau suivant, les actifs pondérés en fonction des risques s'élevaient à 108,1 G\$ au 31 décembre 2016. De ce montant, 78,8 G\$ sont attribuables au risque de crédit, 1,8 G\$ au risque de marché, 13,3 G\$ au risque opérationnel, et enfin, 14,5 G\$ à l'ajustement en fonction du seuil. Au 31 décembre 2015, les actifs pondérés étaient de 108,5 G\$.

TABLEAU 23 – ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

(en millions de dollars et en pourcentage)	Approche des notations internes		Approche standard		Total au 31 décembre 2016		Total au 31 décembre 2015
	Expositions ⁽¹⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions ⁽¹⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions ⁽¹⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie							
Emprunteurs souverains	- \$	- \$	14 867 \$	2 \$	14 867 \$	2 \$	- %
Institutions financières	-	-	7 676	1 668	7 676	1 668	22
Entreprises	-	-	50 121	40 355	50 121	40 355	81
Titrizations	-	-	807	1 138	807	1 138	141
Actions	-	-	98	98	98	98	100
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	6 951	4 399	6 951	4 399	63
Prêts hypothécaires	96 699	8 168	143	103	96 842	8 271	9
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	8 676	2 929	247	204	8 923	3 133	35
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail admissibles	34 602	7 590	-	-	34 602	7 590	22
Sous total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	139 977	18 687	80 910	47 967	220 887	66 654	30
Risque de contrepartie							
Emprunteurs souverains	-	-	42	-	42	-	-
Institutions financières	-	-	1 584	317	1 584	317	20
Entreprises	-	-	14	13	14	13	93
Portefeuille de négociation	-	-	915	191	915	191	21
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit	-	-	-	-	-	807	-
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire de négociation	-	-	-	-	71	1	-
Sous-total du risque de contrepartie	-	-	2 555	521	2 626	1 329	51
Autres actifs ⁽²⁾	-	-	-	-	15 828	9 674	61
Facteur scalaire ⁽³⁾	-	1 121	-	-	-	1 121	-
Total du risque de crédit	139 977	19 808	83 465	48 488	239 341	78 778	33
Risque de marché							
Risque de position lié aux taux d'intérêt	-	-	-	1 428	-	1 428	-
Risque de devise	-	-	-	262	-	262	-
Exigences supplémentaires liées à d'autres risques ⁽⁴⁾	-	-	-	120	-	120	-
Total du risque de marché	-	-	-	1 810	-	1 810	-
Risque opérationnel⁽⁵⁾	-	-	-	-	-	13 315	-
Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le seuil	139 977	19 808	83 465	50 298	239 341	93 903	- %
Actifs pondérés en fonction des risques (APR) après les dispositions transitoires pour la charge d'ajustements de l'évaluation de crédit⁽⁶⁾							
APR pour les fonds propres de la catégorie 1A	-	-	-	-	-	93 612	-
APR pour les fonds propres de la catégorie 1	-	-	-	-	-	93 668	-
APR pour le total des fonds propres	-	-	-	-	-	93 716	-
Ajustement transitoire en fonction du seuil ⁽⁷⁾	-	-	-	-	-	14 532	-
Total des actifs pondérés en fonction des risques	139 977 \$	19 808 \$	83 465 \$	50 298 \$	239 341 \$	108 144 \$	- %
Total au 31 décembre 2015	1 634	38 166	1 043	95	3 383	7 420	2 859

⁽¹⁾ Exposition nette après l'atténuation du risque de crédit (réduction faite des provisions spécifiques selon l'approche standard, mais non selon l'approche des notations internes, conformément à la ligne directrice de l'AMF).

⁽²⁾ Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standard ou des notations internes. Cette rubrique comprend la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Société financière inc.), la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les sociétés associées ainsi que la part des autres actifs d'impôt futurs au-dessous d'un certain seuil. Ces trois éléments sont pondérés à 250 %, et la partie déduite (c'est-à-dire celle qui est au-dessus d'un certain seuil) est pondérée à 0 %. Cette classe inclut la charge AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

⁽³⁾ Les facteurs scalaires correspondent à un calibrage de 6,0 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la ligne directrice de l'AMF.

⁽⁴⁾ Les autres risques comprennent le risque de position lié aux titres de propriété, le risque lié aux produits de base et le risque lié aux expositions sur les options.

⁽⁵⁾ L'approche indicateur de base a été utilisée pour évaluer le risque opérationnel.

⁽⁶⁾ Les facteurs scalaires utilisés pour tenir compte des exigences relatives à la charge AEC sont appliqués progressivement au calcul des ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 ainsi que du ratio du total des fonds propres depuis le 1^{er} janvier 2014. Ils sont respectivement de 64 %, de 71 % et de 77 %, tout comme en 2015. Ils atteindront 100 % pour chaque catégorie de capital d'ici 2019.

⁽⁷⁾ Comme l'exige la section 1.6 de la ligne directrice de l'AMF. Le seuil est présenté pour tenir compte des actifs pondérés en fonction des risques après les dispositions transitoires pour la charge AEC en ce qui concerne les fonds propres.

Évolution des actifs pondérés en fonction des risques

Pour le risque de crédit, l'évolution des APR pour l'exercice de 2016 est segmentée en deux volets, soit le risque de crédit autre que de contrepartie et le risque de contrepartie. Pour le risque de crédit autre que le risque de contrepartie, les principales variations ont été causées par l'évolution de la taille du portefeuille, qui a entraîné une augmentation de 4,3 G\$. La détérioration de la qualité du portefeuille a causé une augmentation de 666 M\$. Finalement, la mise à jour des modèles ainsi que la variation de taux de change a occasionné une diminution respective de 577 M\$ et 71 M\$. Le changement de méthodes et politiques a entraîné une diminution de 123 M\$. Pour le risque de contrepartie, la détérioration de la qualité des différents portefeuilles soumis au risque de contrepartie ainsi qu'une augmentation du volume de transactions ont entraîné une diminution de 176 M\$ pour l'exercice de 2016.

En ce qui a trait au risque de marché, une diminution de 347 M\$ a été observée, laquelle a été causée par une variation des niveaux de risques. Une variation a aussi été observée en ce qui a trait au risque opérationnel, en raison de la variation des revenus générés qui a entraîné une hausse de 283 M\$.

L'ajustement en fonction du seuil tel que défini précédemment a diminué de 4,2 G\$ au cours de 2016. Cette baisse résulte notamment de la révision de l'approche permise par l'AMF en place depuis le troisième trimestre de 2016.

TABLEAU 24 – ÉVOLUTION DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2016			2015		
	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie et d'émetteur	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total
Risque de crédit						
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	73 303 \$	1 214 \$	74 517 \$	67 493 \$	1 132 \$	68 625 \$
Taille du portefeuille ⁽¹⁾	4 255	39	4 294	4 963	106	5 069
Qualité du portefeuille ⁽²⁾	666	(215)	451	1 852	(24)	1 828
Mise à jour des modèles ⁽³⁾	(577)	-	(577)	240	-	240
Méthodes et politiques ⁽⁴⁾	(123)	-	(123)	(1 298)	-	(1 298)
Acquisitions et cessions	-	-	-	(294)	-	(294)
Variation des taux de change	(71)	-	(71)	347	-	347
Autres	(4)	-	(4)	-	-	-
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	4 146	(176)	3 970	5 810	82	5 892
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	77 449 \$	1 038 \$	78 487 \$	73 303 \$	1 214 \$	74 517 \$
(en millions de dollars)						
Risque de marché						
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice				2 157 \$	5 486 \$	
Variation des niveaux de risque ⁽⁵⁾				(347)	(1 648)	
Mise à jour des modèles ⁽³⁾				-	-	
Méthodes et politiques ⁽⁴⁾				-	(1 681)	
Acquisitions et cessions				-	-	
Variations des taux de change				-	-	
Autres				-	-	
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques				(347)	(3 329)	
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	1 810 \$	2 157 \$				
Risque opérationnel						
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice				13 032 \$	12 702 \$	
Revenus générés				283	520	
Acquisitions et cessions				-	(190)	
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques				283	330	
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	13 315 \$	13 032 \$				
Ajustement transitoire en fonction du seuil						
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice				18 778 \$	10 440 \$	
Taille du portefeuille ⁽¹⁾				(177)	8 504	
Qualité du portefeuille ⁽²⁾				(317)	1 027	
Mise à jour des modèles ⁽³⁾				519	(271)	
Méthodes et politiques ⁽⁴⁾				(4 271)	(2 153)	
Acquisitions et cessions				-	1 230	
Variation des taux de change				-	-	
Autres				-	1	
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques				(4 246)	8 338	
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	14 532 \$	18 778 \$				

⁽¹⁾ Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.

⁽²⁾ Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.

⁽³⁾ Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.

⁽⁴⁾ Concernent les changements réglementaires et l'évolution de la méthode de calcul du capital réglementaire.

⁽⁵⁾ Concerne la variation des niveaux de risque et la fluctuation du taux de change, qui est considérée comme non significative.

3.3 ARRANGEMENTS HORS BILAN

Le Mouvement Desjardins contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres et de clients, les instruments de crédit, les engagements contractuels, les actifs financiers reçus en garantie et autres ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation.

BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2016, le Mouvement Desjardins administrait, pour le compte de ses membres et de ses clients, des biens d'une valeur de 420,2 G\$, soit une hausse annuelle de 16,8 G\$, ou de 4,2 %, comparativement à une augmentation de 32,6 G\$, ou de 8,8 %, enregistrée au 31 décembre de l'année précédente. Les avoirs financiers confiés au Mouvement à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 51,6 G\$ à l'issue de l'exercice 2016, en regard d'un volume de 46,1 G\$ observé au 31 décembre 2015, ce qui représente une croissance de 5,5 G\$, ou de 11,9 %, sur une base annuelle, en regard d'une majoration de 5,6 G\$, ou de 13,7 %, affichée un an auparavant.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration du Mouvement sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas au Mouvement, mais plutôt à ses membres et à ses clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan combiné.

TABLEAU 25 – BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2016	2015	2014
Biens sous gestion			
Institutions et particuliers	12 205 \$	11 595 \$	10 223 \$
Fonds de placement ⁽¹⁾	39 345	34 458	30 272
Total des biens sous gestion	51 550 \$	46 053 \$	40 495 \$
Biens sous administration			
Services de fiducie et de garde pour les particuliers et institutions	326 798 \$	321 401 \$	291 836 \$
Fonds de placement ⁽¹⁾	93 368	81 949	78 932
Total des biens sous administration	420 166 \$	403 350 \$	370 768 \$

⁽¹⁾ Y compris les Fonds Desjardins et les Fonds NordOuest et Éthiques.

INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins conclut différentes ententes avec ses membres et ses clients afin de répondre à leurs besoins de financement. Ces ententes comprennent des engagements de crédit, des engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs et des lettres de crédit documentaire. Ces produits sont habituellement des instruments hors bilan et peuvent exposer le Mouvement Desjardins à des risques de liquidité et de crédit. Ces instruments sont assujettis aux règles habituelles de gestion des risques du Mouvement Desjardins.

La note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés du Mouvement Desjardins fournit des renseignements plus détaillés sur ces instruments de crédit.

GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut également avec ses membres et ses clients divers contrats de garantie et d'indemnisation qui demeurent hors bilan, notamment des garanties et lettres de crédit de soutien et des swaps sur défaillance de crédit. La note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés fournit des renseignements sur ces arrangements hors bilan.

ACTIFS AFFECTÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins reçoit des actifs financiers en garantie à la suite de transactions sur des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées. La note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés fournit des détails supplémentaires sur les actifs reçus en garantie.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Le Mouvement Desjardins procède à diverses opérations financières avec des entités structurées dans le cours normal de ses affaires afin de diversifier ses sources de financement et de gérer ses fonds propres. Ces entités sont habituellement créées dans un objectif précis et bien défini, et leurs activités sont souvent limitées. Ces entités peuvent être incluses dans le bilan combiné du Mouvement si celui-ci en détient le contrôle. Les détails concernant les expositions significatives à des entités structurées non incluses dans le bilan combiné du Mouvement sont fournis ci-dessous. La note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers combinés contient plus de renseignements sur les entités structurées.

Fiducies de véhicules d'actif cadre (VAC)

Le Mouvement Desjardins détient des intérêts économiques dans des fiducies VAC qui sont des entités structurées non incluses dans le bilan combiné. Ces fiducies ont été créées dans le but précis de regrouper les billets restructurés provenant des papiers commerciaux adossés à des actifs détenus par des investisseurs institutionnels canadiens.

Ces fiducies disposaient d'actifs s'élevant à environ 6 354 M\$ au 31 décembre 2016, comparativement à 6 392 M\$ au 31 décembre 2015, et ne possédaient aucun capital propre. Le Mouvement Desjardins a participé pour un montant de 1 193 M\$ à une facilité de financement de marge (FFM) qui est venue à échéance en décembre 2016 et détenait des billets d'une juste valeur de 807 M\$ au 31 décembre 2016, comparativement à 801 M\$ à la fin de l'année précédente. La note complémentaire 6 « Valeurs mobilières » des états financiers combinés contient plus de renseignements à ce sujet.

Titrisation d'actifs financiers du Mouvement

Le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) pour gérer ses liquidités et ses fonds propres. Les opérations effectuées dans le cadre de ce programme exigent parfois l'utilisation d'une entité structurée mise en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), soit la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH).

Pour procéder à ces opérations de titrisation, le Mouvement Desjardins regroupe des prêts hypothécaires résidentiels garantis par la SCHL sous la forme de titres hypothécaires adossés (TH LNH), puis peut les céder à la FCH. Le Mouvement Desjardins conserve toutefois la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux titres cédés. De ce fait, les prêts demeurent comptabilisés au bilan combiné. La note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés contient plus de renseignements sur la titrisation de prêts du Mouvement Desjardins.

4.0 GESTION DES RISQUES

Les zones ombragées de cette section présentent les renseignements sur les risques de crédit, de marché et de liquidité conformément à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. De plus, on y trouve une analyse de la façon dont le Mouvement Desjardins évalue ses risques ainsi qu'une description des objectifs, des politiques et des méthodes qui servent à les gérer. L'IFRS 7 prévoit que les informations à divulguer sur les risques peuvent être fournies dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées font partie intégrante des états financiers combinés, comme l'explique la note complémentaire 30 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers combinés.

4.1 FACTEURS DE RISQUE QUI POURRAIENT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES RÉSULTATS FUTURS

Au-delà des risques présentés dans la section 4.2 de ce rapport de gestion, d'autres facteurs de risque, qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement Desjardins, pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. De plus, comme l'indique la mise en garde sur les énoncés prospectifs, des risques et des incertitudes de nature générale ou spécifique pourraient faire en sorte que les résultats réels du Mouvement Desjardins diffèrent de ceux qui sont avancés dans ces énoncés. Certains de ces facteurs de risque sont présentés ci-après.

PRINCIPAUX RISQUES ET RISQUES ÉMERGENTS

Les principaux risques et les risques émergents sont des risques ou des facteurs de risque en croissance ou en évolution qui pourraient avoir une incidence importante sur la santé financière du Mouvement Desjardins advenant leur réalisation. Le Mouvement Desjardins demeure proactif en ce qui a trait à l'identification de ces risques et à leur suivi de manière à prendre les mesures de gestion appropriées lorsque nécessaire. Par exemple, une vigie continue de l'environnement externe est exercée afin de déterminer, entre autres, quels sont les facteurs de risque et événements de nature économique ou réglementaire susceptibles d'avoir des incidences sur les activités. De plus, des échanges réguliers entre la première vice-présidence Gestion des risques, les officiers de risques et les secteurs d'activité permettent de cerner davantage les facteurs de risque plus préoccupants.

Évolutions technologiques

L'industrie des services financiers est en mutation. L'environnement d'affaires s'est modifié rapidement au cours des dernières années avec l'arrivée de compétiteurs non conventionnels issus du monde des technologies offrant des services de paiement et de financement alternatifs et efficaces. Ces compétiteurs possèdent des moyens technologiques flexibles et un cadre réglementaire parfois plus simple. L'avènement des fintech a mené les joueurs traditionnels du secteur financier à se positionner sur ces nouveaux marchés et à revoir leurs modes opérationnels pour favoriser l'innovation et le déploiement de nouvelles solutions. Le Mouvement Desjardins s'inscrit dans ce courant et demeure actif afin de gérer ce risque stratégique, notamment avec la révision et la diversification de ses produits, de ses services et de ses canaux de distribution pour répondre aux besoins évolutifs de ses membres et de ses clients. Le Mouvement Desjardins a d'ailleurs formalisé cette démarche en faisant évoluer ses structures opérationnelles de façon à favoriser l'innovation et l'agilité organisationnelle.

Cybersécurité

L'accélération des environnements d'affaires virtuels et leur complexité, tant en ce qui a trait aux activités bancaires qu'aux assurances et à la gestion de patrimoine, augmentent l'exposition de l'organisation au risque sur le plan de la cybersécurité. Bien que l'organisation demeure vigilante et proactive dans la gestion et l'identification de ces risques, leur réalisation pourrait avoir des effets négatifs sur les résultats financiers et la réputation du Mouvement Desjardins. Par exemple, l'évolution des modes de paiement vers des approches interactives et virtuelles augmente le risque de fraude externe quant à l'intégrité des données alors qu'une instabilité des plateformes transactionnelles pour les membres et les clients peut entraîner un bris de confiance et des répercussions négatives sur les activités d'affaires.

Évolutions réglementaires

Le Mouvement Desjardins est soumis à un environnement réglementaire complexe, varié et évolutif ainsi qu'à une surveillance accrue des autorités réglementaires, notamment en raison de son statut d'IFIS-I et de ses opérations dans l'ensemble des provinces canadiennes et aux États-Unis. L'organisation dispose d'importantes ressources dédiées au suivi, à l'analyse et à l'application des différentes exigences légales et réglementaires liées à ses activités et à sa nature coopérative. Cependant, ces changements et leur complexité exposent le groupe à un risque accru de non-conformité ainsi qu'à l'incertitude des répercussions que ces changements pourraient avoir sur les pratiques d'affaires et les résultats financiers. Notons en particulier les travaux de mise à jour de la *Loi sur les coopératives de services financiers* et de la *Loi sur l'assurance-dépôts*, la poursuite de l'implantation et la vigie des changements proposés par le Comité de Bâle pour les approches standardisées d'évaluation des risques du premier pilier ainsi que la mise à jour de la norme relative au risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire. Différentes évolutions sont également envisagées dans l'IFRS 9 qui intègre une vision prospective dans le calcul des provisions pour pertes sur créances (implantation 2018), et l'IFRS 17, sur le plan de l'assurance qui vient modifier les règles d'évaluation des passifs actuariels (implantation prévue en 2020). Ces nouvelles normes pourraient affecter les résultats financiers de l'organisation.

Endettement des ménages et évolution du marché immobilier

Un ralentissement de l'économie pourrait affecter de façon importante les ménages dont le taux d'endettement demeure élevé. Plusieurs éléments sont récemment venus augmenter l'incertitude économique, notamment la montée des courants protectionnistes aux États-Unis et en Europe. Cette situation économique pourrait entraîner à la baisse le marché immobilier, qui demeure ferme malgré certains signes de ralentissement et l'effet incertain à venir du nouveau resserrement des règles d'octroi hypothécaire comprenant entre autres un test de tension sur le taux d'intérêt du financement pour les prêts hypothécaires assurés. Bien que le Mouvement Desjardins possède de saines pratiques en matière d'octroi et de gestion du crédit hypothécaire, l'importance de son portefeuille et sa concentration au Québec expose le groupe à une chute du marché de l'immobilier.

Conjoncture de faible taux d'intérêt

Les taux d'intérêt se maintiennent à des niveaux très bas depuis la reprise à la suite de la crise financière de 2008, allant même en territoire négatif dans certains cas au niveau international, notamment en Europe et au Japon. Cet environnement de taux crée une pression sur les marges d'intermédiation financière où les revenus d'intérêts baissent et où la compétition pour les dépôts s'accentue, alors que plusieurs épargnants à la recherche de rendement délaisse les produits bancaires classiques au profit de comptes d'épargne à taux élevés et de véhicules de placement. Cette situation affecte également les activités d'appariement des assureurs et des régimes de retraite du Mouvement Desjardins alors que la valorisation des passifs augmente et que les rendements des actifs sont en baisse. Le Mouvement Desjardins est actif sur le plan de ses stratégies d'appariement et gère efficacement ces risques. Cependant, une conjoncture de faible taux d'intérêt persistante ou encore une baisse des taux en territoire négatif au Canada pourrait augmenter le risque de taux d'intérêt de l'organisation et affecter les résultats financiers.

Risques géopolitiques

L'environnement géopolitique est en transformation. Le Brexit sonnant le retrait de la Grande-Bretagne de la zone euro et l'élection américaine reflètent la montée de courants protectionnistes au niveau international. La réouverture des accords commerciaux de l'Euro et de l'ALENA et l'avenir de l'Accord de partenariat transpacifique créent de l'incertitude sur la dynamique des échanges commerciaux internationaux et pourraient affecter les exportations canadiennes et québécoises. Par ailleurs, le resserrement des lois et accords sur l'immigration et l'accueil des réfugiés est susceptible de créer des entraves à la circulation des individus. Ces éléments contribuent également à l'augmentation de l'incertitude quant à la stabilité politique et à l'évolution de la conjoncture économique mondiale.

Communication et information

Les canaux de communication et la façon de communiquer ont grandement évolué avec les médias sociaux. Le Mouvement Desjardins s'inscrit activement dans ce courant en communiquant directement auprès de ses membres et de ses clients afin de les rejoindre et d'être à l'écoute pour mieux les servir et développer des produits et services innovants répondant à leurs besoins. La rapidité d'évolution des façons de communiquer présente un risque d'évolution stratégique pour l'organisation qui se doit de se renouveler continuellement afin de trouver les meilleurs moyens d'échanger et d'informer ses membres et ses clients et d'adapter le développement et la mise en marché de ses produits et services. Par ailleurs, la diffusion en temps réel d'information est susceptible d'accroître le risque de réputation de l'organisation advenant des problématiques réelles ou fictives par exemple au niveau de la performance de ses plateformes transactionnelles avec ses membres et ses clients.

AUTRES FACTEURS DE RISQUE QUI POURRAIENT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES RÉSULTATS FUTURS

Conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités

Les conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités pourraient avoir une incidence importante sur ses revenus et ses excédents. Elles comprennent les taux d'intérêt à court et à long termes, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers, le resserrement des liquidités sur certains marchés, le niveau d'endettement, la vigueur de l'économie, les habitudes des consommateurs en matière de dépenses et d'épargne et le volume des affaires réalisées par le Mouvement Desjardins dans une région donnée.

Taux de change

Les variations des taux de change des devises du Canada, des États-Unis et des autres pays pourraient avoir une influence sur la situation financière du Mouvement Desjardins et sur ses excédents futurs. Les variations du dollar canadien pourraient aussi nuire aux bénéfices de ses entreprises clientes au Canada.

Politiques monétaires

Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la FED ainsi que les interventions sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus du Mouvement Desjardins. Le niveau général des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur la rentabilité, puisque les fluctuations de ce niveau ont un effet sur l'écart entre les intérêts versés sur les dépôts et les intérêts gagnés sur les prêts, et donc sur le revenu net d'intérêts du Mouvement. Par ailleurs, considérant le niveau actuel d'endettement des ménages canadiens, une hausse des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence négative sur la capacité de service de la dette pour les consommateurs entraînant une augmentation du risque de pertes de créances pour les institutions financières. Le Mouvement Desjardins n'exerce aucun contrôle sur les modifications des politiques monétaires ni sur les changements des conditions des marchés des capitaux et ne peut, par conséquent, les prévoir systématiquement.

Exactitude et intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties

Le Mouvement Desjardins compte sur l'exactitude et l'intégralité des renseignements qu'il possède sur ses clients et ses contreparties. Dans ses décisions concernant l'autorisation d'un prêt ou d'autres opérations avec ces derniers, il peut utiliser des renseignements fournis par eux, y compris des états financiers et d'autres informations financières. Il peut également s'en remettre aux déclarations faites par ses clients et ses contreparties à l'égard de l'exactitude et de l'intégralité de ces renseignements et aux rapports des auditeurs en ce qui a trait aux états financiers. La situation financière et les revenus du Mouvement pourraient être affectés négativement si des états financiers auxquels il se fie ne sont pas conformes aux normes comptables, sont trompeurs ou ne présentent pas, dans tous leurs aspects importants, une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie de ses membres, de ses clients et de ses contreparties. Le Mouvement Desjardins forme ses employés et met en place des procédures afin d'atténuer les risques liés à l'utilisation de données inexactes, incomplètes ou frauduleuses provenant de ses membres, de ses clients et de ses contreparties.

Estimations comptables critiques et normes comptables

Les états financiers combinés ont été préparés conformément aux IFRS. Les conventions et les méthodes comptables utilisées par le Mouvement établissent la façon dont il présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et peuvent exiger que la direction procède à des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Il peut s'avérer difficile de prévoir les changements que l'IASB apporte de temps à autre à ces normes, lesquelles régissent l'établissement des états financiers combinés. Or, ces changements peuvent avoir une incidence importante sur la comptabilisation et la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation du Mouvement Desjardins.

Nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché

Les pressions concurrentielles accrues de la part des institutions financières canadiennes ainsi que l'émergence de nouveaux concurrents amènent le Mouvement Desjardins à développer de nouveaux produits et services à un rythme accéléré afin de maintenir et d'accroître sa capacité d'attraction comme institution financière auprès de sa clientèle. Le développement de ces nouveaux produits et services pourrait requérir des investissements importants par le Mouvement Desjardins ou comporter des risques non identifiés au moment de leur développement. Le Mouvement ne peut avoir la certitude que ses nouveaux produits et services offerts lui permettront d'obtenir les bénéfices financiers escomptés.

Capacité de recruter et de retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de la haute direction

Le rendement futur du Mouvement Desjardins repose en partie sur sa capacité de recruter et de retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de la haute direction, et il existe une forte rivalité à cet égard dans le secteur des services financiers. Le Mouvement a à sa disposition tous les leviers nécessaires pour continuer à recruter et à retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de sa haute direction.

Concentration géographique

Les activités du Mouvement Desjardins sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2016, les prêts qu'il avait consentis à des membres et à des clients de cette province représentaient une proportion de 92,8 % du total de son portefeuille de prêts. Compte tenu de cette importante concentration géographique, ses résultats dépendent largement des conditions économiques qui existent au Québec. Une détérioration de ces dernières pourrait avoir des incidences négatives sur :

- les prêts en souffrance;
- les actifs problématiques et les biens saisis;
- les réclamations et les poursuites;
- le niveau de la demande des produits et services;
- la valeur des garanties disponibles pour les prêts, particulièrement les prêts hypothécaires, et, de ce fait, la capacité d'emprunter des membres et des clients, la valeur des actifs associés aux prêts dépréciés ainsi que la couverture des garanties.

Acquisitions et partenariats

Le Mouvement Desjardins a mis en place un environnement de contrôle interne rigoureux relativement aux processus d'acquisitions et de partenariats. Malgré cela, ses objectifs financiers ou stratégiques pourraient ne pas être atteints en raison de facteurs imprévus tels que des retards dans l'approbation des transactions par les organismes de réglementation ou l'imposition de conditions additionnelles par celles-ci, l'incapacité d'appliquer le plan stratégique dans sa forme initiale, des difficultés d'intégration ou de rétention des clients, une hausse des coûts réglementaires, des frais imprévus, ou des changements survenant dans le contexte concurrentiel et économique. Par conséquent, il est possible que les synergies, les hausses de revenus, les économies de coûts, les augmentations des parts de marché et les autres avantages prévus ne se matérialisent pas ou soient retardés, et que cela ait un effet sur les excédents futurs du Mouvement Desjardins.

L'intégration des activités canadiennes de State Farm au sein du Mouvement Desjardins se déroule de façon satisfaisante, notamment au niveau du regroupement des fonctions liées ainsi que de l'utilisation des bannières et de la marque de commerce de State Farm pendant une certaine période après la clôture. De même, l'entente visant la prestation de certains services de transition par State Farm au Mouvement Desjardins pendant une période convenue après la clôture se déroule comme convenu. Cependant, la réalisation complète des avantages attendus par le Mouvement Desjardins dépendra de la capacité de celui-ci à concrétiser les occasions de croissance. Il demeure un risque que le Mouvement éprouve des problèmes d'ici la fin du processus d'intégration et de transition, qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie.

Cotes de crédit

Les cotes de crédit attribuées au Mouvement Desjardins par les agences de notation jouent un rôle important en ce qui concerne l'accès aux sources de financement de gros et son coût. Rien ne garantit le maintien des cotes et des perspectives y afférentes attribuées aux divers titres du Mouvement par ces agences. De plus, une modification à la baisse des diverses cotes pourrait générer une hausse des coûts de financement et une réduction de l'accès aux marchés financiers du Mouvement.

Autres facteurs

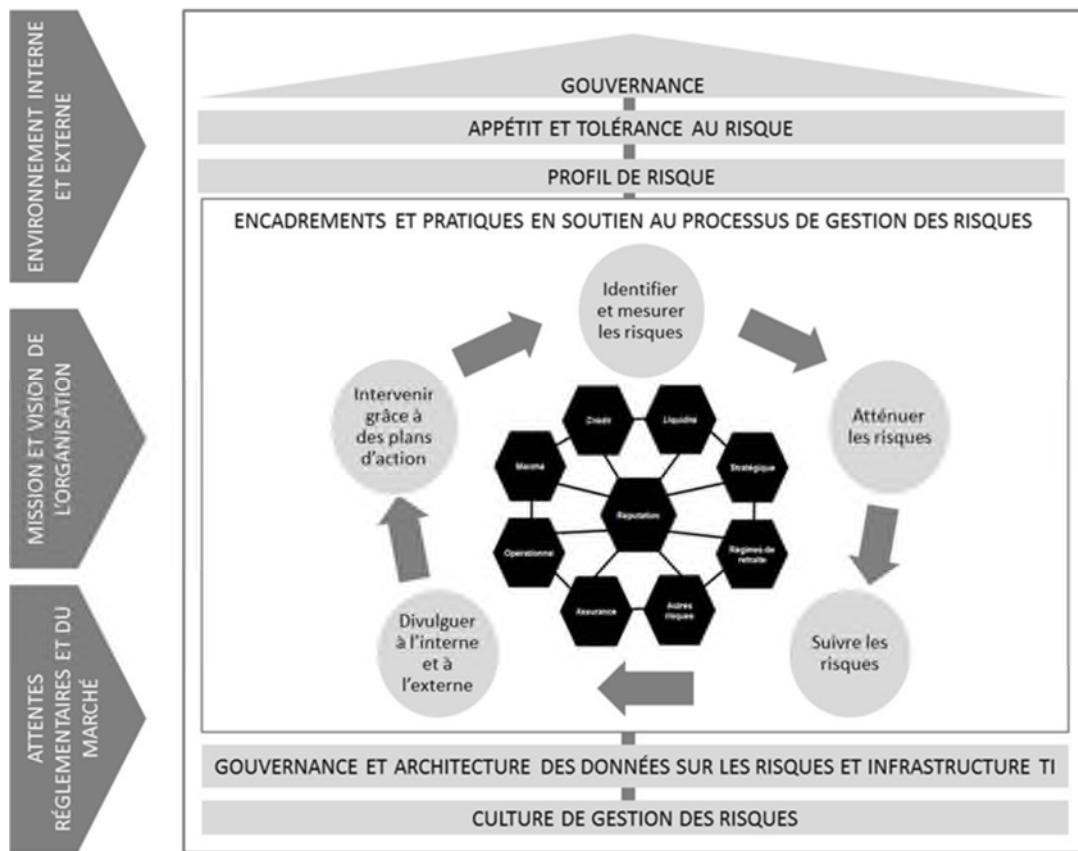
D'autres facteurs pourraient avoir une incidence potentielle sur les résultats futurs du Mouvement Desjardins. Ces facteurs comprennent les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève du Mouvement dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.

Le Mouvement Desjardins prévient le lecteur que d'autres facteurs que ceux qui précèdent pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsque les investisseurs et les autres personnes intéressées s'en remettent à des déclarations prévisionnelles pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils devraient considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés à son secteur d'activité ou à d'autres éléments particuliers qui lui sont propres et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses résultats futurs.

4.2 GESTION DES RISQUES

CADRE DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement dans le respect des niveaux de tolérance établis en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble de ses activités. À cet égard, le Mouvement s'est doté d'un Cadre de gestion intégrée des risques qui vise, entre autres, à donner à sa haute direction et au conseil d'administration de la Fédération un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion de la gamme complète des risques liés à l'atteinte de ses objectifs.



IDENTIFICATION DES RISQUES

Le Mouvement Desjardins considère qu'il est important d'évaluer périodiquement le contexte dans lequel il mène ses activités et de cerner les principaux risques ainsi que les principaux facteurs de risque et risques émergents, tels que présentés précédemment, auxquels il est exposé. À cet égard, il dispose d'un registre des risques. Celui-ci établit les principales catégories et sous-catégories de risques auxquels le Mouvement Desjardins est confronté et qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats. Le registre est actualisé au moins tous les ans et sert d'assise à l'évaluation quantitative et qualitative de la matérialité des risques, à la détermination du profil de risque du Mouvement, et à la mise en œuvre des stratégies appropriées pour les atténuer.

Les principaux risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé dans le cours normal de ses activités sont présentés dans l'illustration suivante et font l'objet de sous-sections spécifiques de ce rapport de gestion.

Crédit	Marché	Liquidité	Opérationnel	Assurance	Stratégique	Réputation	Régimes de retraite	Environnement réglementaire et juridique
--------	--------	-----------	--------------	-----------	-------------	------------	---------------------	--

En plus des risques stratégique, opérationnel, de liquidité et de réputation inhérents à leurs activités, les principaux risques des secteurs d'activité du Mouvement Desjardins sont les suivants :

- Particuliers et Entreprises : risque de crédit et de marché
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : risque d'assurance, de marché et de crédit
- Assurance de dommages : risque d'assurance et de marché

La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, entre autres, à l'égard de la solidité financière du Mouvement et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. Le Mouvement Desjardins considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une culture au sein de laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses secteurs d'activité, de ses employés et de ses gestionnaires.

MESURE DES RISQUES

Le Mouvement Desjardins s'appuie tant sur des techniques quantitatives que qualitatives pour déterminer son exposition aux risques. Il s'assure de concevoir et de maintenir une gamme appropriée d'outils de mesure et de techniques d'atténuation afin de soutenir le développement de ses affaires.

L'utilisation de modèles, qui interviennent dans divers aspects de la gestion des risques, joue un rôle central dans l'évaluation des risques du Mouvement Desjardins et soutient la prise de décisions dans de nombreuses situations. En ce qui concerne la mesure du risque de crédit, des modèles quantitatifs sont utilisés afin de modéliser ses paramètres. D'autres modèles quantitatifs sont utilisés notamment dans la mesure du risque de marché, le calcul du capital économique ainsi que la valorisation des actifs et la tarification. La quantification des risques se fait tant dans le contexte économique actuel que dans des contextes hypothétiques de simulations de crise intégrées à l'ensemble de l'organisation.

Simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement

Des analyses de sensibilité et des scénarios de crise à l'échelle du Mouvement Desjardins sont utilisés comme outils complémentaires d'analyse des risques afin de mesurer l'incidence potentielle d'événements exceptionnels, mais plausibles, sur la rentabilité et le niveau de capital. Les scénarios de crise appliqués à l'ensemble de l'organisation sont élaborés en fonction des perspectives économiques prévues dans des conditions difficiles. Conformément au deuxième pilier de l'Accord de Bâle, les résultats de ces analyses représentent un élément central du programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres du Mouvement et permettent de déceler les vulnérabilités potentielles des différentes activités par rapport aux facteurs de risque. L'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement est réalisé annuellement.

Les économistes du Mouvement élaborent ainsi annuellement une série de scénarios de crise potentiels en considérant la conjoncture économique actuelle, les principaux facteurs de risque auxquels est exposée l'organisation ainsi que les risques émergents. Ces scénarios sont, par la suite, soumis à la haute direction afin que celle-ci approuve leur évaluation à l'échelle du Mouvement. Plus d'une vingtaine de variables macroéconomiques (notamment le produit intérieur brut, le taux de chômage, le prix des maisons, les indices boursiers et l'inflation) sont projetées pour chacun des scénarios ainsi que différentes courbes de taux d'intérêt.

Cet exercice requiert la collaboration d'intervenants provenant des différents secteurs d'activité et unités d'affaires. Cela assure la perspective globale de l'analyse et une cohérence entre les différentes incidences estimées. Parmi les portefeuilles importants analysés se trouvent les portefeuilles de crédit du réseau des caisses Desjardins et de la Fédération, dont notamment celui des Services de cartes et Monétique. L'analyse couvre également les deux groupes d'assurance, soit Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Groupe d'assurances générales inc., ainsi que le Régime de rentes du Mouvement Desjardins. En ce qui a trait à la Fiducie Desjardins inc., un exercice de simulations de crise distinct est réalisé pour celle-ci, puisqu'elle est assujettie à la réglementation du BSIF et les résultats de cette analyse sont intégrés par la suite aux résultats de l'exercice du Mouvement.

Cet exercice est arrimé à la planification financière et à la planification de la capitalisation du Mouvement Desjardins, dont les projections sont effectuées sur un horizon de quatre années. Les résultats de cet exercice sont également utilisés lors de l'établissement des cibles de capitalisation ainsi que de la mise à jour des indicateurs d'appétit et de tolérance au risque.

Lors de l'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement réalisé en 2016, les scénarios élaborés envisageaient séparément la possibilité d'une fin de cycle d'expansion aux États-Unis, de l'éclatement d'une bulle immobilière au Canada ainsi que d'une amplification de la sous-performance économique du Québec. Les résultats obtenus à la suite de l'évaluation de ces scénarios démontrent que les niveaux actuels de capitalisation du Mouvement Desjardins suffiraient pour faire face à la détérioration économique envisagée, et que ses ratios de capitalisation demeuraient supérieurs aux limites réglementaires et à ses limites d'appétit et de tolérance au risque.

Les résultats de cet exercice sont présentés sur une base annuelle à différents comités internes formés d'administrateurs et de membres de la direction du Mouvement Desjardins, soit la commission Gestion des risques, le comité de gestion intégrée des risques, le comité de direction du Mouvement ainsi que le conseil d'administration de la Fédération.

Gouvernance et validation des modèles

Dans le but d'encadrer l'utilisation des modèles de risque du Mouvement Desjardins, les activités telles que le développement, le suivi de la performance et la validation des modèles dans les domaines du risque de crédit, du risque de marché, du capital économique et des simulations de crise font l'objet d'encadrements qui spécifient les rôles et responsabilités des différents intervenants dans ces activités.

Le groupe de validation, qui est indépendant des unités responsables du développement des modèles et de celles qui les utilisent, est responsable d'appliquer le programme de validation approprié selon le niveau d'importance du modèle. Pour les modèles les plus importants, le programme consiste en un ensemble de points de validation permettant de les évaluer à l'égard de la méthodologie de conception, y compris les hypothèses, la fiabilité et la qualité des données. Le programme comporte également la reproduction autonome des résultats obtenus par l'équipe de modélisation et assure la mise en œuvre adéquate du modèle. De plus, pour les modèles utilisés aux fins du calcul du capital réglementaire, la validation vise à évaluer le respect des exigences réglementaires applicables. Pour les modèles d'importance moindre, le programme comporte un nombre réduit de points de validation. L'équipe de validation est aussi responsable de déterminer le niveau d'importance de chacun des modèles d'évaluation du risque du Mouvement Desjardins. Le niveau d'importance d'un modèle dicte également la fréquence à laquelle ce dernier sera validé au cours de sa durée utile. Bien que la gouvernance encadrant les activités de conception et de suivi de la performance atténue le risque que des modèles inadéquats soient déployés et utilisés, l'activité indépendante de validation constitue la principale mesure d'atténuation de ce risque.

COMMUNICATION DES RISQUES

Des rapports d'information sur les risques importants sont produits périodiquement et présentés au comité de gestion intégrée des risques, à la commission Gestion des risques, à la commission Vérification et Inspection et au conseil d'administration de la Fédération. Ces rapports fournissent l'information pertinente sur l'évolution des principaux risques identifiés ainsi que sur la situation des fonds propres, notamment à l'égard de la suffisance de ces derniers en fonction du profil de risque du Mouvement Desjardins. En constante évolution, ces rapports incluent les derniers développements en matière de gestion des risques.

APPÉTIT ET TOLÉRANCE AU RISQUE

L'appétit et la tolérance au risque est une constituante importante du Cadre de gestion intégrée des risques et permet de déterminer le niveau et le type de risque que le Mouvement Desjardins est disposé à assumer dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. L'appétit et la tolérance au risque sert ainsi d'assise à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension des risques et de leur incidence sur le profil de risque.

Le cadre d'appétit et de tolérance au risque établit les orientations du Mouvement Desjardins en matière de prise et de gestion des risques dont :

- des pratiques d'affaires qui reflètent ses valeurs;
- des actions fondées sur une perspective à long terme et cohérentes avec sa nature coopérative;
- des activités pour lesquelles les risques sont compris et gérés adéquatement;
- la recherche d'un niveau de rentabilité en équilibre avec les besoins des membres et des clients et la solidité financière du Mouvement;
- le maintien de sa réputation et la confiance de ses membres, de ses clients et de ses partenaires.

Le cadre d'appétit et de tolérance au risque prévoit également un système d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs de risque qui sont suivis régulièrement afin d'assurer que le profil de risque du Mouvement Desjardins demeure à l'intérieur des balises d'appétit et de tolérance au risque établies par la haute direction et le conseil d'administration. Le conseil d'administration est responsable de l'approbation du dispositif lié à l'appétit et à la tolérance au risque et d'assurer qu'il reflète les valeurs et les objectifs stratégiques et financiers de l'organisation.

Sur une base annuelle, en plus de l'élaboration des encadrements et des suivis dans le cadre de la gestion courante, la première vice-présidence Gestion des risques (PVGPR) communique les grandes orientations en matière d'appétit et de tolérance au risque aux composantes, et soutient celles-ci dans la mise en œuvre de ces notions en s'assurant de la cohérence de l'ensemble des indicateurs, des cibles, des seuils et des limites de tolérance proposés. De pair avec la PVGPR, les responsables des indicateurs à l'intérieur des composantes proposent les évolutions en tenant compte des grandes orientations en matière d'appétit et de tolérance au risque. La politique d'appétit et de tolérance au risque du Mouvement est révisée et adoptée annuellement par le conseil d'administration de la Fédération.

Sur une base trimestrielle, les responsables des indicateurs fournissent à la PVGPR les résultats aux fins du suivi. Les responsables analysent et commentent les indicateurs et la PVGPR communique au moyen d'un tableau agrégé l'information au comité de gestion intégrée des risques, au comité de direction du Mouvement et à la commission Gestion des risques de la Fédération. En cas de dépassement d'un seuil de tolérance d'un ou de plusieurs indicateurs, un suivi est effectué et, au besoin, le déclenchement de premières actions ou l'établissement d'un plan d'action est exécuté. Dans le cas de dépassement de la limite de tolérance d'un ou de plusieurs indicateurs, un plan d'action est mis en œuvre et déployé rapidement. Un mécanisme d'escalade est aussi en place et permet de transmettre l'information aux instances concernées.

CULTURE DE GESTION DES RISQUES

La culture de gestion des risques constitue l'un des fondements du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins et représente l'ensemble des pratiques et des comportements des individus et des groupes au sein de l'organisation qui conditionnent la capacité collective d'identifier, de comprendre et de discuter ouvertement des risques et d'agir relativement aux risques présents et futurs. Au premier chef, le conseil d'administration, la haute direction et la première vice-présidence Gestion des risques donnent le ton en encourageant des comportements de prise de risques respectant les encadrements de gestion des risques ainsi que l'appétit et la tolérance au risque du Mouvement. La culture de gestion des risques encourage une communication franche et transparente entre la fonction de gestion des risques du Mouvement, ses autres fonctions de soutien, ses secteurs d'activité et ses composantes et favorise un équilibre approprié entre les risques et le rendement.

La culture de gestion des risques au chapitre de la déontologie du Mouvement et de l'intégrité est bien établie et s'appuie sur le *Code de déontologie de Desjardins*. Ce code énonce les valeurs et les principes que le Mouvement s'est donnés pour maintenir un haut niveau d'intégrité.

Les autres moyens mis en œuvre afin de soutenir la culture de gestion des risques et de promouvoir la responsabilisation relativement aux risques sont notamment :

- la définition et la diffusion des rôles et des responsabilités à tous les niveaux hiérarchiques en matière de gestion des risques en fonction de l'approche de gestion des opérations basée sur le modèle des trois lignes de défense;
- l'alignement des décisions stratégiques et des processus de rémunération sur la prise de risques;
- la diffusion des encadrements en matière de gestion des risques;
- l'organisation de séances de formation et de sensibilisation traitant de la gestion de risques et tenant compte de la nature du risque abordé et du rôle des différents intervenants interpellés.

Les principes directeurs suivants de la gestion des risques sous-tendent la culture de gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques. Ils prévoient notamment :

- la responsabilisation des secteurs d'activité et des autres fonctions du Mouvement Desjardins en ce qui concerne les risques inhérents à leurs activités;
 - l'indépendance de la fonction de gestion des risques par rapport aux secteurs d'activité;
 - une mise en œuvre à tous les niveaux de l'organisation afin d'obtenir une vision globale de l'exposition aux risques;
 - un mécanisme visant à assurer que les questions relatives aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, et de façon précise et transparente;
 - l'existence et la présence d'un processus complet et rigoureux visant à déterminer le niveau de capital approprié en fonction des risques assumés;
 - la prise en compte de la gestion des risques dans la définition des plans stratégiques et des stratégies d'affaires ainsi que dans les décisions qui en découlent;
 - une évaluation rigoureuse des risques dans le cadre du lancement de nouveaux produits ou de projets à forte incidence financière.

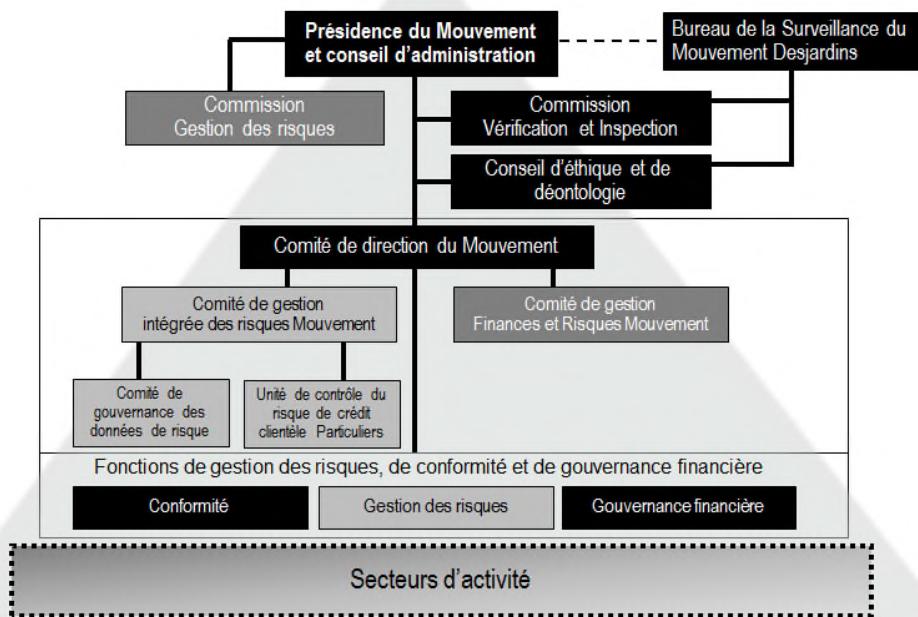
La rémunération liée à la culture de gestion des risques

Le Mouvement Desjardins a établi une gouvernance rigoureuse en matière de rémunération globale. Le conseil d'administration est responsable de l'évolution annuelle de la rémunération globale des cadres supérieurs, des membres du comité de direction ainsi que de l'ensemble des employés. À cet égard, il établit la révision salariale annuelle, fixe les objectifs et évalue les résultats du régime général d'intéressement. Agissant à titre de sous-comité du conseil d'administration, la commission Ressources humaines revoit périodiquement la position du Mouvement Desjardins en matière de rémunération globale afin de lui permettre de maintenir sa compétitivité.

En ce qui a trait aux cadres supérieurs, leurs régimes d'intéressement, en cohérence avec la prise de risques du Mouvement, prévoient en règle générale le report à moyen ou à long terme d'une portion importante de la bonification annuelle des participants. Les sommes ainsi reportées peuvent varier annuellement en fonction des résultats du Mouvement. Cette formule incite les principaux intéressés à avoir une vision à long terme du développement du Mouvement, ce qui est à l'avantage des membres et des clients de l'organisation.

GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance en matière de risques et respecte la réalité organisationnelle du Mouvement Desjardins comme l'illustre la figure suivante.



Le **conseil d'administration de la Fédération** assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins et, à ce titre, participe activement à la supervision des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Il est notamment responsable de l'adoption des orientations et des stratégies globales proposées par la haute direction ainsi que des politiques en matière de gestion des risques visant à garantir une gestion saine et prudente des activités. Il est appuyé à cet égard par la commission Gestion des risques, la commission Vérification et Inspection et le conseil d'éthique et de déontologie. Des renseignements supplémentaires sur ces instances se trouvent à la section portant sur la gouvernance d'entreprise du rapport annuel 2016 du Mouvement.

Le comité de direction du Mouvement Desjardins doit notamment formuler des recommandations au conseil d'administration à l'égard des stratégies et des encadrements en matière de gestion des risques, et s'assurer qu'elles sont mises en œuvre de façon efficace et efficiente. Pour l'appuyer dans l'exercice de ces responsabilités, il dispose de deux comités, soit le comité de gestion intégrée des risques et le comité de gestion Finances et Risques, qui sont composés de responsables de fonctions stratégiques, des secteurs d'activité et d'experts du Mouvement. Ces comités sont eux-mêmes soutenus par des sous-comités spécialisés dans des volets particuliers de la gestion des risques. Ils assurent la supervision et la surveillance des processus au moyen desquels les risques sont identifiés, mesurés, encadrés, atténués et suivis ainsi que la production de rapports.

Le comité de gestion intégrée des risques est soutenu notamment par le Comité de gouvernance des données de risque. Ce dernier oriente et exerce l'autorité dans la mise en place et le suivi de la gouvernance des données de risque selon les besoins du Mouvement Desjardins et les exigences réglementaires. De plus, il priorise les actions permettant d'améliorer la qualité des données sur les risques. Le comité de gestion intégrée des risques est également soutenu par l'Unité de contrôle du risque de crédit, qui participe activement à l'élaboration, à la sélection, à la mise en œuvre et à la validation des modèles de segmentation du risque et des modèles réglementaires. Cette unité a également comme mandat d'effectuer une surveillance des modèles de notation et de les contrôler, et elle est responsable de la révision permanente des modèles et des modifications qui leur sont apportées.

Approche de la gestion des activités basée sur le modèle des trois lignes de défense

La gouvernance en matière de gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuient également sur le modèle des trois lignes de défense. Les lignes de défense ont des responsabilités complémentaires qui s'emploient ensemble à soutenir la saine prise de risques. À cet égard, les rôles et responsabilités liés à la gestion des activités et de leurs risques sont clairement définis.

3 ^e ligne de défense	
Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins	Responsable de réaliser l'évaluation périodique, indépendante et objective des travaux de la 1 ^{re} et de la 2 ^e ligne de défense.
2 ^e ligne de défense	
Fonctions de gestion de risque, de conformité et de contrôle	Responsable de soutenir la 1 ^{re} ligne de défense dans la gestion de ses risques : développer des encadrements et des outils, accompagner et former la 1 ^{re} ligne de défense ainsi que s'assurer de l'application des orientations proposées.
1 ^{re} ligne de défense	
Propriétaire du processus (Secteurs d'activité et fonctions de soutien)	Imputable de la performance du processus, il travaille avec ses mandataires et son équipe pour assurer le développement cohérent du processus en lien avec les besoins du membre et du client et la vision stratégique du Mouvement.
Mandataire	Responsable de la performance de son périmètre afin d'atteindre les cibles fixées par le propriétaire et d'assurer la bonne tenue des opérations.

1^{re} ligne de défense

La 1^{re} ligne de défense est plus précisément imputable de la performance globale des activités du processus qui lui sont confiées et de la gestion des risques qui en découlent. Elle est donc responsable :

- d'identifier, de mesurer, de suivre et d'atténuer les risques des activités du processus qui lui sont confiées;
- d'identifier les contrôles en place, de les analyser et de dégager une conclusion sur leur suffisance et leur qualité;
- de concevoir et de mettre en place des contrôles, de les exécuter et d'en faire le suivi;
- d'identifier les changements pouvant influencer le niveau de risque des activités du processus qui lui sont confiées et d'en mesurer l'incidence;
- d'identifier, de concevoir et de faire le suivi des indicateurs permettant de gérer les risques des activités du processus qui lui sont confiées;
- de produire le profil de risque des processus qui lui sont confiés et d'en rendre compte;
- de participer aux activités de revue critique effectuées par la 2^e et la 3^e ligne de défense et d'apporter les correctifs, si requis;
- de se conformer aux exigences réglementaires relatives aux données sur les risques et à la divulgation des risques ainsi qu'au dispositif de gouvernance, et d'en tenir compte lors de son processus de planification stratégique et budgétaire et lors de la conception et de la réalisation d'initiatives nouvelles.

2^e ligne de défense

La **PVPGR** remplit une fonction stratégique, et sa mission première consiste à agir comme partenaire des secteurs d'activité et du développement du Mouvement sur les plans de l'identification, de la mesure et de la gestion des risques tout en assurant sa pérennité. Il incombe à la fonction de gestion des risques du Mouvement, en partenariat avec les secteurs d'activité, de recommander et d'établir des encadrements de gestion des risques ainsi que de mettre en place l'infrastructure, les processus et les pratiques de gestion des risques appropriés pour cibler les risques importants à l'échelle du Mouvement.

La 2^e ligne de défense peut s'appuyer sur les travaux réalisés par des programmes experts ciblés, lesquels constituent également cette ligne de défense. Ces programmes experts, bien qu'ayant chacun une mission distincte en raison de leur expertise, permettent d'encadrer et de gérer adéquatement certains enjeux inhérents au contexte des activités du Mouvement. Ces programmes experts sont la gouvernance financière, la continuité des affaires, la gouvernance et la qualité des données de risque, la conformité, le risque technologique, l'impartition et la criminalité financière.

3^e ligne de défense

Le **Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins** est un organisme indépendant et objectif de conseil et d'assurance. Il assiste les dirigeants du Mouvement dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de gouvernance. En outre, il surveille et conseille la direction dans son devoir d'assurer une gestion saine et prudente. Il contribue ainsi à l'amélioration de la performance globale du Mouvement et au maintien de la confiance des membres, du public et des organismes réglementaires envers ce dernier. Il regroupe les activités d'audit interne des composantes du Mouvement.

ACCORD DE BÂLE SUR LES FONDS PROPRES

L'Accord de Bâle III est un dispositif d'adéquation international des fonds propres qui permet de lier plus étroitement les exigences réglementaires aux risques encourus et qui favorise la progression constante des capacités d'évaluation des risques dans les institutions financières.

Le cadre de Bâle III repose essentiellement sur trois piliers : le premier met en place les exigences en matière de fonds propres réglementaires en fonction des risques; le deuxième porte sur la surveillance prudentielle; et le troisième établit les différentes exigences concernant la communication de l'information financière.

Conformément à la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* adaptée en fonction des dispositions de l'Accord de Bâle III, le Mouvement Desjardins utilise l'approche des notations internes, sous réserve de conditions, pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers. Quant aux autres expositions aux risques de crédit et de marché, elles sont présentement évaluées selon l'approche standard alors que le risque opérationnel est calculé à partir de l'approche indicateur de base. Ces dispositions servent notamment au calcul des ratios de fonds propres du Mouvement.

Conformément à la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base de l'AMF, le Mouvement Desjardins s'est également doté d'un programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAfp). Le PIEAfp est une saine pratique de gestion reconnue dans l'industrie et l'élément central du deuxième pilier de l'Accord de Bâle. Il permet à une institution de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels elle fait face ainsi que de la mise en place de stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Le PIEAfp du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité de la PVPGR. L'adéquation des fonds propres est évaluée en vérifiant la suffisance des fonds propres disponibles pour couvrir les fonds propres requis. Les unités responsables surveillent l'adéquation globale des fonds propres disponibles du Mouvement tant en fonction des mesures internes de capital économique que des exigences de capital réglementaire du premier pilier. Les résultats des exercices de simulations de crise sont également considérés dans le cadre de l'évaluation de la suffisance des fonds propres.

La mesure interne de capital utilisée par le Mouvement Desjardins est le capital économique, qui correspond au montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle anticipe, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon, à un niveau de confiance élevé. Le capital économique du Mouvement Desjardins est évalué sur un horizon d'un an. En ce qui a trait au niveau de confiance, il est sélectionné de façon à répondre à l'objectif de maintenir des cotes de crédit avantageuses. Afin d'évaluer l'adéquation globale des fonds propres du Mouvement Desjardins par rapport à son profil de risque, tous les risques importants identifiés au moyen du processus de mise en registre des risques sont évalués selon des méthodologies internes permettant d'obtenir une mesure de capital économique. Il est important de souligner que chacune des méthodologies de capital économique fait l'objet d'un exercice de validation indépendant afin d'assurer que les données et les hypothèses de modélisation utilisées permettent l'obtention d'une mesure appropriée du risque évalué.

Dans le cadre de ses activités, le Mouvement Desjardins est exposé à divers risques. Le tableau qui suit donne une représentation de son profil de risque par secteurs d'activité. Le capital économique est ventilé afin d'illustrer la taille relative des risques associés aux différents secteurs d'activité. Pour sa part, la répartition des actifs pondérés en fonction des risques représente l'exposition du Mouvement au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel aux fins de l'évaluation des fonds propres réglementaires.

TABLEAU 26 – CAPITAL ÉCONOMIQUE ET ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES⁽¹⁾ PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ ET PAR TYPES DE RISQUE

Au 31 décembre 2016

(en millions de dollars et en pourcentage)

		Mouvement Desjardins		Capital économique	Actifs pondérés en fonction des risques
		Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Activités bancaires	Risque de crédit 78 487 \$
Secteurs d'activité				Risque de marché 1 810	Risque opérationnel 13 315
				Ajustement en fonction du seuil 14 532	
Bilan ⁽⁴⁾	Actif	196 749 \$	Actif	38 616 \$	Actif
Capital économique	Proportion du total du Mouvement Desjardins	43,9 %	Proportion du total du Mouvement Desjardins	27,4 %	Proportion du total du Mouvement Desjardins 9,8 %
	Activités bancaires		Activités bancaires		Activités bancaires
	Risque de crédit	51,9	Risque de crédit	0,2	Risque de crédit
	Risque de marché	3,5	Risque de marché	-	Risque de marché
	Risque opérationnel	14,5	Risque opérationnel	2,1	Risque opérationnel
	Autres risques ⁽⁵⁾	29,3	Autres risques ⁽⁵⁾	3,7	Autres risques ⁽⁵⁾
	Total des activités bancaires	99,2	Total des activités bancaires	6,0	Total des activités bancaires
	Activités d'assurance ⁽⁶⁾	-	Activités d'assurance ⁽⁶⁾	86,8	Activités d'assurance ⁽⁶⁾
	Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles ⁽³⁾	0,8	Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles ⁽³⁾	7,2	Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles ⁽³⁾
Actifs pondérés en fonction des risques	Risque de crédit	66 943 \$	Risque de crédit	4 193 \$	Risque de crédit 4 714 \$
	Risque de marché	1 004	Risque de marché	6	Risque de marché 800
	Risque opérationnel	9 874	Risque opérationnel	787	Risque opérationnel 2 654
Profil de risque	Le Mouvement est exposé au risque de crédit, au risque de marché, au risque opérationnel et à d'autres risques, dont notamment le risque lié aux régimes de retraite, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique, le risque de réputation et le risque d'assurance.				

⁽¹⁾ Le montant d'actifs pondérés en fonction des risques représente le montant d'actifs pondérés en fonction des risques aux fins du calcul du ratio de fonds propres de catégorie 1A.⁽²⁾ Inclut le risque lié aux régimes de retraite, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique, le risque de réputation et l'effet de diversification.⁽³⁾ Le montant de capital économique pour le risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles correspond à la valeur comptable de ces actifs. Il est considéré que dans un scénario associé à la sévérité recherchée pour le capital économique, la valeur de ces actifs deviendrait nulle.⁽⁴⁾ Les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés ainsi que les éliminations des soldes intersectoriels sont classés dans le montant d'actif de la rubrique Autres.⁽⁵⁾ Inclut le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique et le risque de réputation. Le risque lié aux régimes de retraite et l'effet de diversification ne sont pas alloués aux secteurs d'activité.⁽⁶⁾ Le capital économique pour les activités d'assurance correspond au montant de capital évalué au ratio de cible interne propre à chaque filiale d'assurance. Ce capital économique couvre tous les risques.

De nombreux efforts ont été déployés encore cette année à l'échelle du Mouvement Desjardins pour consolider la mise en place de saines pratiques en matière de gestion des risques et lier plus étroitement les exigences relatives au capital réglementaire aux risques encourus. En effet, le Mouvement poursuit ses activités d'investissement relatives à l'amélioration de ses outils et de ses systèmes en ce qui a trait aux saines pratiques en vigueur dans l'industrie pour les principaux types de risques. Au cours des dernières années, la Banque des règlements internationaux a publié de nouvelles exigences concernant la réglementation mondiale sur les normes de capital (Bâle III). Ces nouvelles règles en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013 ont rehaussé non seulement les exigences en matière de capital, mais également celles qui ont trait à la gestion des risques. Outre les changements apportés au niveau et à la définition des fonds propres admissibles et à la mesure des actifs pondérés en fonction des risques, le deuxième pilier de Bâle III a entraîné la mise en place de nouvelles exigences en ce qui concerne la liquidité et rehaussé les attentes à l'égard de plusieurs pratiques de gestion. Les normes de divulgation qui sont associées au troisième pilier ont également été renforcées. Ces nouvelles exigences quant au troisième pilier entreront en vigueur le 31 décembre 2018 pour le Mouvement. Le Mouvement Desjardins poursuit son développement en intégrant ces nouvelles exigences réglementaires à son Cadre de gestion intégrée des risques.

Des renseignements supplémentaires sur la gestion du capital sont présentés à la section 3.2 « Gestion du capital ».

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, qui représentaient 64,3 % de l'actif combiné du bilan au 31 décembre 2016, soit un résultat comparable au ratio enregistré au 31 décembre 2015. Il est également exposé par divers autres engagements, dont les lettres de crédit et les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins maintient son objectif de servir l'ensemble de ses membres et de ses clients de façon efficace. Pour y parvenir, il s'est doté de canaux de distribution spécialisés par produits et par clientèles. Les diverses unités et les composantes qui les servent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, y compris en ce qui concerne la gestion du risque de crédit. Elles disposent à cet égard d'encadrements spécifiques pour les soutenir, de pouvoirs d'approbation ainsi que d'outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent. Afin d'assister ces unités et ces composantes, le Mouvement Desjardins a établi des structures et des mécanismes centralisés pour s'assurer que son Cadre de gestion intégrée des risques permet une gestion efficace demeurant saine et prudente.

La PVPGR s'est dotée d'une structure lui permettant de gérer efficacement le risque de crédit et d'assurer les activités d'approbation, d'encadrement, de quantification, de suivi et de reddition de comptes en matière de crédit.

Encadrement

Un ensemble de politiques, de directives, de règles, de pratiques et de normes encadrent les éléments de gestion du risque de crédit du Mouvement Desjardins. Ces encadrements définissent les responsabilités et les pouvoirs des intervenants, les limites en fonction de la tolérance au risque, les règles d'attribution et d'administration des dossiers et les règles de communication à l'égard des risques de crédit auxquels le Mouvement est exposé.

L'ensemble de ces encadrements permet de déterminer la conduite à suivre en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit.

Octroi du crédit

La PVPGR attribue des limites d'approbation applicables aux diverses unités et composantes, y compris au réseau des caisses. L'approbation des dossiers provenant des diverses unités et composantes relève d'abord de leur responsabilité. Toutefois, la PVPGR approuve les engagements d'un montant supérieur aux limites qui leur sont attribuées. Ses responsabilités en matière d'approbation et la profondeur des analyses à réaliser sont adaptées aux caractéristiques des produits ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions.

La PVPGR fixe également des limites d'engagement, soit le montant maximal d'engagement pouvant être consenti à un emprunteur et aux entités qui lui sont liées. Au besoin, des mécanismes de partage des risques peuvent être utilisés, principalement avec d'autres caisses ou certaines composantes du Mouvement Desjardins. Des mécanismes de partage de risque peuvent également être conclus avec d'autres institutions financières dans le cadre de syndications bancaires.

Prêts aux particuliers

Les portefeuilles de prêts aux particuliers sont composés d'hypothèques résidentielles, de prêts et de marges de crédit personnels, de financements au point de vente et de prêts sur cartes de crédit. L'approche des notations internes à l'égard du risque de crédit est actuellement utilisée pour la majorité de ces portefeuilles.

En vertu de l'approche des notations internes, le risque de crédit est mesuré selon trois paramètres, soit la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD).

La PD attribuée représente la probabilité sur une période d'un an qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations. Pour la clientèle des particuliers, des modèles de notation de type comportemental, estimés à l'aide de régressions logistiques, produisent des niveaux de risque sur une base mensuelle. Les caractéristiques prédictives de ces modèles incluent notamment des caractéristiques propres à l'emprunteur et aux comptes telles que l'âge des comptes, la taille des prêts et la délinquance. Ces modèles permettent une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles. Toutefois, à des fins réglementaires, les PD provenant des modèles de notation font notamment l'objet :

- d'une calibration par groupes de produits selon les axes suivants : hypothèques résidentielles, prêts et marges de crédit, financements au point de vente et cartes de crédit;
- d'un léger ajustement à la hausse (marge prudentielle) pour compenser la volatilité historique des PD.

La PCD correspond à l'importance de la perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur. Elle est exprimée en pourcentage de l'ECD. Les estimations de la PCD reflètent les pertes économiques moyennes par types de sûretés ou de garanties captées dans un historique interne. Les pertes économiques comprennent les coûts de gestion directs et indirects de même que tout flux de recouvrement ajusté pour le délai entre le moment d'entrée en défaut et le moment de la transaction. La PCD est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

L'ECD consiste en une estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, l'ECD correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, l'ECD inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut. Les estimations de ces tirages supplémentaires éventuels reflètent l'historique interne du tirage moyen sur les produits de crédit rotatif entre la date d'observation et le moment du défaut. Finalement, l'ECD des expositions hors bilan est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

En général, les décisions en matière de crédit pour la clientèle des particuliers sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit. Les méthodes d'approbation du crédit et de gestion des portefeuilles visent à assurer l'uniformité de l'octroi du crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté. Le système automatisé de notation du risque du Mouvement Desjardins évalue mensuellement la solvabilité de chaque membre et client. Ce processus permet d'assurer de façon valable et rapide le repérage et la gestion des prêts en difficulté.

Le tableau 27 présente les tranches de PD par rapport aux niveaux de risque.

TABLEAU 27 – PROBABILITÉS DE DÉFAUT DES PARTICULIERS PAR NIVEAUX DE RISQUE

Niveaux de risque	Tranches de PD	
Excellent	0,00 %	– 0,14 %
Très faible	0,15 %	– 0,49 %
Faible	0,50 %	– 2,49 %
Moyen	2,50 %	– 9,99 %
Élevé	10,00 %	– 99,99 %
Défaut	100,00 %	

Suivi de la performance des modèles liés à l'évaluation du risque de crédit selon l'approche des notations internes

Pour les portefeuilles évalués selon l'approche des notations internes, la PVPGR est responsable d'assurer la conception, le développement et le suivi de la performance des modèles conformément aux divers encadrements portant sur ce sujet.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit sont élaborés et testés par des équipes spécialisées appuyées par les unités d'affaires et les unités connexes de gestion du risque de crédit concernées par le modèle.

La performance des paramètres de risque de crédit est analysée sur une base continue à l'aide de tests rétroactifs. Ces tests sont réalisés sur des données « hors temps et hors échantillon » et visent à évaluer la robustesse et la suffisance des paramètres. Au besoin, c'est-à-dire lorsqu'un dépassement statistiquement significatif est observé, des ajustements prudentiels à la hausse sont appliqués pour refléter une évolution non appréhendée sur un segment en particulier. Ces ajustements permettant une évaluation plus adéquate du risque lié aux transactions et aux emprunteurs font l'objet de validations et d'approbations par les unités responsables.

Plus particulièrement pour la PD, ces tests de rétroaction prennent la forme de divers tests statistiques permettant d'évaluer les critères suivants :

- le pouvoir discriminant du modèle;
- le calibrage du modèle;
- la stabilité des résultats du modèle.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit font également l'objet de validations indépendantes. Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs permettant le classement approprié des risques par niveaux, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes, comme la conjoncture économique et la situation du crédit, et enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires.

Le mécanisme d'approbation des modèles ainsi que la reddition de comptes s'articulent principalement autour de deux comités de gestion, selon les éléments en question. Un troisième comité est responsable d'autres éléments importants tels que l'approbation des nouveaux modèles ou les modifications importantes à un modèle existant. Ce comité doit aussi prendre connaissance des résultats annuels du suivi de la performance des modèles et autoriser les recommandations en découlant, le cas échéant.

Le tableau suivant présente la qualité du portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche des notations internes par classes d'actif.

TABLEAU 28 – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX PARTICULIERS⁽¹⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	ECD			2015	
	Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles (ERCDE)	Autres expositions sur la clientèle de détail	Total	Total
				2016	2015
Excellent	32 574 \$	21 117 \$	1 164 \$	54 855 \$	30 309 \$
Très faible	25 323	3 989	1 445	30 757	63 263
Faible	33 407	6 855	3 164	43 426	30 756
Moyen	4 017	1 268	2 491	7 776	5 557
Élevé	928	1 255	335	2 518	1 872
Défaut	450	118	77	645	648
Total	96 699 \$	34 602 \$	8 676 \$	139 977 \$	132 405 \$

⁽¹⁾ Les expositions sont en fonction du périmètre réglementaire, ce qui exclut les activités d'assurance.

Le tableau suivant présente la qualité du portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard par tranches de risque.

TABLEAU 29 – EXPOSITIONS AUX PARTICULIERS PAR TRANCHES DE RISQUE⁽¹⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2016							2015	
	Tranches de risque							Total	Total
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	Autres		
Prêts hypothécaires	- \$	- \$	11 \$	- \$	132 \$	- \$	- \$	143 \$	125 \$
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	-	-	-	-	1 463	74	1	1 538	1 495
Total	- \$	- \$	11 \$	- \$	1 595 \$	74 \$	1 \$	1 681 \$	1 620 \$

⁽¹⁾ Les expositions sont en fonction du périmètre réglementaire, ce qui exclut les activités d'assurance.

Prêts aux entreprises, aux emprunteurs souverains et aux institutions financières

Ces prêts sont composés des prêts à la clientèle de détail, des prêts aux souverains et organismes publics, des prêts accordés au secteur de l'immobilier et des prêts aux autres entreprises. Des travaux en vue du passage de ces portefeuilles à l'approche fondée sur les notations internes sont en cours.

Le tableau suivant présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts et acceptations aux entreprises, aux emprunteurs souverains et aux institutions financières par tranches de risque.

TABLEAU 30 – EXPOSITIONS AUX ENTREPRISES, AUX EMPRUNTEURS SOUVERAINS ET AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES PAR TRANCHES DE RISQUE⁽¹⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2016							2015	
	Tranches de risque							Total	Total
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	Autres		
Emprunteurs souverains	725 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 \$	- \$	729 \$	793 \$
Institutions financières	-	5 331	-	-	-	400	3	5 734	6 713
Entreprises	-	-	-	420	-	48 262	553	49 235	47 478
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	5 057	1 858	136	7 051	5 583
Total	725 \$	5 331 \$	- \$	420 \$	5 057 \$	50 524 \$	692 \$	62 749 \$	60 567 \$

⁽¹⁾ Les expositions sont en fonction du périmètre réglementaire, ce qui exclut les activités d'assurance.

Clientèle de détail

Des systèmes de notation basés sur des statistiques validées sont utilisés pour évaluer le risque des activités de crédit liées à la clientèle de détail.

Ces systèmes sont conçus à l'aide d'un historique du comportement des emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin de permettre l'estimation du risque que représente une transaction.

De tels systèmes sont utilisés au moment de l'approbation initiale et lors de la réévaluation mensuelle du niveau de risque des emprunteurs. Cette mise à jour en continu permet une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles.

La performance de ces systèmes est analysée sur une base périodique et des ajustements leur sont apportés régulièrement afin de permettre l'évaluation la plus adéquate possible du risque lié aux transactions et aux emprunteurs. Les unités responsables du développement des systèmes de notation et des modèles sous-jacents s'assurent de la mise en place de contrôles adéquats qui veillent à la stabilité et à la performance de ces derniers.

Autres segments

L'octroi du crédit est basé sur une analyse détaillée du dossier. Les caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de chaque emprunteur sont notamment analysées à l'aide d'un modèle d'évaluation du risque de crédit conçu à partir d'historiques de données internes et externes prenant en compte notamment la taille de l'entreprise, les particularités du secteur d'activité principal dans lequel l'emprunteur évolue et la performance d'entreprises comparables.

Afin de déterminer le modèle à utiliser, un segment est attribué à chaque emprunteur en fonction de son secteur d'activité principal et de certaines autres caractéristiques. L'analyse quantitative, réalisée à partir des données financières, est complétée par une appréciation des éléments qualitatifs par le responsable du dossier. Au terme de cette analyse, chaque emprunteur se voit attribuer une cote de risque de crédit représentant son niveau de risque.

L'utilisation des résultats des notations est étendue à d'autres activités de gestion et de gouvernance en matière de risques telles que la détermination des exigences d'analyse et du palier décisionnel requis, les différents types de suivis à effectuer ainsi que l'évaluation et la divulgation de la qualité du risque du portefeuille.

Atténuation du risque de crédit

Les modalités d'atténuation du risque de crédit sont précisées dans les politiques, règles et pratiques de crédit établies par la PVPGR.

Lorsqu'un prêt est consenti à un membre ou à un client, le Mouvement Desjardins peut obtenir une garantie afin d'atténuer le risque de crédit d'un emprunteur. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des comptes débiteurs, des stocks, des placements, des titres de gouvernements ou des actions.

Pour certains portefeuilles, des programmes offerts par divers organismes, notamment la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou La Financière agricole du Québec, sont utilisés en plus des garanties usuelles. Au 31 décembre 2016, les prêts du Mouvement Desjardins garantis ou assurés représentaient 27,3 % du total des prêts bruts, comparativement à 28,0 % à la fin de 2015.

Des encadrements adaptés à chaque type de garantie décrivent les exigences relatives à leur évaluation, à leur validation sur le plan juridique et à leur suivi. La nature de la garantie ainsi que la valeur des actifs grevés par celle-ci sont établies d'après une évaluation du risque de crédit de la transaction et de l'emprunteur, en fonction notamment de sa PD. Ainsi, une telle évaluation est requise à l'octroi de tout nouveau prêt conformément aux encadrements du Mouvement Desjardins. Lorsque la détermination de la valeur de la garantie nécessite l'intervention d'un professionnel externe tel qu'un évaluateur agréé ou une firme d'évaluation environnementale, le choix du professionnel ainsi que son mandat doivent être conformes aux exigences décrites dans les encadrements. Considérant que la garantie sert à recouvrer en totalité ou en partie le solde non payé d'un prêt en cas de défaut de l'emprunteur, la qualité, la validité juridique et la facilité de réalisation de la garantie sont des éléments déterminants lors de l'octroi d'un prêt.

Afin de s'assurer que la valeur de la garantie demeure suffisante, une mise à jour périodique est nécessaire. La fréquence de réévaluation dépend notamment du niveau de risque, du type de garantie ou de certains événements déclencheurs tels qu'une détérioration de la situation financière de l'emprunteur ou la vente d'un actif détenu en garantie. Le palier décisionnel est responsable d'approuver la mise à jour de la valeur de la garantie, le cas échéant.

Allègement relatif à un prêt

Dans sa gestion des portefeuilles de prêts, le Mouvement Desjardins peut, pour des raisons d'ordre économique ou juridique, modifier les modalités initiales d'un prêt consenti à un emprunteur éprouvant des difficultés financières l'empêchant de respecter ses obligations. Ces modifications peuvent comprendre l'ajustement du taux d'intérêt, le report ou la prolongation des paiements du capital et des intérêts ou la renonciation à une tranche du capital ou des intérêts.

Les prêts bénéficiant d'un allègement s'élèvent à 144 M\$ au 31 décembre 2016, comparativement à 291 M\$ à la fin de 2015. De ces prêts, 75 M\$ ont été classés en tant que prêts douteux bruts au 31 décembre 2016, comparativement à 40 M\$ au 31 décembre 2015.

Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Des pratiques de crédit encadrent les suivis à réaliser relativement aux prêts. Les dossiers sont réévalués régulièrement. Les exigences, en matière de fréquence et de profondeur des examens, s'accroissent avec l'augmentation de la PD ou de l'importance des pertes potentielles sur les créances. Le responsable du dossier exerce un suivi des dossiers à risque élevé à l'aide de diverses méthodes d'intervention. Les dossiers présentant des irrégularités ou des risques accrus et les dossiers en défaut doivent faire l'objet d'un positionnement, lequel doit être autorisé par le palier décisionnel approprié.

Le suivi des dossiers et la gestion des risques plus élevés incombent au premier abord à l'unité responsable du financement. Toutefois, certaines tâches ou certains dossiers peuvent être impartis à des unités d'intervention de la Fédération spécialisées en redressement ou en recouvrement. Des rapports de surveillance produits et soumis périodiquement aux instances appropriées permettent de suivre la situation des emprunteurs à risque ainsi que l'évolution des mesures correctives mises en place. De plus, une reddition de comptes relative aux activités de crédit couvrant l'évolution de la qualité du crédit et les enjeux financiers est présentée trimestriellement à la direction de la composante concernée.

Situations de défaut

Un emprunteur ou une contrepartie est considéré en défaut dans certaines situations définies par les encadrements. Conformément à la définition réglementaire de la ligne directrice de l'AMF, ces situations incluent notamment les retards de paiement de plus de 90 jours, les dépassements non autorisés de limite de plus de 90 jours, les restructurations forcées, les faillites ou insolvabilités ou encore toute autre raison qui pousserait à croire qu'un emprunteur ne pourra rembourser en totalité sa dette sans recours à des mesures appropriées. Un emprunteur cesse d'être considéré en défaut dès lors que certaines conditions sont réunies.

Suivi du portefeuille et reddition de comptes

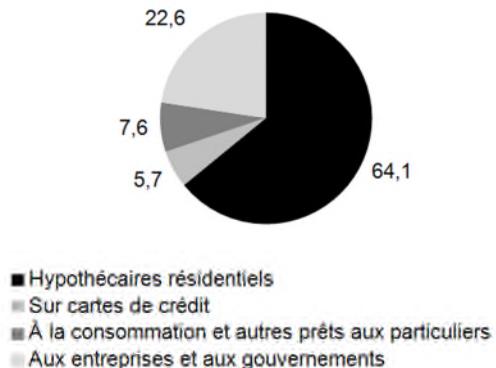
La PVPGR supervise la gestion de tous les risques auxquels l'organisation fait face, y compris celui de crédit. Les méthodes d'exploitation exigent une surveillance continue des risques de crédit auxquels le Mouvement Desjardins est exposé ainsi qu'une reddition de comptes périodique portant sur la qualité du portefeuille aux instances appropriées.

DÉTAIL ET QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Le graphique suivant présente la répartition des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs. Plus de la moitié du portefeuille est constituée de prêts hypothécaires résidentiels pour lesquels le taux de perte est statistiquement plus faible.

RÉPARTITION DES PRÊTS ET ACCEPTATIONS

Au 31 décembre 2016
(en %)



Les tableaux 31 et 32 présentent les prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs ainsi que les prêts par régions géographiques.

TABLEAU 31 – PRÊTS PAR CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS ET PAR SECTEURS

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2016	2015		
	Prêts bruts	Prêts douteux bruts	Prêts bruts	Prêts douteux bruts
Hypothécaires résidentiels	106 695 \$	174 \$	102 323 \$	182 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	22 150	102	21 204	99
Aux organismes publics ⁽¹⁾	2 672	-	3 588	-
Aux entreprises				
Agriculture	6 946	36	6 424	35
Mines, pétrole et gaz	294	1	436	-
Services publics	422	-	348	-
Construction	2 146	45	2 155	37
Fabrication	2 482	40	2 451	44
Commerce de gros	1 066	7	1 016	12
Commerce de détail	2 665	22	2 322	17
Transport	1 271	10	1 191	10
Industrie de l'information	372	7	331	11
Finance et assurances	599	1	699	-
Immobilier	9 666	15	8 713	15
Services professionnels	578	5	476	4
Gestion de sociétés	842	2	875	2
Services administratifs	259	6	253	3
Enseignement	163	2	161	-
Soins de santé	2 102	13	1 907	18
Arts et spectacles	697	7	651	13
Hébergement	1 184	26	1 106	26
Autres services	868	10	760	9
Autres entreprises	332	1	570	4
Total des prêts aux entreprises	34 954 \$	256 \$	32 845 \$	260 \$
Total des prêts	166 471 \$	532 \$	159 960 \$	541 \$

⁽¹⁾ Y compris les prêts aux gouvernements.

TABLEAU 32 – PRÊTS PAR RÉGIONS GÉOGRAPHIQUES

Au 31 décembre

(en millions de dollars)

		2016		2015
		Prêts bruts	Prêts douteux bruts	Prêts bruts
Canada				
Québec		154 551 \$	480 \$	151 435 \$
Autres provinces canadiennes		11 587	51	8 190
Total – Canada		166 138 \$	531 \$	159 625 \$
Autres pays		333	1	335
Total		166 471 \$	532 \$	159 960 \$
				541 \$

Le graphique suivant présente les prêts douteux bruts. Au 31 décembre 2016, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 532 M\$, en baisse de 9 M\$ depuis le 31 décembre 2015. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,32 % au terme de l'exercice 2016, en baisse par rapport au ratio de 0,34 % enregistré au 31 décembre 2015. Le Mouvement Desjardins continue de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité.

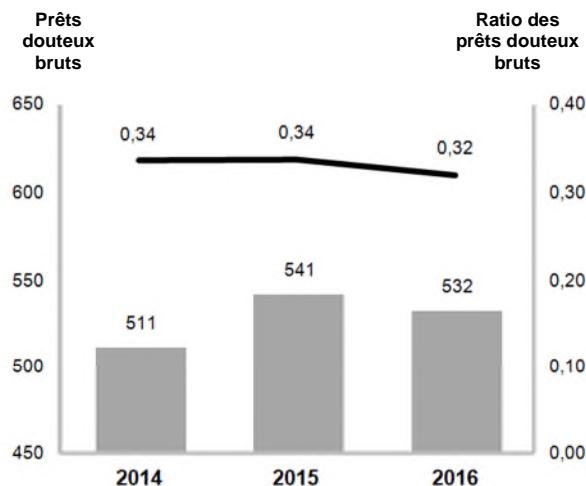
Les provisions individuelles pour pertes sur prêts, qui totalisaient 121 M\$ au 31 décembre 2016, ont permis d'obtenir un taux global de couverture de 22,7 % du portefeuille de prêts douteux bruts, alors que ce ratio était de 22,4 % au 31 décembre 2015.

Quant à la provision collective, elle s'établissait à 335 M\$ au 31 décembre 2016, relativement stable par rapport à celle de 334 M\$ qui avait été enregistrée à la fin de 2015. De plus, une provision liée au risque relatif à des arrangements hors bilan de 56 M\$ au 31 décembre 2016 a été comptabilisée au poste « Autres passifs – Autres » du bilan combiné, soit une baisse de 49 M\$ par rapport au montant qui avait été enregistré au 31 décembre 2015. La provision collective reflète la meilleure estimation quant au risque de pertes sur les prêts qui n'ont pas encore été individuellement désignés comme étant des prêts douteux.

Les méthodes d'évaluation des provisions individuelles et collective ainsi que la méthode de détermination d'un prêt déprécié sont décrites à la section 5.3 « Méthodes comptables critiques et estimations – Dépréciation d'actifs financiers » de ce rapport de gestion.

PRÊTS DOUTEUX BRUTS

(en M\$ et en pourcentage)



Les tableaux 33 et 34 présentent les prêts douteux bruts par catégories d'emprunteurs du Mouvement Desjardins ainsi que la variation du solde des prêts douteux bruts.

TABLEAU 33 – PRÊTS DOUTEUX BRUTS PAR CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2016				2015	2014
	Prêts et acceptations bruts	Prêts douteux bruts	Provisions individuelles pour pertes sur prêts	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets
Hypothécaires résidentiels	106 695 \$	174 \$	0,16 %	19 \$	155 \$	164 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	22 150	102	0,46	15	87	81
Aux entreprises et aux gouvernements	37 637	256	0,68	87	169	175
Total	166 482 \$	532 \$		121 \$	411 \$	387 \$
En pourcentage des prêts et acceptations bruts			0,32 %		0,25 %	0,26 %
						0,26 %

TABLEAU 34 – VARIATION DU SOLDE DES PRÊTS DOUTEUX BRUTS

Au 31 décembre

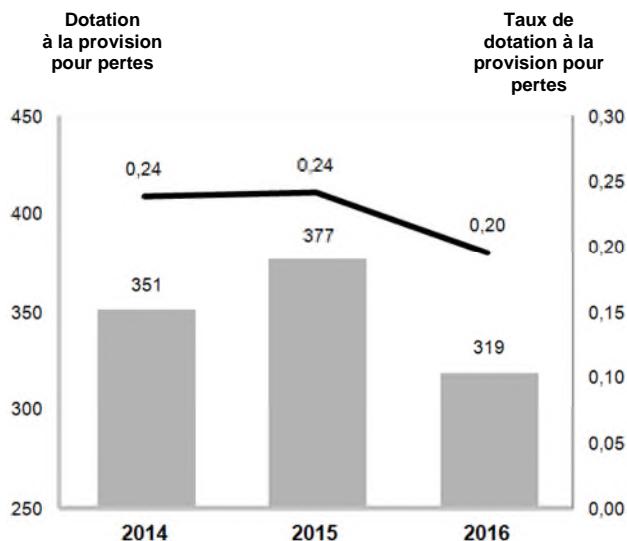
(en millions de dollars)	2016	2015	2014
Prêts douteux bruts à la fin de l'exercice précédent	541 \$	511 \$	460 \$
Prêts douteux bruts survenus depuis la dernière période	1 023	989	857
Retours à un état non douteux	(697)	(606)	(509)
Radiations	(367)	(364)	(323)
Autres variations	32	11	26
Prêts douteux bruts à la fin de l'exercice	532 \$	541 \$	511 \$

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances du Mouvement Desjardins s'est élevée à 319 M\$ pour 2016, en baisse de 58 M\$ par rapport à 2015. Cette diminution découle principalement d'une récupération de la provision collective due entre autres à des raffinements méthodologiques des modèles utilisés pour le calcul de la provision collective. Le taux de dotation s'établissait à 0,20 % au terme de l'exercice 2016, en baisse par rapport au ratio de 0,24 % enregistré au 31 décembre 2015.

DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

(en M\$ et en pourcentage)



Risque de contrepartie et d'émetteur

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

La PVPGGR détermine les montants maximaux d'exposition par contrepartie et par émetteur à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins.

Afin de gérer adéquatement le risque auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins attribue une cote de crédit à chaque contrepartie et émetteur. Cette cote s'appuie sur celles de quatre organismes externes d'évaluation de crédit (DBRS, Moody's, Standard & Poor's et Fitch). Il est à noter que ces quatre organismes d'évaluation de crédit satisfont aux critères d'admissibilité de l'Accord de Bâle et sont autorisés par l'AMF et le BSIF. Le Mouvement utilise cette cote de crédit pour établir les limites d'exposition et calculer les exigences de fonds propres selon l'approche standard. De plus, en vue de l'établissement des limites d'exposition, la cote de crédit peut également tenir compte de modèles internes dépendamment de la catégorie de la contrepartie ou de l'émetteur. Selon la catégorie des contreparties et des émetteurs, ces limites ne peuvent dépasser un certain pourcentage des fonds propres de la catégorie 1A.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. L'exposition du Mouvement aux institutions financières européennes et américaines est faible et son exposition à la dette souveraine est concentrée au Canada et aux États-Unis. La situation sur le continent européen est néanmoins à surveiller. Certains pays de la zone euro pourraient avoir à recapitaliser leurs banques aux prises avec des actifs de mauvaise qualité sur leur bilan. De plus, les résultats des élections américaines créent de l'incertitude sur les marchés financiers et remettent en question les traités commerciaux internationaux.

Les transactions du Mouvement portant sur des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs, qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, l'exposent à un risque de crédit associé à ses contreparties.

Le Mouvement utilise des instruments financiers dérivés principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif. Ces instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur dépend d'éléments d'actif de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec les contreparties et comprend des contrats de change à terme, des swaps de devises et de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des swaps sur rendement total, des contrats de garantie de taux d'intérêt et des options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres instruments sont des contrats négociés en bourse comprenant principalement des contrats à terme normalisés et des swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Ces derniers sont des contrats standards exécutés sur des bourses établies ou des chambres de compensation bien capitalisées pour lesquels le risque de contrepartie est très faible.

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés négociés de gré à gré correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de cet instrument est positive pour ce dernier. Ce risque représente normalement une faible fraction des montants nominaux de référence. La valeur de remplacement et le risque de crédit équivalent sont deux mesures utilisées pour l'évaluer. La valeur de remplacement correspond au coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive. Le risque de crédit équivalent est égal à la somme de cette valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. En vue de limiter son exposition au risque de contrepartie, le Mouvement Desjardins conclut des ententes-cadres appelées « ententes ISDA » (International Swaps and Derivatives Association) qui définissent les modalités et les conditions de ces transactions. Ces ententes prévoient, entre autres, l'utilisation de la compensation pour permettre de déterminer un montant net d'exposition advenant une situation de défaut. De plus, il est possible d'ajouter une annexe de soutien au crédit à ces ententes afin de demander aux contreparties de payer ou d'obtenir des garanties sur la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil. Ce dernier a été fixé à zéro pour ses principales contreparties. La valeur de ces différentes mesures ainsi que l'incidence des accords généraux de compensation est présentée à la note complémentaire 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés.

Le Mouvement Desjardins limite également son risque en faisant affaire avec des contreparties dont la cote de crédit est élevée. La note complémentaire 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie. En fonction de la valeur de remplacement, cette note indique que la quasi-totalité des contreparties du Mouvement a une cote de crédit se situant entre AAA et A-. De plus, l'achat de couvertures par l'intermédiaire de dérivés de crédit tels que les swaps sur défaillance de crédit et les swaps sur rendement total permet de transférer un risque de crédit à une contrepartie ou de se protéger face aux différents types de risques.

Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins utilise également des ententes de compensation avec ses contreparties et exige un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions.

Le Mouvement Desjardins n'accepte de ses contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés, s'il y a lieu, advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par le Mouvement prennent principalement la forme de trésorerie et de titres de gouvernements.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit sont présentés aux notes complémentaires 5 « Compensation d'actifs et de passifs financiers », 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » et 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de marché en raison de ses activités de négociation, activités qui découlent principalement d'opérations à court terme dans l'intention de tirer profit de mouvements de prix actuels ou pour s'assurer des bénéfices d'arbitrage. Le Mouvement est aussi exposé au risque de marché en raison de ses activités autres que de négociation, activités qui regroupent principalement les opérations de gestion actif-passif des activités bancaires traditionnelles ainsi que les portefeuilles de placements relatifs à ses activités d'assurance. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

Gouvernance

Les composantes du Mouvement sont principalement structurées en différentes entités légales en vue de fournir des produits et services qui peuvent être distribués aux membres et aux clients du Mouvement. Ces entités légales gèrent des instruments financiers exposés au risque de marché et sont assujetties à différents environnements réglementaires tels que l'industrie bancaire, du courtage en valeurs mobilières, de la gestion du patrimoine et de l'assurance de personnes ainsi que de l'assurance de dommages. Les conseils d'administration de ces entités délèguent à différents comités la responsabilité de mettre en place des systèmes et procédures en vue d'établir des mesures adaptées à leurs activités et environnements réglementaires. Ces mesures, avec les processus de suivi appropriés, sont incorporées dans leurs politiques et directives respectives. La PVPGR a comme fonction de faire le suivi de ces mesures et de s'assurer de la conformité à ces politiques. Les principales mesures utilisées et leurs processus de suivi sont décrits ci-dessous.

Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Le tableau 35 présente le lien entre les principales données figurant au bilan combiné et les positions incluses dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. De plus, on y indique les principaux risques de marché associés aux activités autres que de négociation.

TABLEAU 35 – LIEN ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN COMBINÉ

Au 31 décembre 2016

(en millions de dollars)	Exposés au risque de marché				
	Bilan combiné	Activités de négociation ⁽¹⁾	Activités autres que de négociation ⁽²⁾	Non exposés au risque de marché	Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 876 \$	- \$	1 876 \$	- \$	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	31 005	12 131	18 874	-	Taux d'intérêt
Titres disponibles à la vente	22 280	-	22 280	-	Taux d'intérêt, change, prix
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	7 690	7 134	556	-	Taux d'intérêt
Prêts et acceptations nets	166 026	-	166 026	-	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	11 965	-	11 965	-	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	3 572	192	3 380	-	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	13 953	-	-	13 953	
Total de l'actif	258 367 \$	19 457 \$	224 957 \$	13 953 \$	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	160 546 \$	- \$	160 546 \$	- \$	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	8 196	8 196	-	-	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	10 323	8 293	2 030	-	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	2 057	160	1 897	-	Taux d'intérêt, change, prix
Passifs des contrats d'assurance	27 493	-	27 493	-	Taux d'intérêt
Passif net des fonds distincts	11 957	-	11 957	-	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	13 124	-	2 267	10 857	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	1 378	-	1 378	-	Taux d'intérêt
Capitaux propres	23 293	-	-	23 293	
Total du passif et des capitaux propres	258 367 \$	16 649 \$	207 568 \$	34 150 \$	

TABLEAU 35 – LIEN ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN COMBINÉ (suite)

Au 31 décembre 2015

(en millions de dollars)	Bilan combiné	Exposés au risque de marché		Non exposés au risque de marché	Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
		Activités de négociation ⁽¹⁾	Activités autres que de négociation ⁽²⁾		
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 716 \$	- \$	1 716 \$	- \$	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	28 715	9 556	19 159	-	Taux d'intérêt
Titres disponibles à la vente	23 272	-	23 272	-	Taux d'intérêt, change, prix
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	7 881	6 375	1 506	-	Taux d'intérêt
Prêts et acceptations nets	159 881	-	159 881	-	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	9 781	-	9 781	-	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	4 818	392	4 426	-	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	12 064	-	-	12 064	
Total de l'actif	248 128 \$	16 323 \$	219 741 \$	12 064 \$	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	156 574 \$	- \$	156 574 \$	- \$	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	5 464	5 149	315	-	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	10 383	8 426	1 957	-	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	1 689	350	1 339	-	Taux d'intérêt, change, prix
Passifs des contrats d'assurance	26 734	-	26 734	-	Taux d'intérêt
Passif net des fonds distincts	9 776	-	9 776	-	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	13 899	-	2 805	11 094	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	1 884	-	1 884	-	Taux d'intérêt
Capitaux propres	21 725	-	-	21 725	
Total du passif et des capitaux propres	248 128 \$	13 925 \$	201 384 \$	32 819 \$	

⁽¹⁾ Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la VaR en période de tension.⁽²⁾ Positions liées principalement aux activités bancaires autres que de négociation et aux activités d'assurance.**GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION – VALEUR À RISQUE**

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est encadrée par une politique spécifique. Cette politique précise les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et expédié à la haute direction. Tout dépassement de limites est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour. Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

En plus de la VaR globale, le Mouvement calcule également une VaR globale en période de tension. Cette dernière est calculée de la même manière que la VaR globale, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques. Ainsi, au lieu d'utiliser l'intervalle de la dernière année, la VaR globale en période de tension prend en compte les données historiques d'une période de crise d'un an, soit celle débutant en septembre 2008.

Le tableau 36 présente la VaR globale et la VaR globale en période de tension des activités de négociation par catégories de risques ainsi que l'effet de diversification. Le risque de prix des actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque spécifique de taux d'intérêt représentent les quatre catégories de risques auxquelles est exposé le Mouvement Desjardins. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans l'Accord de Bâle.

TABLEAU 36 – VaR PAR CATÉGORIES DE RISQUES (PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION)

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2016			Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016			Au 31 décembre 2015			Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015		
	Moyenne	Haut	Bas	Moyenne	Haut	Bas	Moyenne	Haut	Bas	Moyenne	Haut	Bas
Actions	0,3 \$	0,2 \$	2,4 \$	- \$	0,2 \$	0,2 \$	0,2 \$	0,8 \$	0,1 \$	0,2 \$	0,4 \$	0,1 \$
Change	0,1	0,3	1,9	0,1	0,2	0,2	0,2	1,1	-	0,4	1,1	-
Taux d'intérêt	3,0	3,2	5,2	1,7	2,6	3,7	5,9	2,0				
Risque spécifique de taux d'intérêt ⁽¹⁾	3,0	4,6	7,3	2,3	6,1	8,8	12,6	3,7				
Effet de diversification ⁽²⁾	(3,4)	(5,0)	S. o. ⁽³⁾	S. o. ⁽³⁾	(6,5)	(9,3)	S. o. ⁽³⁾	S. o. ⁽³⁾				
VaR globale	3,0 \$	3,3 \$	5,2 \$	1,7 \$	2,6 \$	3,8 \$	6,1 \$	2,0 \$				
VaR globale en période de tension	8,7 \$	9,1 \$	13,3 \$	4,2 \$	6,5 \$	11,4 \$	17,2 \$	6,5 \$				

⁽¹⁾ Le risque spécifique est le risque directement lié à l'émetteur d'un titre financier, indépendamment des événements de marché. Une approche portefeuille est utilisée pour distinguer le risque spécifique du risque général de marché. Cette approche consiste à créer un sous-portefeuille qui contient les positions comportant un risque spécifique d'émetteur, comme les provinces, les municipalités et les sociétés, et un sous-portefeuille qui contient les positions considérées comme sans risque d'émetteur, comme le gouvernement dans sa devise locale.

⁽²⁾ Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

⁽³⁾ Le haut et le bas des différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 3,3 M\$ pour l'exercice 2016, en baisse de 0,5 M\$ par rapport à celle de 2015. Cette diminution s'explique principalement par une baisse de la moyenne de la VaR associée aux taux d'intérêt. Quant à la moyenne de la VaR globale en période de tension, elle a été de 9,1 M\$ pour l'exercice 2016, en baisse de 2,3 M\$ par rapport à celle de 2015. Il est à noter qu'il n'y a eu aucun changement de modèle ni d'hypothèse au cours de l'exercice.

La VaR globale et la VaR globale en période de tension sont des mesures appropriées d'un portefeuille de négociation, mais elles doivent être interprétées en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- ces mesures ne permettent pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs;
- ces mesures servent à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour;
- ces mesures ne donnent pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

Contrôle ex post

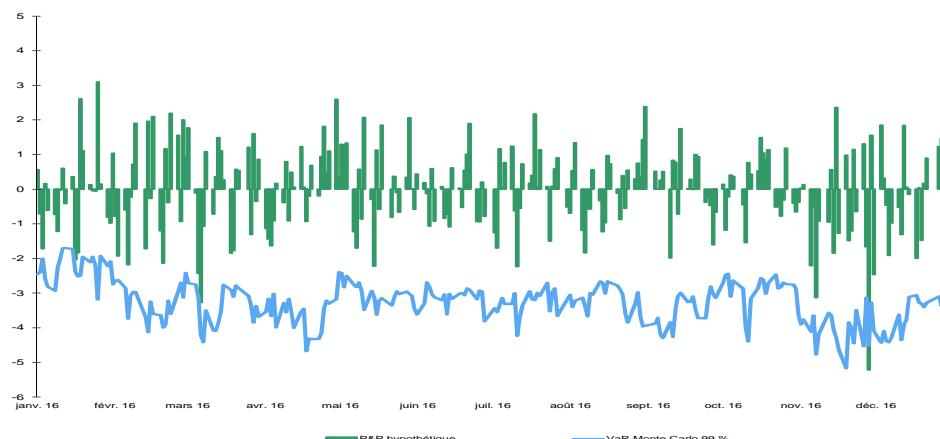
Afin de valider le modèle de la VaR, un contrôle ex post, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) des portefeuilles, est effectué afin de s'assurer que les résultats hypothétiques correspondent statistiquement à ceux du modèle de la VaR. De plus, une unité indépendante de validation en modélisation effectue annuellement des travaux sur ce modèle.

Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé au moyen de l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les P&P hypothétiques liés à ces activités pour l'exercice 2016. Au cours de l'exercice 2016, il y a eu un dépassement du P&P hypothétique dû à une forte volatilité des taux d'intérêt dans le dernier trimestre.

VaR PAR RAPPORT AU P&P HYPOTHÉTIQUE DES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

(en millions de dollars)



Simulations de crise

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant avoir des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes. L'utilisation d'un programme de simulations de crise est nécessaire en vue d'évaluer l'impact de ces situations potentielles.

Le programme de simulations de crise pour les portefeuilles de négociation inclut des scénarios historiques, hypothétiques et de sensibilités. Ces scénarios se basent notamment sur des événements comme les attentats du 11 septembre 2001 ou la crise de crédit de 2008. Ces simulations permettent de faire le suivi de la variation de la valeur marchande des positions détenues à la suite de la réalisation de ces différents scénarios. La plupart de ces simulations de crise sont de type prédictif. Ainsi, pour une simulation donnée, des chocs sont appliqués à certains facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change, produits de base), et les effets de ces chocs sont transmis à l'ensemble des facteurs de risque en tenant compte des corrélations historiques. La réalisation de chacune de ces simulations est considérée comme indépendante par rapport aux autres. De plus, certaines simulations font l'objet d'un suivi de limite. Les résultats de ces simulations sont analysés et communiqués quotidiennement au moyen d'un tableau de bord conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

GESTION DU RISQUE STRUCTUREL DE TAUX D'INTÉRÊT

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale constituante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des exercices subséquents selon les préférences des membres et des clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan combiné sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :

- l'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt;
- les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le comportement des membres et des clients dans le choix des produits;
- la marge d'intermédiation financière;
- l'optionalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles (quotidienne, mensuelle, trimestrielle).

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et des clients ainsi que de la tarification. Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins (comité actif-passif) a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau 37 présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres du Mouvement Desjardins. L'incidence liée aux activités d'assurance est présentée dans la note 1 de ce tableau.

TABLEAU 37 – SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT (AVANT IMPÔTS)⁽¹⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars)

	2016	2015
	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾
Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	(47) \$	4 \$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base ⁽⁴⁾	(21)	77
23 \$		(54)\$
(87)		215

⁽¹⁾ La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. Pour ces activités, une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une diminution de la valeur économique des capitaux propres de 205 M\$ avant impôts au 31 décembre 2016 et de 242 M\$ au 31 décembre 2015. Une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une augmentation de la valeur économique des capitaux propres de 177 M\$ avant impôts au 31 décembre 2016 et de 247 M\$ au 31 décembre 2015. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Gestion du risque de taux d'intérêt » à la note 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés.

⁽²⁾ Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

⁽³⁾ Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

⁽⁴⁾ Les résultats de l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt prennent en considération l'utilisation d'un plancher pour ne pas avoir de taux d'intérêt négatif.

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque que la valeur réelle ou prévue des éléments d'actif libellés en une devise étrangère soit supérieure ou inférieure à celle des éléments de passif libellés en cette même devise.

Dans certaines situations particulières, le Mouvement et ses composantes peuvent s'exposer au risque de change lié notamment au dollar américain et à l'euro. Cette exposition provient surtout de leurs activités d'intermédiation avec les membres et les clients, de financement et de placement. Une politique du Mouvement sur le risque de marché a établi des limites d'exposition au risque de change et un suivi est effectué par la PVPGR. De plus, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de leur permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle du Mouvement à ce risque est faible considérant qu'il réduit son risque de change à l'aide d'instruments financiers dérivés.

GESTION DU RISQUE DE PRIX

Le Mouvement, dans ses activités autres que de négociation, est notamment exposé au risque de prix, principalement en ce qui concerne ses composantes œuvrant dans le domaine des assurances et leurs portefeuilles de placements. *Ce risque correspond à la perte potentielle résultant d'une variation de la valeur marchande d'actifs (actions, matières premières, biens immobiliers, actifs sur indice) ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, du taux de change ou de la qualité du crédit de la contrepartie.*

Gestion du risque de prix lié aux activités immobilières

Les composantes d'assurances peuvent être exposées aux variations du marché immobilier par les immeubles qu'elles détiennent et dont la valeur marchande peut fluctuer. Elles gèrent ce risque au moyen de politiques qui définissent des limites de diversification telles que des limites géographiques et des limites par catégories de biens immobiliers. Chaque placement immobilier fait l'objet d'une évaluation professionnelle annuelle visant à déterminer sa valeur marchande selon les normes édictées par les organismes réglementaires.

Gestion du risque de prix lié aux marchés boursiers

Les composantes d'assurances peuvent également être exposées au risque de prix lié aux marchés boursiers, entre autres, par les titres de participation et les instruments financiers dérivés qu'elles détiennent ainsi que par les garanties minimales offertes en vertu des contrats de fonds distincts dont la valeur est influencée par les fluctuations des marchés. Elles gèrent ce risque au moyen de différentes limites établies dans des politiques et d'un programme de couverture pour atténuer les effets de la volatilité des marchés. Pour des renseignements supplémentaires, se référer à la note 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit et de tolérance au risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit déjà ces deux ratios ainsi que les NCCF conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF. Les exigences réglementaires liées au ratio NSFR devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Le Mouvement entend respecter le ratio NSFR à son entrée en vigueur.

En vertu de l'application des règles de calcul élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et reconduites dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 121,1 % pour le trimestre terminé le 31 décembre 2016 comparativement à un ratio de 124,4 % pour le trimestre précédent. L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure à 100 %. Ce ratio est géré proactivelement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts par les membres des caisses ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la SCHL dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doit maintenir le Mouvement sont spécifiquement prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces scénarios basés sur une déote du Mouvement combinée à un choc sur les marchés financiers permettent :

- d'évaluer l'ampleur, sur une période d'un an, des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Ces calculs sont effectués quotidiennement afin d'assurer que les seuils de liquidité à maintenir en fonction des scénarios de crise sont respectés.

Ratio de liquidité à court terme

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a élaboré un ratio LCR afin de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des institutions financières. Le LCR correspond à l'encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grecés sur les sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une grave crise de liquidités.

Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, les HQLA admissibles aux fins du calcul du ratio LCR sont constitués d'actifs pouvant être convertis rapidement en liquidités sur les marchés financiers sans ou avec peu de perte de valeur. Pour le Mouvement, ces actifs liquides de haute qualité sont constitués essentiellement de trésorerie et de titres assortis de notations élevées émis ou garantis par des gouvernements. Cette ligne directrice de l'AMF prescrit également les pondérations pour les entrées et les sorties de trésorerie.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio LCR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

TABLEAU 38 – RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME⁽¹⁾

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2016		Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2016
	Valeur non pondérée ⁽²⁾ totale (moyenne ⁽⁴⁾)	Valeur pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne ⁽⁴⁾)	Valeur pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne ⁽⁴⁾)
	s. o.	21 444 \$	21 907 \$
Actifs liquides de haute qualité			
Total des actifs liquides de haute qualité	s. o.	21 444 \$	21 907 \$
Sorties de trésorerie			
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :			
Dépôts stables	62 826 \$	4 095 \$	3 986 \$
Dépôts moins stables	31 244	937	944
Financement de gros non garanti, dont :			
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	19 450	11 333	11 726
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	3 950	909	883
Dettes non garanties	8 584	3 508	3 825
Financement de gros garanti	6 916	6 916	7 018
s. o.		3	-
Exigences supplémentaires, dont :			
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	11 746	3 692	3 727
Sorties associées à une perte de financements sur produits de dette	2 237	2 119	2 457
Facilités de crédit et de liquidité	228	228	-
Autres obligations de financement contractuelles	9 281	1 345	1 270
Autres obligations de financement conditionnelles	1 838	378	101
	94 578	1 593	1 544
Total des sorties de trésorerie	s. o.	21 094 \$	21 084 \$
Entrées de trésorerie			
Prêts garantis (par ex. conventions de revente)	3 327 \$	110 \$	133 \$
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	2 919	1 460	1 587
Autres entrées de trésorerie	1 818	1 818	1 754
Total des entrées de trésorerie	8 064 \$	3 388 \$	3 474 \$
		Valeur ajustée totale ⁽⁵⁾	Valeur ajustée totale ⁽⁵⁾
Total des actifs liquides de haute qualité		21 444 \$	21 907 \$
Total des sorties nettes de trésorerie		17 706	17 610
Ratio de liquidité à court terme		121,1 %	124,4 %

⁽¹⁾ À l'exclusion des filiales d'assurance.

⁽²⁾ Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.

⁽³⁾ Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes prescrites pour les actifs liquides de haute qualité et des taux prescrits pour les entrées et les sorties de trésorerie.

⁽⁴⁾ La moyenne est établie à partir des données des trois fins de mois du trimestre considéré.

⁽⁵⁾ La valeur ajustée totale tient compte, s'il y a lieu, des plafonds prescrits par l'AMF pour les actifs liquides de haute qualité et les entrées de trésorerie.

Actifs liquides

Le tableau 39 présente un sommaire des actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins, lesquels excluent les actifs détenus par les filiales d'assurance puisque ces actifs sont engagés pour couvrir les passifs d'assurance et non les besoins de liquidités des autres composantes du Mouvement. Les actifs liquides constituent la principale réserve de liquidités du Mouvement pour l'ensemble de ses activités. Certaines restrictions pourraient s'appliquer à l'utilisation en tout ou en partie des actifs de certains fonds, notamment les actifs du Fonds de sécurité Desjardins, qui ne peuvent être utilisés en situation normale par la Fédération. Les actifs liquides grevés comprennent principalement des actifs liquides donnés en garantie ou qui ne peuvent être utilisés en raison d'exigences réglementaires ou de politiques internes.

TABLEAU 39 – ACTIFS LIQUIDES⁽¹⁾

Au 31 décembre 2016

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 532 \$	- \$	1 532 \$	- \$	1 532 \$
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	25 986	8 544	34 530	18 899	15 631
Autres titres au Canada	1 381	21	1 402	9	1 393
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	46	-	46	-	46
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	4 018	-	4 018	1 254	2 764
Total	32 963 \$	8 565 \$	41 528 \$	20 162 \$	21 366 \$

Au 31 décembre 2015⁽²⁾

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 160 \$	- \$	1 160 \$	- \$	1 160 \$
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	24 240	9 392	33 632	15 384	18 248
Autres titres au Canada	1 061	61	1 122	51	1 071
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	31	-	31	-	31
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	1 460	-	1 460	793	667
Total	27 952 \$	9 453 \$	37 405 \$	16 228 \$	21 177 \$

⁽¹⁾ À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance.⁽²⁾ Les montants ont été révisés afin de les rendre comparables à la présentation courante à la suite d'un raffinement méthodologique.**TABLEAU 40 – ACTIFS LIQUIDES NON GREVÉS PAR ENTITÉS⁽¹⁾**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2016	2015 ⁽²⁾
Fédération	8 286 \$	10 632 \$
Réseau des caisses	10 098	7 937
Autres entités	2 982	2 608
Total	21 366 \$	21 177 \$

⁽¹⁾ À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance. La quasi-totalité des actifs liquides non grevés présentés dans ce tableau ont comme monnaie d'émission le dollar canadien.⁽²⁾ Les montants ont été révisés afin de les rendre comparables à la présentation courante à la suite d'un raffinement méthodologique.

Indicateurs de risque de liquidité

La vigie quotidienne des indicateurs de liquidité a pour but de déceler sans délai un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein du Mouvement Desjardins et sur les marchés financiers. Des niveaux d'alerte assujettis à un processus d'escalade sont établis pour chacun de ces indicateurs. L'atteinte d'un niveau d'alerte par un ou plusieurs indicateurs est immédiatement signalée au comité de gestion Finances et Risques. Ce comité agirait à titre de comité de crise si le plan de contingence était appliqué.

Ce plan énumère les sources de liquidité disponibles lors de situations exceptionnelles. Il prescrit également un processus décisionnel et informationnel en fonction du niveau de gravité d'une éventuelle crise. L'objectif du plan est de permettre une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients ainsi que d'éventuelles perturbations sur les marchés financiers ou en ce qui concerne la conjoncture économique. De plus, lors d'une crise dont l'ampleur menacerait la solvabilité du Mouvement, un plan de retour à la viabilité a été élaboré en vue de permettre au comité de crise de faire appel à un éventail élargi de sources de liquidité pour faire face à cette situation.

Actifs grecés

Dans le cadre de ses activités courantes, le Mouvement donne en garantie des valeurs mobilières, des prêts et d'autres actifs principalement à l'égard d'opérations de financement, de participation à des systèmes de compensation et de paiement ainsi qu'à des opérations liées aux provisions pour frais de sinistres et règlements. Le tableau 41 présente, pour l'ensemble des actifs inscrits au bilan combiné et des titres reçus en garantie, ceux qui sont grecés ainsi que ceux qui peuvent être donnés en garantie dans le cadre de transactions de financement ou autres.

TABLEAU 41 – ACTIFS GREVÉS

Au 31 décembre 2016

(en millions de dollars)	Répartition des actifs totaux						
	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Donnés en garantie	Actifs grecés		Actifs non grecés
					Autres ⁽¹⁾	Pouvant être donné en garantie	Autres ⁽²⁾
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 876 \$	- \$	1 876 \$	- \$	33 \$	1 528 \$	315 \$
Valeurs mobilières	53 285	1 332	54 617	18 544	4 182	10 199	21 692
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	7 690	-	7 690	-	-	7 509	181
Prêts et acceptations nets	166 026	-	166 026	19 117	-	75 227	71 682
Actif net des fonds distincts	11 965	-	11 965	-	-	-	11 965
Autres actifs	17 525	-	17 525	-	-	-	17 525
Total	258 367 \$	1 332 \$	259 699 \$	37 661 \$	4 215 \$	94 463 \$	123 360 \$

Au 31 décembre 2015

(en millions de dollars)	Répartition des actifs totaux						
	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Donnés en garantie	Actifs grecés		Actifs non grecés
					Autres ⁽¹⁾	Pouvant être donné en garantie	Autres ⁽²⁾
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 716 \$	- \$	1 716 \$	- \$	91 \$	1 193 \$	432 \$
Valeurs mobilières	51 987	1 872	53 859	15 236	5 986	11 969	20 668
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	7 881	-	7 881	-	-	7 580	301
Prêts et acceptations nets	159 881	-	159 881	26 510	-	73 850	59 521
Actif net des fonds distincts	9 781	-	9 781	-	-	-	9 781
Autres actifs	16 882	-	16 882	-	-	-	16 882
Total	248 128 \$	1 872 \$	250 000 \$	41 746 \$	6 077 \$	94 592 \$	107 585 \$

⁽¹⁾ Actifs qui ne peuvent être utilisés pour des raisons juridiques ou autres, tels que les BTAA.

⁽²⁾ Les actifs non grecés « autres » comprennent ceux des sociétés d'assurance ainsi que les actifs qui de l'avis de la direction ne seraient pas immédiatement disponibles à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle.

SOURCES DE FINANCEMENT

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité du Mouvement Desjardins. La solide base de dépôts de particuliers combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Le total des dépôts présentés au bilan combiné s'élevait à 160,5 G\$ au 31 décembre 2016, en hausse de 4,0 G\$ depuis le 31 décembre 2015. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section 3.1 « Gestion du bilan » de ce rapport de gestion.

Programmes et stratégies de financement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Fédération répond aux besoins des membres et des clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. En 2016, la Fédération a réussi à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement grâce à la rigueur de sa politique de trésorerie, à la solidité de ses financements institutionnels et à l'apport du réseau des caisses. Le financement de gros à court terme sert à financer les actifs très liquides tandis que le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

En vue de tirer parti d'un financement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Fédération maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un financement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a régulièrement recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et européen.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Fédération sont les suivants :

TABLEAU 42 – PRINCIPAUX PROGRAMMES DE FINANCEMENT

Au 31 décembre 2016

Programmes de financement	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme (canadiens)	7 milliards de dollars
Obligations sécurisées (multidevises)	10 milliards de dollars ⁽¹⁾
Billets à court terme (européens)	3 milliards d'euros
Billets à court terme (américains)	10 milliards de dollars américains
Billets à moyen terme (multidevises)	7 milliards d'euros

⁽¹⁾ Le montant maximal autorisé couvre le Programme d'obligations sécurisées structuré et le Programme d'obligations sécurisées législatif de la Fédération.

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

TABLEAU 43 – DURÉES À L'ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE DU FINANCEMENT DE GROS

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2016							2015	
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 12 mois	Total – Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans		
Billets à escompte au porteur	1 396 \$	478 \$	31 \$	3 \$	1 908 \$	- \$	- \$	1 908 \$	2 162 \$
Papier commercial	2 800	3 042	-	-	5 842	-	-	5 842	7 069
Billets à moyen terme	-	369	-	3 669	4 038	3 995	2 905	10 938	10 188
Titrisation de créances hypothécaires	-	-	650	569	1 219	1 753	5 003	7 975	7 619
Obligations sécurisées	-	2 014	-	-	2 014	-	4 241	6 255	7 955
Obligations subordonnées	-	-	-	-	-	-	1 378	1 378	1 884
Total	4 196 \$	5 903 \$	681 \$	4 241 \$	15 021 \$	5 748 \$	13 527 \$	34 296 \$	36 877 \$
dont :									
Garantis	- \$	2 014 \$	650 \$	569 \$	3 233 \$	1 753 \$	10 622 \$	15 608 \$	17 458 \$
Non garantis	4 196	3 889	31	3 672	11 788	3 995	2 905	18 688	19 419

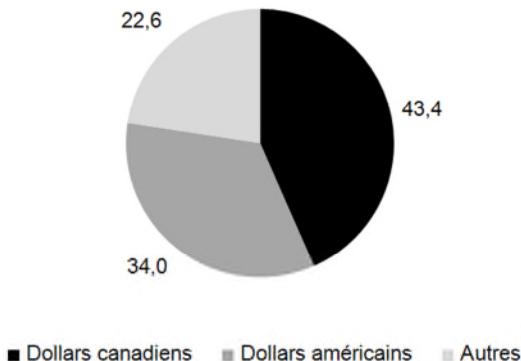
L'ensemble du financement de gros du Mouvement Desjardins présenté dans le tableau ci-dessus a été effectué par la Fédération, à l'exception des obligations subordonnées qui ont été émises par Capital Desjardins inc. Le total du financement de gros a diminué de 2,6 G\$ par rapport au 31 décembre 2015. Cette baisse est principalement attribuable à la diminution du papier commercial et des obligations sécurisées, compensée en partie par la croissance des billets à moyen terme.

De plus, le Mouvement Desjardins diversifie ses sources de financement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le graphique « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

FINANCEMENT DE GROS PAR DEVISES

Au 31 décembre 2016

(en %)



La Fédération a par ailleurs participé en 2016 à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 1,9 G\$ pour l'exercice. Durant la même période, elle a également procédé à une émission par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises d'un montant total de 1,0 G d'euros sur le marché européen. Soulignons par ailleurs que le 17 janvier 2017, la Fédération a procédé à une nouvelle émission d'un montant de 1,0 G\$ par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de financement à moyen terme de la Fédération s'élevait à 25,2 G\$ au 31 décembre 2016, comparativement à 25,8 G\$ au 31 décembre 2015. L'encours de ces émissions est présenté au bilan combiné, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ». Quant à Capital Desjardins inc., l'encours de ses obligations de premier rang totalisait 1,4 G\$ au 31 décembre 2016, comparativement à 1,9 G\$ au 31 décembre 2015. Soulignons par ailleurs que le 1^{er} juin 2016, Capital Desjardins inc. a procédé au remboursement par anticipation de la totalité des obligations de premier rang de la série F pour un montant de 500 M\$. De plus, afin de compléter son financement et d'augmenter la base de son capital, le Mouvement Desjardins, par l'entremise de la Fédération, a émis, au cours de l'exercice financier 2016, des parts de capital pour un montant total de 598 M\$, nets des frais d'émission.

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

COTES DE CRÉDIT DES TITRES ÉMIS

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers de même que sur les conditions de ce financement. Elles contribuent au renforcement de la crédibilité et de la réputation du Mouvement auprès des investisseurs institutionnels et des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur propre méthodologie, qui comprend plusieurs critères d'analyse comme la capitalisation et la qualité des actifs, mais également des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent principalement le Mouvement Desjardins sur une base cumulée puisque les cotes de crédit de la Fédération, émetteur pleinement assujetti, et de Capital Desjardins inc., émetteur assujetti émergent, sont adossées à la solidité financière du Mouvement. Les agences reconnaissent sa capitalisation, la stabilité de ses excédents d'exploitation, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs.

Au cours de 2016, les cotes de crédit et les perspectives attribuées aux titres du Mouvement Desjardins ont été confirmées par les agences de notation, Moody's, Standard & Poor's (S&P), DBRS et Fitch, et sont demeurées inchangées.

Par ailleurs, à la suite de la fusion entre la Fédération et la Caisse centrale, les quatre agences de notation, Moody's, S&P, DBRS et Fitch, ont noté pour la première fois la Fédération et lui ont assigné des cotes identiques à celles qui étaient accordées à la Caisse centrale, l'attribution de ces cotes s'appuyant sur la solidité financière du Mouvement.

Les perspectives assignées aux cotes du Mouvement Desjardins par S&P et Fitch sont stables, alors que celles apposées par DBRS et Moody's au Mouvement et aux six grandes banques canadiennes demeurent négatives. La perspective attribuée aux cotes de Capital Desjardins inc. par Moody's demeure toutefois stable. DBRS et Moody's expliquent leur décision d'apposer une perspective négative aux cotes du Mouvement et à celles des six grandes banques canadiennes par l'incertitude entourant le maintien du soutien gouvernemental aux institutions financières d'importance systémique relativement au régime de recapitalisation interne proposé par le gouvernement canadien.

La Fédération et Capital Desjardins inc. bénéficient de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

TABLEAU 44 – COTES DE CRÉDIT DES TITRES ÉMIS

	DBRS	STANDARD & POOR'S	MOODY'S	FITCH
Fédération des caisses Desjardins du Québec				
Court terme	R-1 (élévé)	A-1	P-1	F1+
Moyen et long termes de premier rang	AA	A+	Aa2	AA-
Capital Desjardins inc.				
Moyen et long termes de premier rang	AA (faible)	A	A2	A+

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Fédération et de Capital Desjardins inc. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses opérations et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. En décembre 2016, l'engagement à la facilité de financement de marge (FFM) au programme lié aux billets à terme adossés à des actifs (BTAA) de véhicules d'actifs cadres (VAC) est venu à échéance. La Fédération n'a donc plus l'obligation de fournir des garanties supplémentaires dans l'éventualité où sa cote de crédit serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation. Des renseignements supplémentaires sur ces BTAA et les engagements de crédit du Mouvement sont présentés aux notes complémentaires 6 « Valeurs mobilières » et 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau 45 présente les actifs et les passifs inscrits au bilan combiné et les engagements hors bilan à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles. La répartition des échéances constitue une source de renseignements à l'égard du risque de liquidité et de financement, mais elle diffère de l'analyse effectuée par le Mouvement pour déterminer l'échéance attendue de ces éléments aux fins de la gestion du risque de liquidité. Plusieurs facteurs autres que les échéances contractuelles sont pris en considération pour évaluer les flux monétaires futurs prévus et le risque de liquidité.

La valeur des engagements de crédit présentés dans ce tableau représente le montant maximal de crédit additionnel que le Mouvement pourrait être obligé de consentir si les engagements sont entièrement utilisés. La valeur des garanties et lettres de soutien correspond aux sorties maximales de fonds que le Mouvement pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car une partie importante de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le tableau suivant présente dorénavant les échéances contractuelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan conformément aux recommandations de l'EDTF aux fins de comparaison avec les autres institutions financières. La note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » fournit des renseignements supplémentaires sur les échéances contractuelles des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement.

TABLEAU 45 – ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES RÉSIDUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2016

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 615 \$	241 \$	3 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	17 \$	1 876 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ⁽¹⁾	818	317	1 094	577	1 263	2 564	7 410	15 566	1 396	31 005
Titres disponibles à la vente ⁽¹⁾	358	321	601	153	410	5 115	8 726	3 494	3 102	22 280
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	7 626	64	-	-	-	-	-	-	-	7 690
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽²⁾	2 075	2 527	5 685	5 792	4 599	20 412	56 485	1 912	7 208	106 695
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽²⁾	77	86	191	203	285	1 306	4 629	6 239	9 134	22 150
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽²⁾	8 083	3 669	4 228	3 937	4 272	2 374	4 419	1 900	4 744	37 626
Provision pour pertes sur prêts	-	-	-	-	-	-	-	-	(456)	(456)
Actif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	11 965	11 965
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7	4	-	-	-	-	-	-	-	11
Primes à recevoir	165	60	12	2	-	-	-	-	1 718	1 957
Instruments financiers dérivés	73	696	154	408	414	620	1 186	21	-	3 572
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	1 895	4	3	-	-	-	-	-	630	2 532
Actifs de réassurance	39	78	72	60	56	190	454	1 072	561	2 582
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	823	823
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	1 435	1 435
Goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-	471	471
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	690	690
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	874	874
Autres actifs	626	78	93	20	12	14	32	11	1 703	2 589
Total de l'actif	23 457 \$	8 145 \$	12 136 \$	11 152 \$	11 311 \$	32 595 \$	83 341 \$	30 215 \$	46 015 \$	258 367 \$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

TABLEAU 45 – ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES RÉSIDUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Au 31 décembre 2016

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽³⁾	5 686 \$	2 534 \$	5 077 \$	4 025 \$	4 516 \$	12 374 \$	15 176 \$	592 \$	46 298 \$	96 278 \$
Entreprises et gouvernements ⁽³⁾	7 032	6 129	1 132	3 391	1 720	6 862	12 994	1 239	22 300	62 799
Institutions de dépôts ⁽³⁾	109	-	1	-	-	8	6	-	1 345	1 469
Acceptations	7	4	-	-	-	-	-	-	-	11
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁴⁾	418	62	315	92	-	1 012	2 208	4 089	-	8 196
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	10 323	-	-	-	-	-	-	-	-	10 323
Instruments financiers dérivés										
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	56	87	118	134	136	502	983	41	-	2 057
Passifs des contrats d'assurance	2 399	4	-	-	-	-	-	-	2 256	4 659
Passif net des fonds distincts	406	717	873	783	792	1 917	4 292	15 581	2 132	27 493
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-	2 256	2 256
Passifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	179	179
Autres passifs	1 283	658	800	95	90	232	246	50	2 565	6 019
Obligations subordonnées	-	-	-	-	-	-	1 378	-	-	1 378
Total des capitaux propres									23 293	23 293
Total du passif et des capitaux propres	27 719 \$	10 195 \$	8 316 \$	8 520 \$	7 254 \$	22 907 \$	37 283 \$	21 592 \$	114 581 \$	258 367 \$
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁵⁾	3 591 \$	340 \$	388 \$	816 \$	236 \$	2 438 \$	6 165 \$	256 \$	76 981 \$	91 211 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	1 772	1 772
Engagements en vertu de contrats de location	13	26	38	38	38	133	228	185	-	699
Lettres de crédit documentaire	5	9	6	2	3	-	-	-	-	25
Garanties et lettres de crédit de soutien	82	157	210	157	242	44	12	76	2	982
Swaps sur défaillance de crédit	-	-	-	-	-	-	577	-	-	577

⁽¹⁾ Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».⁽²⁾ Les montants remboursables sur demande ainsi que les prêts douteux sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».⁽³⁾ Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.⁽⁴⁾ Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.⁽⁵⁾ Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion du Mouvement.

Le tableau 46 présente les engagements à l'égard de paiements minimaux futurs des passifs financiers inscrits au bilan combiné du 31 décembre 2015 ainsi que les éléments hors bilan à l'exception du passif des contrats d'assurance qui est décrit à la note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance ». Les montants représentent les flux de trésorerie non actualisés contractuels et incluent donc le capital et les intérêts, le cas échéant.

TABLEAU 46 – OBLIGATIONS CONTRACTUELLES – SUR UNE BASE NON ACTUALISÉE

Au 31 décembre 2015

(en millions de dollars)	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs financiers					
Dépôts	63 610 \$	43 850 \$	52 310 \$	578 \$	160 348 \$
Acceptations	-	376	-	-	376
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10	413	2 890	2 173	5 486
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues					
en vertu de conventions de rachat	-	10 383	-	-	10 383
Obligations subordonnées	-	108	355	2 019	2 482
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 512	2 201	-	-	4 713
Autres passifs financiers	237	2 611	228	17	3 093
Instruments financiers dérivés avec règlement net	-	505	933	583	2 021
Instruments financiers dérivés avec règlement brut ⁽¹⁾					
Flux monétaires à payer provenant des passifs	-	12 666	998	-	13 664
Flux monétaires à payer provenant des actifs	-	15 003	11 418	-	26 421
Éléments hors bilan					
Engagements de crédit	35 446	39 340	8 634	732	84 152
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	1 818	-	-	-	1 818
Engagements en vertu de contrats de location	-	182	407	236	825
Lettres de crédit documentaire	30	-	7	-	37
Garanties et lettres de crédit de soutien	347	507	163	48	1 065
Swaps sur défaillance de crédit	-	14	623	-	637

⁽¹⁾ La catégorie des instruments financiers dérivés avec règlement brut comprend tant les flux monétaires des instruments financiers dérivés à payer au passif que ceux à payer à l'actif. Les sorties de trésorerie contractuelles sur les instruments financiers dérivés avec règlement brut s'accompagnent d'entrées connexes de fonds qui ne sont pas incluses dans ce tableau.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes, par la non-atteinte des objectifs ou par des conséquences négatives sur la réputation.

Le risque opérationnel est inhérent à toute activité commerciale, aux activités internes et aux activités imparies. Il peut entraîner des pertes découlant principalement de vols et de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation ou à la législation, de dysfonctionnements des systèmes, d'accès non autorisés aux systèmes informatiques (cybercriminalité) ainsi que de problèmes ou d'erreurs dans la gestion des processus. Bien que ce risque ne puisse être complètement éliminé, des mécanismes sont en place au sein du Mouvement Desjardins afin de le maintenir à un niveau acceptable.

CADRE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le cadre de gestion du risque opérationnel permet d'assurer l'identification, la mesure, l'atténuation et le suivi de ce risque ainsi que l'intervention et la reddition de comptes le concernant, conformément à l'appétit et à la tolérance à ce risque de même qu'aux encadrements adoptés par le conseil d'administration. Il est appuyé par des principes directeurs qui établissent les fondements de la gestion du risque opérationnel.

Ce cadre est révisé annuellement afin d'assurer son adéquation et sa pertinence en fonction du profil de risque du Mouvement et de l'évolution des pratiques de l'industrie.

À l'instar de la tendance mondiale, le risque technologique est considéré comme un risque opérationnel important par le Mouvement. Afin de mieux gérer ce risque, un cadre de gestion spécifique a été mis en place selon les meilleures pratiques de l'industrie et en cohérence avec le cadre de gestion du risque opérationnel.

GOUVERNANCE

Le risque opérationnel est régi par un ensemble de politiques, de directives et de règles. Ces encadrements sont révisés périodiquement afin d'assurer leur cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques approuvé par le conseil d'administration.

Une reddition de comptes est effectuée régulièrement aux comités encadrant la gestion des risques afin de permettre à leurs membres d'apprécier l'exposition au risque opérationnel du Mouvement.

APPROCHES D'IDENTIFICATION, D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Identification et mesure des risques

La pratique d'évaluation des risques et des contrôles ainsi que des analyses ponctuelles des risques opérationnels sont déployées au sein du Mouvement. Elles permettent de déterminer les risques opérationnels les plus importants et d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation en place pour les réduire. Cette évaluation des risques et des contrôles, qui est effectuée sur une base périodique, peut être liée à des projets, des produits, des systèmes, des processus et des activités ainsi qu'à des initiatives stratégiques et de nouveaux produits d'importance. Lorsque les résultats démontrent une exposition aux risques opérationnels supérieure au niveau de tolérance établi, des plans d'action sont élaborés afin de ramener l'exposition à un niveau acceptable.

Collecte de données sur les pertes opérationnelles

La collecte de données internes sur les pertes opérationnelles permet de répertorier et de quantifier les pertes selon des seuils déterminés. Les pertes opérationnelles sont recensées dans des bases de données. Des analyses permettent de déterminer les tendances et d'instaurer des mesures correctives lorsqu'elles sont requises. De plus, une vigie externe des événements de risques opérationnels survenus dans l'industrie est effectuée afin de détecter des risques potentiels ou émergents et de rehausser la gestion des risques au sein du Mouvement, le cas échéant. Les principales tendances dégagées lors de l'analyse des pertes opérationnelles sont communiquées régulièrement aux divers comités lors de la reddition de comptes.

Au cours de l'exercice 2016, les pertes opérationnelles sont demeurées à l'intérieur des balises d'appétit et de tolérance au risque établies par la haute direction et le conseil d'administration. Les passifs éventuels, y compris l'incidence des litiges, sont présentés à la note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

Indicateurs de risque opérationnel

Des indicateurs de risque opérationnel permettent de suivre l'évolution des risques importants et d'agir relativement à ces risques lorsque le seuil de tolérance est atteint.

Programmes de partage des risques

Le Mouvement s'est doté de programmes de partage des risques et de couvertures d'assurance excédentaires qui lui assurent une protection additionnelle contre les pertes opérationnelles importantes. Ces programmes offrent des protections selon les besoins des secteurs d'activité, la tolérance aux risques de l'institution ainsi que les risques émergents sur le marché. Le Mouvement bénéficie d'une couverture pour le cyberrisque qui lui offre une protection contre les pertes financières liées à ce risque, dont l'importance dans l'industrie est croissante.

Gestion de la continuité des affaires

Le programme de continuité des affaires vise à assurer le maintien, pour les membres et les clients, de la prestation des services liés aux opérations essentielles en cas d'interruption des activités. Les stratégies permettant de minimiser l'incidence et d'assurer la remise en service des opérations couvrent l'ensemble du Mouvement. La coordination des incidents permet une prise en charge locale soutenue par une coordination à l'échelle du Mouvement.

Gestion des risques technologiques

Depuis plusieurs années, le Mouvement tire parti des nouvelles technologies pour améliorer l'expérience membre et client, offrir plusieurs services mobiles à ses membres, diversifier ses canaux de distribution, accroître sa croissance pancanadienne et internationale et optimiser ses processus opérationnels. L'utilisation et la portée accrues des technologies au sein des activités du Mouvement augmentent certains risques tels que les cybermenaces, qui proviennent de sources de plus en plus nombreuses et sont de plus en plus complexes et sophistiquées, ainsi que les possibilités et les incidences de défaillances et d'instabilité des systèmes informatiques. Ces risques pourraient se matérialiser en entraînant notamment une perte financière, la perte de membres et de clients ou d'occasions d'affaires, la perturbation des activités, l'appropriation illicite ou non autorisée de renseignements confidentiels ou personnels relatifs au Mouvement ou à ses membres et clients, des dommages à la réputation ainsi que des coûts de pénalités, de mesures correctives, d'investigation ou de rétablissement et des litiges.

Afin de minimiser l'incidence de ces risques sur l'organisation, les membres et les clients, le Mouvement met en place des mesures préventives et atténuantes, et il continue constamment de les faire évoluer. Entre autres, le Mouvement gère ces risques au moyen de processus et de contrôles serrés en matière de sécurité de l'information, d'investissements croissants dans les technologies de cybér défense, de programmes de sensibilisation et de formation en matière de sécurité de l'information pour ses employés, d'une surveillance constante de l'ensemble de ses actifs informatiques et de la prévention des intrusions par des systèmes de détection des menaces.

Compte tenu de l'évolution rapide des risques en matière de cybersécurité, le Mouvement compare ses approches avec les bonnes pratiques de l'industrie en plus de collaborer avec les institutions financières canadiennes d'importance et de participer à des comités de sécurité sur la scène internationale afin de se tenir informé des nouvelles tendances et pratiques en sécurité de l'information. Une vigie de sécurité est réalisée mensuellement par le Mouvement et des actions proactives en découlent.

Gestion des risques liés à l'impartition

Le Mouvement a recours à des tiers dans le cadre de certaines de ses activités lui permettant de bénéficier, entre autres, d'une expertise de pointe et d'une économie d'échelle. Le défaut des tiers de respecter leurs obligations envers le Mouvement en ce qui a trait à la gestion d'informations confidentielles, la fraude perpétrée par des tiers et l'interruption de services à la suite, entre autres, d'intrusions, d'attaques ou d'autres méfaits pourraient, notamment, perturber ses activités, occasionner des pertes de clients ou d'occasions d'affaires, l'appropriation illicite ou non autorisée de renseignements confidentiels ou personnels, des coûts de mesures correctives, d'investigation ou de rétablissement et des litiges. La gestion des activités imparties vise à s'assurer que les risques rattachés à ces activités sont adéquatement gérés et suivis.

Gestion des risques liés à la criminalité financière

Le Mouvement n'est pas à l'abri d'incidents liés à la criminalité financière qui peuvent survenir dans le cadre de ses activités et lui causer des pertes financières importantes ou miner la confiance de la clientèle et du marché. De ce fait, un programme de gestion des risques liés à la criminalité financière propose des mécanismes pour en assurer une gouvernance efficace et permet l'identification des vulnérabilités et la mise en place de contrôles pour la prévention et la détection des activités associées à la criminalité financière.

RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance correspond à l'incertitude quant au fait que les événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qui puissent avoir des répercussions sur leur rentabilité.

Le Mouvement est exposé au risque d'assurance dans le cadre de ses activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages.

Le risque d'assurance des filiales d'assurance de personnes est constitué des éléments suivants :

- risque de mortalité : perte potentielle résultant d'une augmentation du taux de mortalité des assurés;
- risque de longévité : perte potentielle résultant d'une augmentation de l'espérance de vie des assurés;
- risque de morbidité/invalidité : perte potentielle résultant d'une dégradation de l'état de santé des assurés;
- risque de déchéances : perte potentielle résultant de comportements défavorables des détenteurs de police quant au maintien en vigueur de leur contrat;
- risque de dépenses : perte potentielle résultant d'une augmentation du niveau de dépenses.

Le risque d'assurance des filiales d'assurance de dommages est quant à lui composé des éléments suivants :

- risque de souscription : perte potentielle résultant d'une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des sinistres (ex. : incendies, vols, dégâts d'eau, vandalisme) couverts par les produits d'assurance offerts. Ces derniers couvrent principalement les dommages physiques à des biens, les dommages corporels et les responsabilités des assurés (civile, juridique, etc.);
- risque de catastrophes : perte potentielle liée à une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des catastrophes couvertes par les polices d'assurance;
- risque de réserve : perte potentielle résultant d'une insuffisance dans des provisions ou des réserves actuarielles.

L'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques associés aux nouveaux produits d'assurance et aux modifications apportées aux produits existants passent par un processus rigoureux d'approbation des produits. Dans les filiales d'assurance, l'ensemble des risques, y compris le risque d'assurance, est géré conformément à leur Politique de gestion intégrée des risques, qui est établie en cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement. Le processus de mise en registre des risques découlant de cette politique permet, d'une part, d'identifier tous les risques susceptibles d'affecter la filiale visée et devant faire l'objet d'une gouvernance et d'un encadrement, et d'autre part, de maintenir un registre de tous ces risques et de les évaluer avec une méthode appropriée.

Les filiales sont imputables du risque qu'elles génèrent, y compris le risque d'assurance. Chacune d'elles dispose d'une structure de gouvernance qui lui est propre. Le risque d'assurance est encadré par plusieurs politiques qui établissent clairement les rôles et les responsabilités des différents intervenants concernés et leur permettent de respecter les différentes lignes directrices émises par les autorités réglementaires. Les filiales disposent également d'une infrastructure robuste comprenant les outils appropriés pour assurer la disponibilité, l'intégrité, l'intégralité et l'agrégation de toutes les données nécessaires à une saine gestion du risque d'assurance.

Le risque d'assurance découle de la possibilité que les prévisions relatives à de nombreux facteurs nécessaires à l'établissement des primes, y compris le rendement futur des placements, les résultats techniques en matière de sinistralité, de mortalité et de morbidité ainsi que les charges administratives, soient inexacts. Ces prévisions sont essentiellement basées sur des hypothèses actuarielles qui doivent être conformes aux normes de pratiques en vigueur au Canada. Les filiales d'assurance adoptent aussi des normes et des politiques de tarification strictes et effectuent des études d'expérience afin de comparer leurs prévisions avec leurs résultats réels. La conception et la tarification des produits d'assurance sont révisées sur une base régulière. Par ailleurs, un certain nombre de produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des prévisions.

De plus, les filiales ont recours à des ententes de réassurance qui varient selon la nature des activités afin de limiter leurs pertes et elles souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales de leurs obligations envers les titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées.

Les filiales respectent les normes de saines pratiques de gestion établies par les organismes de réglementation qui les régissent et se soumettent à divers exercices visant à tester leur solidité financière selon des scénarios défavorables ainsi que l'effet de ces scénarios sur leur ratio de capitalisation. Parmi ces exercices se trouvent des simulations de crise, y compris les scénarios de crise standardisés requis ponctuellement par les autorités réglementaires, ainsi que l'examen dynamique de suffisance du capital. Les résultats de ces tests ont démontré que le capital est adéquat dans chacun des cas.

Chaque filiale des secteurs d'assurance fournit des évaluations et des rapports indépendants sur son exposition aux différents risques à son conseil d'administration ainsi qu'aux instances du Mouvement Desjardins. Cette reddition de comptes porte notamment sur l'évolution des risques importants et l'efficacité des procédures en place pour les mitiger, les résultats des analyses de risque et les principales hypothèses et constatations issues des simulations de crise.

Les activités propres aux filiales d'assurance les exposent, en plus du risque d'assurance, à d'autres types de risques, notamment aux risques identifiés à la note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés.

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique correspond au risque de subir une perte attribuable à l'incapacité de s'adapter à l'évolution de l'environnement en raison d'un défaut d'agir, de choix stratégiques inadéquats ou de l'incapacité d'assurer la mise en œuvre efficace des stratégies.

Il appartient d'abord à la haute direction et au conseil d'administration d'aborder et de définir les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins en considérant l'appétit pour le risque, selon les mécanismes de consultation qui lui sont propres, et de suivre leur évolution. Les événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques du Mouvement font l'objet d'un suivi systématique et périodique par ses dirigeants et sa haute direction. À cet égard, les secteurs d'activité et les fonctions de soutien identifient et évaluent périodiquement les événements et risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs stratégiques et ils font rapport à ce sujet aux instances appropriées.

Les différents projets de développement organisationnel sont évalués à la lumière du cadre d'appétit et tolérance au risque de l'organisation, afin de s'assurer que ces initiatives sont alignées sur le plan stratégique de l'organisation. De plus, ce plan est actualisé annuellement afin de tenir compte de l'évolution du marché, notamment des grandes tendances de l'industrie et des mesures prises par les concurrents.

RISQUE DE RÉPUTATION

Le risque de réputation correspond au risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers le Mouvement Desjardins.

La réputation est d'une importance fondamentale et le risque qui lui est associé ne peut être géré indépendamment des autres risques. La gestion du risque de réputation dans tous les secteurs d'activité est donc une préoccupation constante pour le Mouvement Desjardins. À cet égard, ce dernier vise à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Le Mouvement Desjardins considère qu'il est essentiel de favoriser une culture de gestion des risques dans laquelle l'intégrité et l'éthique sont des valeurs fondamentales.

Le Mouvement Desjardins a défini un cadre de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place pour identifier, mesurer et encadrer ce risque, notamment les initiatives de gestion du risque opérationnel mentionnées précédemment, le programme de conformité réglementaire, les règles de déontologie et l'évaluation du risque de réputation dans le cadre de nouvelles initiatives ou du lancement de nouveaux produits. Tous ces aspects visent à favoriser une saine gestion de ce risque. Il revient à l'ensemble des dirigeants et des employés d'exercer leurs activités conformément à ces principes et aux valeurs du Mouvement Desjardins.

RISQUE LIÉ AUX RÉGIMES DE RETRAITE

Le risque lié aux régimes de retraite correspond au risque de pertes résultant des engagements pris par le Mouvement Desjardins au profit de ses employés en matière de régimes de retraite. Ce risque découle essentiellement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.

Le principal régime de retraite de l'organisation est le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD). La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, est le promoteur du RRMD et, à ce titre, elle agit comme représentant de tous les employeurs du Mouvement Desjardins. Quant au comité de retraite du Mouvement Desjardins (CRMD), qui est formé de membres du conseil d'administration de la Fédération et de représentants des participants actifs et des retraités, il est l'administrateur du RRMD. Il est responsable de la gestion des actifs de la caisse de retraite et de l'administration des prestations promises par le régime. Il voit à l'application des règles prévues dans ce dernier et s'assure du respect des lois. Il doit notamment s'assurer de la saine gouvernance du régime. À cet égard, il s'est doté de politiques et d'un règlement interne, comme l'exige la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*.

Afin de bien gérer les risques du RRMD, le CRMD a mis en place un comité consultatif sur la gestion des risques. Sous la responsabilité du CRMD, ce comité consultatif a le mandat d'analyser les principaux risques associés à la gestion des activités du RRMD. Pour ce faire, il revoit annuellement le profil de risque intégré et la stratégie de répartition des actifs. Il émet également des opinions sur les nouveaux investissements qui sont transmises au comité de placement. Par ailleurs, un tableau de bord de la gestion des risques du RRMD est mis à jour trimestriellement. Ce tableau est composé d'indicateurs sur les risques identifiés dans le profil.

RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Le risque environnemental correspond au risque que le Mouvement Desjardins subisse des pertes financières, opérationnelles ou de réputation résultant des impacts ou de problèmes d'ordre environnemental, que ceux-ci découlent de ses activités relatives au crédit, à l'investissement ou à ses opérations.

Aux pertes financières potentielles pouvant être engendrées par une mauvaise gestion de ce risque s'ajoutent notamment un accroissement du risque de crédit découlant d'une perte de valeur des actifs pris en garantie et une amplification du risque de réputation associé à la possibilité de prendre en garantie des actifs susceptibles de faire l'objet d'enjeux sociaux et environnementaux portés sur la place publique.

Le risque environnemental fait partie intégrante du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins maintient son leadership en matière de développement durable par une offre de produits de placement responsable qui tiennent compte non seulement des risques environnementaux, mais aussi sociaux et de gouvernance des entreprises dont des parts sont détenues par les membres. L'adoption d'une refonte de sa politique d'engagement envers le développement durable ainsi que de plans d'action pour la mettre en œuvre vise à permettre l'atteinte des cibles fixées dans le cadre, entre autres, de son adhésion au Carbon Disclosure Project (CDP). Des indicateurs clairs de performance en matière de responsabilité sociale divulgués avec transparence et rigueur permettent d'évaluer les résultats de ses engagements et actions. Les résultats obtenus au classement 2016 du CDP placent le Mouvement Desjardins au deuxième rang canadien avec deux autres institutions financières, ce qui démontre clairement que ces actions portent leurs fruits.

RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE

Le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique correspond au risque découlant du non-respect par le Mouvement Desjardins des lois, de la réglementation, des normes et des pratiques en vigueur là où le Mouvement exerce ses activités ainsi que de ses différents codes de conduite internes et de ses engagements contractuels, et pouvant engendrer des conséquences se traduisant, notamment, par une perte financière, une imposition de sanctions, une atteinte à sa réputation, des recours ou une surveillance accrue de la part des autorités réglementaires.

Le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique englobe, entre autres, l'efficacité de la prévention et du traitement des litiges et des réclamations éventuels. Ces litiges et réclamations éventuels peuvent notamment mener à des jugements ou à des décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation qui pourraient se traduire par des pénalités financières ou des sanctions. Les décisions judiciaires et l'activité législative actuelles et à venir pourraient accroître l'exposition du Mouvement Desjardins à de nouveaux genres de poursuites. De plus, certaines poursuites intentées contre le Mouvement Desjardins peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Les recours collectifs ou actions multipartites peuvent présenter un risque supplémentaire de jugements en dommages-intérêts pécuniaires, non pécuniaires ou punitifs substantiels. Les demandeurs qui déposent un recours collectif ou d'autres poursuites réclament parfois des montants très importants et il est impossible de déterminer avant longtemps la responsabilité du Mouvement Desjardins, le cas échéant. Une responsabilité légale ou une mesure réglementaire importante pourrait avoir un effet négatif sur le déroulement des activités courantes du Mouvement Desjardins, ses résultats opérationnels et sa situation financière, en plus de ternir sa réputation. Même si le Mouvement Desjardins avait gain de cause devant les tribunaux ou ne faisait plus l'objet de mesures imposées par les organismes de réglementation, ces situations pourraient nuire à sa réputation et avoir une incidence négative sur sa situation financière, notamment en raison des coûts associés à ces procédures, et son image de marque.

Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis les dernières années, la réglementation qui l'encadre est en plein essor. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, lutte à l'évasion fiscale, etc. En plus des exigences des gouvernements fédéraux (Canada et États-Unis) et provinciaux, cette réglementation comprend également celles d'organismes tels que l'AMF, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le BSIF, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Se conformer aux dispositions législatives et réglementaires importantes, comme celles de la protection des renseignements personnels, des lois et des règlements régissant le domaine de l'assurance, de la *Foreign Account Tax Compliance Act*, de la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale, de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ou des accords de Bâle, implique d'importantes ressources techniques, humaines et financières en plus d'avoir un effet sur la façon dont le Mouvement Desjardins gère ses activités courantes et met en œuvre ses stratégies commerciales.

En tant que fonction de supervision indépendante, le Bureau du chef de la conformité du Mouvement fait la promotion d'une culture de conformité proactive en l'intégrant pleinement dans le cadre des activités courantes de l'organisation. Il est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et du maintien du cadre de gestion de la conformité, qui s'appuie sur l'identification et le suivi des obligations réglementaires ainsi que des unités fonctionnelles visées par celles-ci. Pour ce faire, une vigie des développements en matière de réglementation, une évaluation de leur incidence sur les activités et une mise en œuvre de stratégies pour l'atténuer sont effectuées en continu par la fonction de conformité en collaboration avec le Bureau du chef des Affaires juridiques. La fonction de conformité appuie les gestionnaires responsables des secteurs d'activité et des fonctions de soutien dans la gestion efficace de leurs risques en élaborant l'encadrement et la documentation pertinente, en exerçant un rôle de conseil, en mettant en place des programmes de formation et en procédant à des inspections périodiques des activités. Le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins fournit une évaluation indépendante de l'efficacité du cadre de gestion de la conformité. Enfin, le Mouvement Desjardins a mis en place un mécanisme formel de reddition de comptes à cet égard à l'intention de la haute direction et des diverses instances. En outre, pour maintenir sa réputation d'intégrité ainsi que la confiance de ses membres, de ses clients, du marché et du public en général, le Mouvement s'est doté d'un code de déontologie applicable à tous ses dirigeants et employés ainsi qu'à toutes ses composantes. Cette gestion d'ensemble de la conformité permet d'obtenir l'assurance raisonnable que la conduite des activités du Mouvement respecte la réglementation à laquelle ces dernières sont assujetties. Malgré tout, il est possible que le Mouvement Desjardins ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte des développements réglementaires et de mettre en œuvre adéquatement ses stratégies pour y répondre. Le Mouvement pourrait alors subir des répercussions défavorables sur sa performance financière, ses activités et sa réputation. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Contexte réglementaire » de ce rapport de gestion.

4.3 INFORMATION ADDITIONNELLE LIÉE À L'EXPOSITION À CERTAINS RISQUES

Les tableaux suivants présentent des renseignements détaillés sur les instruments financiers plus complexes et plus risqués.

TABLEAU 47 – TITRES ADOSSÉS

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2016		2015	
	Montants nominaux	Juste valeur	Montants nominaux	Juste valeur
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales ⁽¹⁾	15 \$	15 \$	49 \$	50 \$
Titres adossés à des actifs financiers et à des créances hypothécaires ⁽²⁾	170	174	307	316

⁽¹⁾ Ces titres sont présentés au bilan combiné, au poste « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

⁽²⁾ Aucun des titres détenus n'est directement adossé à des créances hypothécaires résidentielles à risque. Ces titres sont présentés au bilan combiné, aux postes « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » et « Titres disponibles à la vente ».

TABLEAU 48 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2016			2015		
	Montants nominaux	Valeur positive	Valeur négative	Montants nominaux	Valeur positive	Valeur négative
Swaps sur défaillance de crédit ⁽¹⁾	644 \$	10 \$	- \$	706 \$	4 \$	- \$
Swaps sur rendement total ⁽²⁾	66	-	-	69	1	-

⁽¹⁾ Les swaps sur défaillance de crédit sont présentés au bilan combiné comme des instruments financiers dérivés.

⁽²⁾ Ces montants excluent ceux qui ont été réalisés dans le cadre des activités de titrisation. Les swaps sur rendement total sont présentés au bilan combiné comme des instruments financiers dérivés.

TABLEAU 49 – STRUCTURES DE FINANCEMENT À LEVIER ET PRÊTS À RISQUE

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2016		2015	
	Structures de financement à levier ⁽¹⁾	Prêts à risque de la catégorie Alt-A ⁽²⁾	Structures de financement à levier ⁽¹⁾	Prêts à risque de la catégorie Alt-A ⁽²⁾
Prêts à risque sur créances hypothécaires résidentielles ⁽³⁾			179 \$	203 \$
			23	35
			2	2

⁽¹⁾ Les structures de financement à levier sont des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement à celui des autres sociétés actives dans la même industrie.

⁽²⁾ Les prêts hypothécaires de catégorie Alt-A sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation standard sur les revenus. Ces prêts sont présentés au bilan combiné, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

⁽³⁾ Ces prêts sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé. Les prêts hypothécaires résidentiels à risque sont présentés au bilan combiné, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

5.0 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

5.1 CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujetti au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109) publié par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Cependant, il a choisi d'appliquer les dispositions de ce dernier afin d'exprimer sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière.

Ainsi, le Mouvement Desjardins a réalisé, au cours de l'exercice 2016, des travaux qui lui permettent d'attester, au 31 décembre 2016, la conception et l'efficacité de ses contrôles et de ses procédures de communication de l'information ainsi que de son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Conformément aux directives des ACVM décrites dans le Règlement 52-109, le président et chef de la direction et le premier vice-président, Finances, Trésorerie, Administration et chef de la direction financière (chef des finances) ont conçu ou fait concevoir des contrôles et des procédures de communication de l'information. Ces contrôles s'appuient notamment sur un processus d'attestation périodique de l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires. L'ensemble de l'information recueillie au cours du processus de gouvernance financière est revu trimestriellement et annuellement par les membres du comité de divulgation du Mouvement et de la commission Vérification et Inspection. Les membres de ces instances exercent un rôle de premier plan quant à la surveillance et à l'appréciation de l'adéquation des contrôles et des procédures de communication de l'information.

Au 31 décembre 2016, la direction du Mouvement a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité de ses contrôles et de ses procédures de communication de l'information. En se fondant sur les résultats de ces travaux, le président et chef de la direction et le chef des finances ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information sont adéquatement conçus et efficaces. Ces contrôles et procédures sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction du Mouvement, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun en matière de communication de l'information.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction du Mouvement a fait concevoir et a maintenu un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Ce processus est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable, et que les états financiers combinés ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

L'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été effectuée selon le référentiel intégré de contrôle interne COSO 2013 pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle Control Objectives for Information and Related Technologies pour les contrôles généraux des technologies de l'information.

En raison de ses limites inhérentes, il est possible que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ni de détecter toutes les inexactitudes en temps opportun. L'évaluation des contrôles par la direction fournit une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

La direction du Mouvement Desjardins a réalisé des travaux d'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sous la supervision du président et chef de la direction et du chef des finances. En se fondant sur les résultats de ces travaux, ces hauts dirigeants ont conclu qu'au 31 décembre 2016, le contrôle interne à l'égard de l'information financière était adéquatement conçu et efficace et qu'il ne comportait aucune faiblesse importante.

Le Mouvement compte deux composantes soumises aux exigences du Règlement 52-109, soit Capital Desjardins inc. et la Fédération.

Sous la supervision des signataires des attestations, les directions respectives de Capital Desjardins inc. et de la Fédération ont donc évalué la conception et l'efficacité de leurs contrôles et de leurs procédures de communication de l'information ainsi que de leur contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ces éléments fournissent une assurance raisonnable que leur information financière est fiable et que leurs états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

MODIFICATION DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016, le Mouvement Desjardins n'a apporté aucun changement à son contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur ses activités.

Divers autres éléments relatifs à la gouvernance d'entreprise sont traités plus en détail à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2016 du Mouvement.

5.2 INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses affaires, le Mouvement Desjardins offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses sociétés associées et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, il verse une rémunération à ses principaux dirigeants dans des conditions normales de marché.

Le Mouvement Desjardins offre aussi ses produits et services financiers dans des conditions normales de marché à ses administrateurs, à ses principaux dirigeants ainsi qu'aux personnes avec qui ces derniers ont des liens.

Le Mouvement a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont conclues dans des conditions de concurrence normale de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes.

La note complémentaire 33 « Information relative aux parties liées » des états financiers combinés annuels présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées.

5.3 MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

La description des méthodes comptables du Mouvement Desjardins est essentielle à la compréhension des états financiers combinés au 31 décembre 2016. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés. Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation du Mouvement Desjardins du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Le texte qui suit traite des principales méthodes comptables qui ont nécessité des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, de la part de la direction.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est consolidée lorsqu'elle est contrôlée par une entité du Groupe du Mouvement Desjardins. La direction doit exercer des jugements importants lorsqu'elle évalue les différents éléments et tous les faits et circonstances connexes dans leur ensemble afin de déterminer s'il existe une situation de contrôle, particulièrement dans le cas d'entités structurées.

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné, ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Des renseignements supplémentaires sur les entités structurées sont présentés à la note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers combinés.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction de la hiérarchie à trois niveaux qui reflètent l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, alors que le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché. Quant au niveau 3, il a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Prêts

La juste valeur des prêts est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à leur valeur comptable. Quant aux prêts douteux, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les données de courtiers.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, le Mouvement Desjardins ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité du Mouvement Desjardins de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Primes à recevoir », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

Des renseignements supplémentaires sur la juste valeur des instruments financiers sont présentés à la note complémentaire 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé du bilan combiné lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que le Mouvement Desjardins a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque le Mouvement Desjardins transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés.

Lorsque le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan combiné, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lorsque le Mouvement Desjardins ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à un actif financier, il décomptabilise l'actif financier dont il ne conserve pas le contrôle et comptabilise un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. S'il conserve le contrôle de l'actif financier, le Mouvement Desjardins maintient ce dernier au bilan combiné dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition du Mouvement Desjardins avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré. Enfin, la direction doit poser des jugements pour établir si elle exerce un contrôle sur l'actif financier et pour évaluer les droits conservés.

Des renseignements supplémentaires sur la décomptabilisation d'actifs financiers sont présentés à la note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

À la date de clôture, le Mouvement Desjardins détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Provision pour pertes sur prêts

Les indications objectives de dépréciation sont le résultat d'un événement générateur de pertes s'étant produit après l'octroi du prêt, mais avant la date de clôture, et ayant des incidences sur les flux de trésorerie futurs estimatifs des prêts.

La dépréciation d'un prêt ou d'un groupe de prêts est déterminée au moyen de l'estimation de la valeur de recouvrement de ces actifs financiers. L'écart entre cette évaluation et la valeur comptable fait l'objet d'une provision. Pour déterminer le montant de recouvrement estimatif d'un prêt, le Mouvement Desjardins utilise la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisée au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. Lorsque les montants et le moment des flux de trésorerie futurs ne peuvent être estimés de manière raisonnablement fiable, le montant de recouvrement estimatif est déterminé au moyen de la juste valeur des garanties sous-jacentes au prêt, déduction faite des coûts de réalisation prévus, ou au moyen du prix du marché observable pour le prêt. La garantie peut varier selon la catégorie de prêts.

La provision pour pertes sur prêts représente la meilleure estimation de la direction relativement à la dépréciation des prêts à la date de clôture. Dans le cadre de son évaluation, la direction doit exercer son jugement afin de déterminer les données, hypothèses et estimations à utiliser, y compris la détermination du moment où un prêt est considéré comme douteux et du montant qui pourrait être recouvré. Un changement de ces estimations et de ces hypothèses aurait une incidence sur la provision pour pertes sur prêts ainsi que sur la dotation à la provision pour pertes sur créances de l'exercice.

La provision pour pertes sur prêts relative aux prêts douteux est évaluée soit individuellement soit collectivement pour ceux qui ne sont pas individuellement significatifs, tandis que la provision pour pertes sur prêts est évaluée collectivement pour les prêts non douteux.

Pour les provisions individuelles, le Mouvement Desjardins passe premièrement en revue ses portefeuilles de prêts individuellement afin d'apprécier le risque de crédit et de déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation pour lesquelles une perte devrait être comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas d'indications objectives de dépréciation sont inclus dans des groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

Pour certains portefeuilles de prêts douteux composés d'un nombre élevé de soldes homogènes qui ne sont pas individuellement significatifs, le Mouvement Desjardins établit une provision collective sur ces prêts douteux en fonction du taux historique du portefeuille en matière de pertes nettes.

La méthode d'évaluation de la provision collective utilisée par le Mouvement Desjardins prend en compte les paramètres de risque des divers portefeuilles de prêts, notamment au moyen de l'intégration de modèles de risque de crédit élaborés. Ces modèles de détermination de la provision collective prennent en compte un certain nombre de facteurs, dont les probabilités de défaillance (fréquence des pertes), les pertes en cas de défaillance (importance des pertes) et les montants bruts susceptibles de défaillance. Ces paramètres sont établis en fonction des pertes historiques et sont déterminés selon la catégorie et la cote de risque de chaque prêt. L'évaluation de la provision collective fait largement appel au jugement de la direction et dépend de son appréciation des tendances actuelles en matière de qualité de crédit relatives aux secteurs d'activité, à l'incidence de modifications à ses politiques de crédit de même qu'à la conjoncture économique.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts et la provision pour pertes sur prêts sont présentés à la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes sur prêts » des états financiers combinés.

Titres disponibles à la vente

Les titres classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » font l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, le Mouvement Desjardins tient compte de plusieurs faits propres à chaque placement, et de l'ensemble des facteurs qui pourraient indiquer une telle perte. Les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur ainsi que la disparition d'un marché actif pour cet actif financier. Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'évaluation des pertes de valeur sur les actions privilégiées ayant des caractéristiques et un comportement semblables à un instrument d'emprunt se base sur l'existence d'une indication objective de dépréciation ainsi que sur le jugement qui est porté sur le recouvrement des sommes investies. La direction utilise aussi son jugement quant au moment de comptabiliser une perte de valeur.

Le Mouvement Desjardins évalue individuellement les titres de créances de la catégorie « Disponibles à la vente » pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. En ce qui concerne les titres de capitaux propres de la catégorie « Disponibles à la vente », l'indication objective inclurait également une baisse importante ou prolongée de la juste valeur inférieure à leur coût.

Des renseignements supplémentaires sur la comptabilisation des titres disponibles à la vente ainsi que la détermination de la juste valeur sont présentés aux notes complémentaires 3 « Valeur comptable des instruments financiers », 4 « Juste valeur des instruments financiers » et 6 « Valeurs mobilières » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable représente la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer si ce dernier a subi une perte de valeur exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses, et toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers, et par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et dès qu'il y a un indice possible d'une perte de valeur.

Le test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée est établi sur la base de la valeur recouvrable de l'immobilisation ou de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) (ou chaque groupe d'UGT) à laquelle le goodwill ou l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée se rapporte. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour établir le montant recouvrable de chaque immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou de chaque UGT.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée à l'état combiné du résultat de l'exercice et comptabilisée en réduction de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou, dans le cas d'une UGT, en réduction du goodwill affecté à l'UGT (ou au groupe d'UGT) en premier lieu, puis en réduction des autres actifs identifiables de l'UGT (ou du groupe d'UGT) au prorata de leur valeur comptable dans l'unité. L'affectation d'une perte de valeur aux actifs d'une UGT (ou d'un groupe d'UGT) ne doit toutefois pas avoir pour conséquence que la valeur comptable de ces derniers soit inférieure au plus élevé des montants suivants : la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente, sa valeur d'utilité ou zéro. Les pertes de valeur constatées sur le goodwill sont irréversibles.

La note complémentaire 11 « Goodwill et immobilisations incorporelles » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur la dépréciation des actifs non financiers.

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Passif des contrats d'assurance de personnes

Le passif des contrats d'assurance de personnes se compose des provisions techniques, des prestations à payer, des provisions pour sinistres non déclarés, des provisions pour participations et ristournes ainsi que des dépôts des titulaires de contrat.

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront aux filiales d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de contrat et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de chacune des filiales d'assurance de personnes d'évaluer le montant des provisions techniques nécessaire pour couvrir ces engagements. Les provisions techniques de ces filiales sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan, conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles sont égales à la valeur au bilan combiné des éléments d'actifs qui les soutiennent.

Passif des contrats d'assurance de dommages

Le passif des contrats d'assurance de dommages comprend les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Les primes non acquises représentent la portion des primes restante à courir à la date de clôture.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont estimées au moyen de techniques actuarielles qui prennent en considération les hypothèses les plus probables, compte tenu des données actuellement connues, lesquelles font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières. Tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées sur une base actualisée en utilisant le taux de rendement des actifs sous-jacents et en incluant une marge pour écarts défavorables.

La note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés présente des renseignements sur la comptabilisation des différents passifs des contrats d'assurance de personnes et de dommages, les principales hypothèses utilisées ainsi que les incidences sur les résultats des modifications des hypothèses.

PROVISIONS

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement Desjardins a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler l'obligation à la date de clôture, compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. En raison du caractère prospectif de ces estimations, la direction doit faire appel à son jugement pour prévoir le moment de la réalisation et le montant des flux de trésorerie futurs. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

PASSIFS ÉVENTUELS

Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires.

Des renseignements supplémentaires sur les passifs éventuels sont présentés à la note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisés à l'état combiné du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état combiné des résultats et les impôts exigibles et différés des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

La note complémentaire 27 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur les impôts sur les excédents.

RISTOURNES AUX MEMBRES

Le conseil d'administration de chaque caisse recommande pour approbation le projet de partage des excédents à son assemblée générale annuelle des membres, qui a lieu au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice. Le montant du versement des ristournes en fait partie. Les ristournes sont notamment estimées en fonction des excédents réalisés au cours de l'exercice par les caisses et en prenant en considération l'encadrement financier portant sur l'affectation des excédents relatifs au plan de capitalisation du Mouvement Desjardins, qui fixe les cibles de capitalisation. L'écart entre le montant des ristournes réellement versées à la suite des diverses assemblées générales des caisses et le montant estimé est imputé aux résultats combinés de l'exercice où les versements ont lieu.

La base de répartition des ristournes est fonction des intérêts enregistrés sur les prêts et dépôts, de l'encours moyen des fonds de placement Desjardins, des placements garantis liés aux marchés, des prêts Accord D que le membre a obtenus par l'intermédiaire de la caisse et des frais perçus du membre selon les divers services utilisés. Les caisses peuvent verser des ristournes lorsque les exigences légales et réglementaires sont respectées. La provision pour ristournes aux membres est principalement attribuée au secteur Particuliers et Entreprises.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Il offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. Le principal régime de retraite de groupe offert, soit le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), est un régime de groupe à prestations définies capitalisé. Les participants et les employeurs se partagent les risques et les coûts liés au RRMD, y compris tout déficit, selon un prorata respectif de 35 % et de 65 %.

Pour le RRMD, les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé, en ce qui concerne les années de service accumulées avant 2013, et des huit meilleures, pour les années de service accumulées subséquemment. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation jusqu'à concurrence de 3 % pour les années de service accumulées avant 2013, et de 1 % pour une période de 10 ans à partir de 65 ans pour les années de service accumulées subséquemment.

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement à l'égard d'un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes de retraite font en sorte que l'évolution des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels et au moyen de diverses hypothèses. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou à des pertes actuariels.

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuarien qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des régimes d'avantages complémentaires de retraite font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours d'une partie de la carrière active des employés selon des méthodes comptables comparables à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

La note complémentaire 16 « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur la comptabilisation des régimes à prestations définies ainsi que sur la sensibilité des hypothèses clés.

5.4 MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas encore en vigueur le 31 décembre 2016, sont présentées ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes ne peuvent pas être adoptées de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IFRS 15, PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

L'IASB a publié en mai 2014 l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui introduit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats conclus avec des clients, à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres normes tels que les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location. L'IFRS 15 remplace ainsi les deux principales normes de comptabilisation des produits, soit l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et l'IAS 11, *Contrats de construction*, de même que les interprétations connexes. Le principe de base de cette norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert de biens ou de services en un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue, ou que l'on s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. La nouvelle norme fournit aussi davantage de directives relativement à certains types de transactions et se traduira par une divulgation accrue de renseignements sur les produits.

L'IASB a publié en avril 2016 des modifications à l'IFRS 15 qui fournissent des clarifications supplémentaires sur la comptabilisation des produits et sur les dispositions transitoires relatives à l'application initiale.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15, qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

IFRS 9, INSTRUMENTS FINANCIERS

L'IASB a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplacera l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture.

Le Mouvement Desjardins devra adopter l'IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2018 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire, car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. Dans ce cas, tout ajustement découlant de l'application de l'IFRS 9 sera comptabilisé au bilan combiné d'ouverture. Le Mouvement Desjardins a pris la décision de ne pas retraiter les périodes comparatives lors de l'adoption des dispositions de l'IFRS 9. Par conséquent, les incidences rétrospectives de l'application de l'IFRS 9 seront comptabilisées dans le bilan combiné au 1^{er} janvier 2018, date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme sur les instruments financiers.

Gouvernance et gestion du projet

L'adoption de l'IFRS 9 représente une initiative importante pour le Mouvement Desjardins, qui a mis en place un projet à l'échelle de l'organisation s'appuyant sur une structure formelle de gouvernance, comprenant divers comités composés de membres clés provenant des fonctions Finances et Direction financière ainsi que Gestion des risques de même qu'un plan structuré de mise en œuvre. Ce plan est sous-divisé en trois principaux volets, correspondant aux trois sections de la nouvelle norme sur les instruments financiers :

- classement et évaluation;
- dépréciation;
- comptabilité de couverture.

Une équipe multidisciplinaire comprenant des intervenants de différents secteurs tels que la gestion des risques, y compris la modélisation, la normalisation comptable ainsi que les technologies de l'information, est affectée au projet et met l'accent sur les éléments suivants pour chacun des volets mentionnés plus haut : les changements à la divulgation et à la comptabilisation de l'information financière ainsi qu'aux systèmes et aux processus, les communications et la formation.

Un suivi de l'avancement est effectué pour chacun des volets du plan de mise en œuvre et le projet progresse selon le calendrier prévu.

Le Mouvement Desjardins continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 et poursuit ses efforts de mise en œuvre.

Voici un sommaire des nouveaux concepts afférents à l'IFRS 9 et de l'avancement des travaux pour chacun des volets mentionnés ci-dessus :

Classement et évaluation

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu.

Le classement des instruments d'emprunt dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt sera déterminé, lors de la comptabilisation initiale, en fonction du modèle économique selon lequel ces actifs financiers sont gérés :

- les actifs financiers pour lesquels leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels seront classés au coût amorti;
- les actifs financiers pour lesquels leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers seront classés à la juste valeur par le biais du résultat global;
- les actifs financiers qui sont gérés soit à des fins de transactions, soit sur la base de la juste valeur seront classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Dans tous les cas, si un instrument d'emprunt ne répond pas aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt, l'actif financier sera classé à la juste valeur par le biais du résultat net.

Finalement, le Mouvement Desjardins peut faire le choix irrévocable de classer, lors de sa comptabilisation initiale, un instrument d'emprunt à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation de l'actif financier et si les exigences réglementaires sont respectées.

En ce qui a trait aux instruments de capitaux propres, ces derniers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins que, lors de la comptabilisation initiale, un choix irrévocable soit effectué, instrument par instrument, afin de les classer à la juste valeur par le biais du résultat global. Si ce choix est effectué, les gains et pertes seront comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur au résultat net.

Les instruments financiers dérivés continueront d'être comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39 et ne comporte pas de différence significative à l'exception des passifs financiers désignés à la juste valeur où la variation de la juste valeur qui est imputable à la variation du risque de crédit propre à l'entité émettrice devra être comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Le Mouvement Desjardins est présentement en voie de terminer l'analyse de ses modèles économiques et des tests des caractéristiques des flux de trésorerie de ses actifs financiers. La base d'évaluation de certains actifs financiers, soit le coût amorti ou la juste valeur, de même que la comptabilisation des gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur, pourraient devoir être modifiées à la suite du parachèvement de l'analyse actuellement en cours.

Dépréciation

Comparaison générale du modèle de dépréciation de l'IFRS 9 avec celui de la norme actuelle

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle unique de dépréciation des actifs financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues plutôt que celle des pertes subies tel que l'exige le modèle de dépréciation actuel. Selon la norme actuelle, des provisions pour pertes sont comptabilisées uniquement lorsqu'il y a des indications objectives de dépréciation (décelées individuellement ou collectivement), soit lorsqu'un événement génératrice de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale, mais avant la date de clôture, et que cela entraîne des incidences sur les flux de trésorerie estimatifs de l'actif financier. Selon l'IFRS 9, des pertes de crédit seront comptabilisées avant qu'il y ait un événement génératrice de pertes.

Le modèle de dépréciation selon l'IFRS 9 est donc davantage de nature prospective que le modèle de dépréciation actuel. Selon l'IFRS 9, l'évaluation des modifications du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et l'estimation des pertes de crédit attendues doivent tenir compte de l'information pertinente disponible à la date de clôture, notamment de celle qui concerne les événements passés et les conditions actuelles, ainsi que les informations prospectives raisonnables et pouvant être étayées concernant la conjoncture économique et les événements futurs.

Champ d'application

Le modèle de dépréciation s'applique à tous les actifs financiers de même qu'aux engagements de prêt et aux contrats de garanties financières, à l'exception des instruments financiers évalués ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et ceux désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Modèle général de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues

Le modèle général de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues est composé de trois différentes étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues sur la durée de vie continue d'être comptabilisée.

La définition d'actif financier déprécié sous l'IFRS 9 correspondra à la définition de défaillance interne utilisée pour la gestion du risque de crédit. Quant aux prêts, ils sont considérés comme des actifs financiers dépréciés en vertu de l'IAS 39 lorsqu'ils rencontrent les conditions de « prêts douteux », tels que définis à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptable » des états financiers combinés. Conséquemment, la notion d'actif financier déprécié sera différente de celle utilisée actuellement sous l'IAS 39.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle général de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle général de dépréciation sera toujours faite en comparant la variation du risque de crédit entre la date de clôture et la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins doit fonder son appréciation sur la variation du risque de défaillance au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier conformément aux exigences de l'IFRS 9.

Le Mouvement Desjardins procède actuellement à l'élaboration des critères pour déterminer les augmentations importantes du risque de crédit. Pour les prêts, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière, les critères seront fondés sur les variations des probabilités de défaut en prenant en considération les informations passées, actuelles et prospectives de ces instruments entre la date de clôture et la date de comptabilisation initiale de même que sur d'autres éléments qui sont synonymes d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Le moment le plus tardif auquel un instrument financier sera réputé avoir subi une augmentation importante du risque de crédit correspondra au moment où les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Le Mouvement Desjardins a actuellement établi des seuils préliminaires de variation des probabilités de défaut pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit. Ces seuils seront confirmés et validés au cours du prochain exercice.

Évaluation des provisions pour pertes de crédit attendues

Les provisions pour pertes de crédit attendues correspondront à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prendra en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

Les provisions pour pertes de crédit attendues seront évaluées collectivement ou individuellement. La provision pour pertes de crédit attendues des instruments financiers qui seront inclus dans l'étape 1 et dans l'étape 2 du modèle général de dépréciation seront évalués collectivement. Pour les actifs financiers qui seront inclus à l'étape 3, la provision pour pertes de crédit attendue sera évaluée individuellement ou collectivement.

Les provisions pour pertes de crédit attendues qui sont évaluées collectivement se baseront principalement sur les paramètres servant au calcul des fonds propres réglementaires selon l'approche de notation interne, soit la PD, la PCD et l'ECD, tels que définis à la sous-section « Risque de crédit » de la section 4.2 « Gestion des risques ». Toutefois, des ajustements seront apportés à ces paramètres pour se conformer adéquatement à l'IFRS 9.

Le tableau suivant présente les principales différences entre les paramètres servant au calcul des fonds propres réglementaires et ceux servant au calcul des provisions pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD	<ul style="list-style-type: none"> Estimée sur la moyenne à long terme d'un cycle économique complet. Projetée sur les 12 mois à venir. La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, en plus de certains autres critères. 	<ul style="list-style-type: none"> Estimée de façon ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie. Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes. Correspondra à la définition de défaut utilisée aux fins des fonds propres réglementaires.
PCD	<ul style="list-style-type: none"> Basée sur les pertes qui seraient attendues lors d'un ralentissement économique. Soumises à certains plafonds réglementaires. Prise en compte de tous les coûts de recouvrement, directs et indirects. Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'actualisation exigé aux fins des fonds propres réglementaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes. La prudence excessive et les plafonds sont exclus. Prise en compte uniquement des coûts de recouvrement directs uniquement. Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'intérêt effectif initial.
ECD	<ul style="list-style-type: none"> Correspond aux montants prélevés majorés de l'utilisation prévue des montants inutilisés avant le défaut. Le montant ne peut être inférieur au solde des montants prélevés. 	<ul style="list-style-type: none"> Basée sur le solde prévu des montants en défaut projetée pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie en fonction des attentes prospectives.
Actualisation	<ul style="list-style-type: none"> Aucune actualisation entre la date de défaut et la date de clôture. 	<ul style="list-style-type: none"> Actualisée de la date du défaut à la date de clôture selon le taux d'intérêt effectif initial.

Le Mouvement Desjardins a déterminé ses exigences fonctionnelles pour le calcul des pertes de crédit attendues et a terminé la conception de la solution technologique à mettre en œuvre. Cette solution technologique, qui sera implémentée en 2017, permettra d'assurer le suivi de la catégorisation des actifs financiers inclus dans chacune des nouvelles étapes selon le nouveau modèle fondé sur les pertes de crédit attendues, de prendre en charge les incidences des variables économiques prévues et d'intégrer les paramètres de risque et certains processus de modélisation du risque de crédit. Le Mouvement Desjardins finalisera en 2017 l'élaboration et la validation du modèle de dépréciation aux fins du calcul des pertes de crédit attendues, pour être en mesure d'effectuer une évaluation en parallèle au cours de l'année. De plus, le Mouvement Desjardins mettra à jour la documentation interne portant sur les méthodes comptables, les processus et les contrôles internes, modifiera ses processus opérationnels et de présentation de l'information financière et apportera des changements au processus de gouvernance existant relatif à la provision pour perte sur prêts selon IAS 39.

Documents publiés par les autorités réglementaires

En décembre 2015, le CBCB a publié la version définitive du document *Recommandations relatives au risque de crédit et à la comptabilisation des pertes de crédit attendues*, qui énonce les recommandations prudentielles visant à établir de saines pratiques en matière de risques de crédit dans le cadre de la mise en œuvre et de l'application des référentiels comptables relatifs aux pertes sur prêts attendues. En septembre 2016, l'AMF a publié un avis relatif à la mise en application de l'IFRS 9. Cet avis stipule que l'AMF adhère aux principes et orientations énoncés par le CBCB et s'attend à ce que les coopératives de services financiers, comme le Mouvement Desjardins, se conforment à ces recommandations. Le Mouvement Desjardins prend en considération ces recommandations pour la mise en œuvre et pour l'application du modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

De même, le CBCB a publié des documents relatifs au traitement réglementaire des provisions comptables. Des renseignements supplémentaires sur ces documents sont présentés à la section 3.2 « Gestion du capital ».

Comptabilité de couverture

L'IFRS 9 inclut un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser celle-ci avec les activités de gestion des risques. Toutefois, la norme permet de conserver les exigences de l'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9.

Le Mouvement Desjardins a pris la décision de continuer d'appliquer les exigences de l'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture. Cependant les nouvelles exigences d'informations à fournir à la suite de la modification de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* devront être présentées.

IFRS 16, CONTRATS DE LOCATION

L'IASB a publié en janvier 2016 l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplacera l'actuelle IAS 17, *Contrats de location*. L'IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information relatifs aux contrats de location. L'IFRS 16 introduit un modèle de comptabilisation unique pour le preneur, qui exige de comptabiliser au bilan des actifs et des passifs liés aux contrats de location pour la plupart de ces contrats, et éliminant ainsi la distinction actuelle entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Pour le bailleur, la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement demeure similaire.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16, qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

IFRS 4, CONTRATS D'ASSURANCE

L'IASB a publié en septembre 2016 des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, qui visent à résoudre les préoccupations des assureurs et des organisations qui les représentent concernant les dates d'entrée en vigueur différentes de l'IFRS 9, *Instruments financiers* au 1^{er} janvier 2018 et de la nouvelle norme IFRS attendue sur les contrats d'assurance.

Les amendements permettent, sans toutefois l'exiger, à une entité qui émet des contrats d'assurance d'effectuer un choix entre deux options. La première option consiste à appliquer l'exemption temporaire en continuant d'utiliser l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, plutôt que l'IFRS 9 pour les exercices ouverts avant le 1^{er} janvier 2021, si l'entité n'a pas préalablement appliqué l'IFRS 9 et que ses activités prédominantes sont liées à l'assurance. La deuxième option consiste à appliquer l'approche par superposition aux actifs financiers admissibles et désignés selon certains critères spécifiques en reclassant, entre le résultat net et les autres éléments du résultat global, la différence entre le montant présenté dans le résultat net selon l'IFRS 9 et le montant qui aurait été présenté dans le résultat net si l'entité avait appliqué l'IAS 39.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement les incidences de l'approche par superposition, qui est la seule option proposée par ces amendements qui pourrait être appliquée. Si cette option est sélectionnée, elle devra être appliquée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

5.5 STATISTIQUES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

TABLEAU 50 – BILAN COMBINÉ

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2016	2015	2014	2013	2012
ACTIF					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 876 \$	1 716 \$	1 781 \$	1 320 \$	1 669 \$
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	31 005	28 715	24 845	23 536	21 986
Titres disponibles à la vente	22 280	23 272	19 890	19 041	18 326
	53 285	51 987	44 735	42 577	40 312
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	7 690	7 881	9 959	7 710	4 377
Prêts					
Hypothécaires résidentiels	106 695	102 323	97 512	91 389	85 931
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	22 150	21 204	20 495	19 549	18 520
Aux entreprises et aux gouvernements	37 626	36 433	32 903	30 013	28 544
	166 471	159 960	150 910	140 951	132 995
Provision pour pertes sur prêts	(456)	(455)	(456)	(418)	(419)
	166 015	159 505	150 454	140 533	132 576
Actif net des fonds distincts	11 965	9 781	8 695	7 252	6 066
Autres actifs					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	11	376	858	985	841
Primes à recevoir	1 957	1 662	1 127	1 123	1 040
Instruments financiers dérivés	3 572	4 818	3 133	2 322	2 238
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	2 532	2 033	1 742	1 891	1 195
Actifs de réassurance	2 582	1 964	785	648	778
Immeubles de placement	823	683	571	475	512
Immobilisations corporelles	1 435	1 451	1 374	1 322	1 312
Goodwill	471	472	472	456	353
Immobilisations incorporelles	690	661	569	507	360
Actifs d'impôt différé	874	784	1 043	810	936
Autres	2 589	2 354	2 089	2 074	2 253
	17 536	17 258	13 763	12 613	11 818
TOTAL DE L'ACTIF	258 367 \$	248 128 \$	229 387 \$	212 005 \$	196 818 \$

TABLEAU 50 – BILAN COMBINÉ (suite)

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)

	2016	2015	2014	2013	2012
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
PASSIF					
Dépôts					
Particuliers	96 278 \$	91 243 \$	88 463 \$	86 730 \$	84 415 \$
Entreprises et gouvernements	62 799	63 833	56 516	49 792	45 041
Institutions de dépôts	1 469	1 498	1 345	224	168
	160 546	156 574	146 324	136 746	129 624
Autres passifs					
Acceptations	11	376	858	985	841
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	8 196	5 464	6 304	7 754	4 977
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	10 323	10 383	13 072	9 579	7 983
Instruments financiers dérivés	2 057	1 689	1 675	1 719	1 222
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	4 659	4 713	3 713	3 752	2 504
Passifs des contrats d'assurance	27 493	26 734	19 435	17 070	17 777
Passif net des fonds distincts	11 957	9 776	8 706	7 260	6 075
Passifs au titre des régimes à prestations définies	2 256	2 428	2 700	1 825	2 524
Passifs d'impôt différé	179	163	329	303	324
Autres	6 019	6 219	4 814	4 717	4 427
	73 150	67 945	61 606	54 964	48 654
Obligations subordonnées					
	1 378	1 884	2 564	3 063	3 081
TOTAL DU PASSIF					
	235 074	226 403	210 494	194 773	181 359
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	5 292	5 158	4 777	3 881	3 322
Capital-actions	88	86	85	82	80
Excédents non répartis	1 529	1 793	1 468	1 400	1 319
Cumul des autres éléments du résultat global	514	589	615	420	694
Réserves	15 052	12 864	11 476	11 005	9 642
Capitaux propres – Part revenant au Groupe	22 475	20 490	18 421	16 788	15 057
Participations ne donnant pas le contrôle	818	1 235	472	444	402
Total des capitaux propres	23 293	21 725	18 893	17 232	15 459
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	258 367 \$	248 128 \$	229 387 \$	212 005 \$	196 818 \$

TABLEAU 51 - ÉTAT COMBINÉ DU RÉSULTAT

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2016	2015	2014	2013	2012
Revenus d'intérêts					
Prêts	5 658 \$	5 739 \$	5 531 \$	5 409 \$	5 507 \$
Valeurs mobilières	315	308	335	313	391
	5 973	6 047	5 866	5 722	5 898
Frais d'intérêts					
Dépôts	1 643	1 665	1 753	1 708	1 851
Obligations subordonnées et autres	85	129	137	157	166
	1 728	1 794	1 890	1 865	2 017
Revenu net d'intérêts	4 245	4 253	3 976	3 857	3 881
Primes nettes	7 168	6 907	5 916	5 558	5 126
Autres revenus					
Frais de service sur les dépôts et les paiements	488	489	498	498	499
Commissions sur prêts et cartes de crédit	651	620	597	549	517
Services de courtage et de fonds de placement	1 106	1 037	970	855	731
Honoraires de gestion et de services de garde	376	365	348	300	283
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	533	809	2 005	(667)	674
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	388	318	343	221	268
Revenus nets sur les autres placements	198	235	233	229	236
Revenus de change	70	88	84	61	63
Autres	27	165	265	273	200
	3 837	4 126	5 343	2 319	3 471
Revenu total	15 250	15 286	15 235	11 734	12 478
Dotation à la provision pour pertes sur créances	319	377	351	277	241
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	5 446	5 431	6 303	3 259	4 397
Frais autres que d'intérêts					
Salaires et avantages sociaux	3 548	3 475	3 200	3 125	3 030
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	667	613	598	570	519
Ententes de services et impartition	306	331	256	232	228
Communications	307	299	283	287	271
Autres	2 425	2 285	2 217	2 015	1 860
	7 253	7 003	6 554	6 229	5 908
Excédents d'exploitation	2 232	2 475	2 027	1 969	1 932
Impôts sur les excédents	460	516	434	439	428
Excédents avant ristournes aux membres	1 772	1 959	1 593	1 530	1 504
Ristournes aux membres	144	154	217	171	279
Recouvrement d'impôts relatif aux ristournes aux membres	(39)	(41)	(57)	(45)	(73)
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	1 667 \$	1 846 \$	1 433 \$	1 404 \$	1 298 \$
dont :					
Part revenant au Groupe	1 591 \$	1 674 \$	1 376 \$	1 384 \$	1 224 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	76	172	57	20	74

TABLEAU 52 – PRINCIPALES MESURES FINANCIÈRES

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2016	2015	2014	2013	2012
Fonds propres de la catégorie 1A ⁽¹⁾	17,3 %	16,0 %	15,7 %	15,7 %	s. o.
Fonds propres de la catégorie 1 ⁽¹⁾	17,3	16,0	15,8	15,7	16,8 %
Total des fonds propres ⁽¹⁾	17,9	17,2	17,9	18,4	19,3
Ratio de levier ⁽²⁾	8,1	7,8	s. o.	s. o.	s. o.
Rendement des capitaux propres	8,0	9,1	8,7	9,4	10,2
Indice de productivité	74,0	71,1	73,4	73,5	73,1
Prêts douteux bruts/prêts et acceptations bruts	0,32	0,34	0,34	0,32	0,35
Actif moyen	256 500 \$	246 694 \$	222 542 \$	205 051 \$	195 456 \$
Prêts et acceptations nets moyens	162 630	155 449	146 542	137 266	129 348
Dépôts moyens	160 176	152 140	141 833	133 518	131 342

⁽¹⁾ Les ratios de 2016, de 2015, de 2014 et de 2013 ont été établis selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers* émise par l'AMF en vertu de Bâle III alors que ceux des années antérieures avaient été calculés en vertu de Bâle II. Voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

⁽²⁾ En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015.